

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

## COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission du logement et des pouvoirs locaux**

Mardi 9 février 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Présentation du concept «Habitat inclusif solidaire» par l'ASBL Habitat et Participation</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte.....	1
<i>Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes (Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Hazée, Lomba, Mme Galant, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Hazée, Lomba, Beugnies.....	3
<i>Auditions</i> .....	4
<i>Proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1)</i> .....	4
<i>Audition de M. Argelès, Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Argelès, Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne.....	5
<i>Audition de M. Poskin, Directeur du cluster Éco-construction</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Poskin, Directeur du cluster Éco-construction.....	7
<i>Désignation d'un corapporteur</i> .....	10
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Delporte, M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau, M. Argelès, Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne, M. Poskin, Directeur du cluster Éco-construction.....	11
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	21

*Question orale de M. Douette à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la reprise du financement des zones de secours par les provinces » ;*

*Question orale de M. Luperto à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme des zones de secours » ;*

*Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la publication sur le site web de l'Association des provinces wallonnes de l'étude sur les flux financiers provinciaux » ;*

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la décision de la ministre de l'Intérieur cassant l'arrêté du Gouverneur du Hainaut sur les zones de secours » ;*

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les effets pervers de la réforme des zones de secours »*

Intervenants : M. le Président, MM. Douette, Luperto, Bastin, Mme Galant, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....21

*Question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la place des transgenres au sein de la démocratie représentative »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....28

*Question orale de M. Fontaine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la collaboration entre communes »*

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....29

*Question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux régies communales autonomes »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....31

*Reprise de la séance.....32*

*Interpellations et questions orales (Suite).....32*

*Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la régularisation des rapports de rémunération des intercommunales »*

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....32

*Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences des derniers événements judiciaires sur l'intercommunale Enodia et ses filiales » ;*

*Question orale de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du groupe Publifin » ;*

*Question orale de M. Mugemangango à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les responsabilités politiques dans l'affaire Nethys » ;*

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le comportement du Gouvernement wallon comme partie civile dans le dossier Nethys »*

Intervenants : M. le Président, MM. Bierin, Mugemangango, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....33

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refus d'acter la démission d'un échevin à Grâce-Hollogne »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....38

*Question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les synergies entre les communes et les CPAS »*

Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....39

*Question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sécurité informatique des pouvoirs locaux » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sécurité des sites web des communes » ;*

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sécurisation des sites web des pouvoirs locaux »*

Intervenants : M. le Président, Mme de Coster-Bauchau, MM. Demeuse, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....40

*Question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les aides des CPAS à destination des étudiants wallons »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....43

*Question orale de M. Florent à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les risques juridiques et de bonne gouvernance du projet de nouvelle gouvernance de Vivalia »*

Intervenants : M. le Président, M. Florent, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....44

*Question orale de Mme Roberty à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mutualisation des fossoyeurs communaux »*

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....46

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les retards des pouvoirs locaux par rapport aux décisions de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....47

*Question orale de M. Bastin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la concertation avec les pouvoirs locaux préalablement à la signature du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications intervenue le 26 janvier 2021 » ;*

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accord conclu autour de la taxe Pylône »*

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....48

*Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès aux services bancaires »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....51

*Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les incidents lors du dernier conseil communal de Quaregnon »*

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....53

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les missions déléguées en matière de financement des cultes islamique et orthodoxe »*

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....54

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan d'aide global pour les finances locales »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Beugnies.....55

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réflexion sur les nouveaux modes de sépulture »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....57

*Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'usage des fonds de réserve ordinaires par les pouvoirs locaux »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....58

*Interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les expulsions locatives »*

Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....60

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le label « logement étudiant de qualité » » ;*

*Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement de la réforme du bail étudiant »*

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....65

*Question orale de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la covid-19 sur la demande d'attribution des logements publics »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....66

*Question orale de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences des recours aux emprunts sur la trésorerie et l'endettement des sociétés de logement de service public (SLSP) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....67

*Question orale de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le suivi du programme d'embellissement et de sécurisation de la Société wallonne du logement (SWL) » ;*

*Question orale de M. Frédéric à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mesures de lutte contre la précarité énergétique et hydrique au sein des sociétés de logement de service public (SLSP) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Frédéric, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....69

*Question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le renforcement du rôle des référents sociaux et de l'accompagnement des ménages au sein des sociétés de logement de service public (SLSP) »*

Intervenants : M. le Président, M. Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....71

*Question orale de M. Hardy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de logements publics par l'imposition de charges d'urbanisme »*

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....72

*Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur  
« l'habitat inclusif solidaire »*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	74
<i>Organisation des travaux (Suite).....</i>	<i>75</i>
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....</i>	<i>75</i>
<i>Interpellations et questions orales retirées.....</i>	<i>75</i>
<i>Liste des intervenants.....</i>	<i>76</i>
<i>Abréviations courantes.....</i>	<i>77</i>

## COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 31 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** – Je trouve que le programme est relativement chargé en questions interpellations puisque nous sommes à 51, cela me paraît beaucoup. D'autant plus que ces questions, on peut les poser à distance.

Je rappelle que pour les parlementaires qui le souhaitent, il y aura la possibilité, ce qui signifie que l'on va consacrer énormément de temps aux questions. Je préférerais que l'on travaille plus sur des auditions ou des textes que sur des questions parfois un peu redondantes, mais ce n'est que mon opinion.

Chacune et chacun a la liberté de déposer le nombre de questions qu'il souhaite. Je crois que l'on est entrain de battre des records. J'espère que c'est parce qu'il y a des besoins de réponse et que ce n'est pas simplement le jeu-concours de celui ou celle qui dépose le plus de questions pour être dans le palmarès de *La Meuse*. Mais ceci est un autre débat.

#### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

#### *Présentation du concept « Habitat inclusif solidaire » par l'ASBL Habitat et Participation*

**M. le Président.** – On vous demande un report à quinze jours et il serait donc proposé d'envisager de tenir une commission conjointe avec la Commission de l'emploi de l'action sociale et de la santé qui souhaite en discuter dans quinze jours et d'unir nos forces par rapport à d'éventuelles auditions en la matière. Pourriez-vous nous rejoindre dans ces propositions ?

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Effectivement nous sommes tout à fait favorables à ce qu'une commission conjointe se tienne pour les entendre. J'avais d'ailleurs moi-même posé une question, ne sachant pas qu'il ferait la proposition de venir et donc nous sommes très intéressés par votre proposition.

**M. le Président.** – Très bien, nous pouvons acter que nous sommes favorables à une commission conjointe. Je présume que l'autre commission qui l'a suggérée, mais qui ne l'a pas encore décidé fera de même dans 15 jours et puis, ainsi, nous serons à égalité pour la proposer.

L'examen de ce point a été reporté à la prochaine réunion.

*Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns et M. Desquesnes  
(Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Président, en fait, le point revient, comme nous l'avions annoncé lors de la discussion que nous avons eue en commission sur la pétition qui a été présentée lors de la dernière séance. Je pense que l'ensemble des groupes avait manifesté un intérêt par rapport à la problématique de la transparence et de l'accès aux documents.

Ici, c'est un peu en suivi de cette réflexion partagée que j'aurais tendance à vous proposer, comme nous l'avions envisagé, de procéder à quelques auditions. On avait envisagé d'auditionner l'Union des villes et communes de Wallonie et la Commission d'accès aux documents administratifs. Transparencia pourrait également éclairer utilement nos réflexions sur ces problématiques de transparence administrative et d'accès aux documents, et peut-être aussi la Fédération des directeurs généraux. On sait que, dans le chef des communes, il peut y avoir des réticences, notamment sur le plan administratif par rapport à l'accès aux documents.

Voilà les propositions que je voulais faire, en lien à la fois avec la proposition de décret que nous avons déposée et en lien avec l'examen de la pétition qui a eu lieu à la dernière séance.

**M. le Président.** – Qu'en pensent les groupes ?

La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Il y a matière à travailler sur le sujet et poursuivre l'instruction du dossier me paraît pertinent. On se rappelle que l'avis du Conseil d'État et l'avis de l'autorité de protection des données avaient déjà été sollicités, il a été reçu. Je crois avoir entendu qu'un des auteurs convenait qu'il y avait un travail à poursuivre à partir de remarques dont certaines étaient robustes. Qu'il y ait donc un travail qui se poursuive, que ce soit par des avis écrits et des auditions, j'y suis tout à fait favorable.

Pour ce qui concerne l'Union des villes et communes de Wallonie, qui a dans les propositions un avis tout à fait documenté, peut-être peut-on leur demander s'ils viennent ; voir aussi, en matière de relevé des expériences qui ont déjà eu lieu, à nous documenter.

On se rappelle, singulièrement à l'égard des projets de délibération du conseil communal, que certaines communes ou certaines villes s'étaient avancées, qu'il y a eu une contestation par la tutelle. Depuis lors, le prédécesseur de M. le Ministre a établi une interprétation ouverte, notamment suite à la Déclaration de politique régionale du Gouvernement. Donc avoir un relevé de ce qui existe pour les grandes villes, mais aussi les petites communes, peut être intéressant pour documenter la proposition qui est faite.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Je confirme que nous sommes intéressés à poursuivre le débat qui a été entamé avec cette proposition. Je rappelle que l'administration a peut-être aussi beaucoup de choses à nous dire sur base de l'expérience dont elle peut jouir. Je suis assez favorable d'entendre les directeurs généraux, puisque l'on a quand même pu évoquer la difficulté technique, notamment dans les petites communes. J'insiste donc, comme mon collègue, pour que tout soit bien appréhendé, l'aspect technique et aussi l'aspect ressources humaines dans les petites communes, et être attentif et se donner les moyens de creuser la question de la confidentialité de certaines données qui ne doivent pas nécessairement apparaître et comment elles pourraient être anonymisées ou ce genre de choses.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Dans le cadre de la discussion de ce dossier, nous aimerions l'audition de l'Union des villes et communes de Wallonie, ainsi que la Fédération régionale wallonne des directeurs généraux

communaux, ainsi que l'autorité de protection des données ou à tout le moins solliciter leur avis écrit.

Par ailleurs, il y avait aussi la question de la publicité des délibérations du collège provincial. Dans ce cadre, ne pourrait-on pas demander également l'audition de l'APW et une représentation des directeurs généraux provinciaux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – De même, notre groupe est tout à fait favorable à ce que le débat sur le sujet continue. C'est important et c'est une bonne idée.

Les associations citées par le cdH comme l'Union des villes et communes de Wallonie, la CADA ou Transparencia, sont de bonnes propositions.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je souscris à l'ensemble de ce qui a été dit, donc à l'ensemble des propositions. Pour ce qui concerne l'autorité de protection des données que Mme Galant évoquait, nous avons déjà son avis écrit. À mon sens, comme cet avis est assez raide, lorsque des amendements existeront, sans doute sera-t-il utile de la réinterroger. Je ne sais pas si c'est pertinent de la faire venir tout de suite. À mon avis, elle devra revenir plus tard, mais c'est un avis personnel.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les provinces, je n'ai plus le texte sous les yeux, je ne sais donc plus s'il vise les provinces. Je n'ai pas de problème à ce que l'on demande l'avis des provinces, ce serait logique que, par analogie, les choses soient étendues.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba** (PS). – Les pouvoirs locaux intègrent effectivement les provinces, donc ce serait bien que nous soyons sur la même longueur d'onde. Je mettrais une priorité sur les organismes publics avant de parler d'autres organismes comme Transparencia. Nous avons d'abord un dialogue à entretenir avec l'Union de villes, les directeurs généraux, et cetera. Ensuite, peut-être qu'avec eux, nous déciderons d'aller plus loin. Il serait vraiment utile de se cantonner aux avis des experts que nous avons déjà dans les pouvoirs publics.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Sur l'autorité de protection des données, je rejoins l'avis de M. Hazée. Effectivement, nous avons déjà un avis solidement charpenté et une audition à ce stade ne serait qu'une présentation orale de ce document. Il s'agirait peut-être d'un avantage lors de la rédaction d'amendements éventuels et que l'avis complémentaire de la protection des données serait le plus judicieux, mais, cela dit, pas de problème pour l'entendre le cas échéant.

Par rapport à la réflexion de M. Lomba, je pense qu'il faut, si l'on veut faire un travail honnête intellectuellement, essayer d'entendre tous les points de vue. Je crains que du point de vue des organismes publics, on ait un réflexe qui soit un peu conservateur a priori. Je ne fais pas de procès d'intention, mais je peux imaginer qu'il y ait une tentation d'évoquer une série de difficultés techniques et d'ailleurs légitimes et à prendre en considération. Cependant, ne perdons pas de vue que l'objectif poursuivi est quand même d'atteindre davantage de transparence et donc, de ce point de vue là, des organismes tels que Transparencia, par exemple, me paraissent légitimes. C'est un éclairage qui me paraîtrait intéressant. Je reviens également sur la proposition concernant la Commission d'accès aux documents administratifs. Je pense que, là aussi, il y a un éclairage intéressant et l'on est bien dans le public dans ce cadre.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est au Parlement d'abord de travailler et de savoir qui il souhaite auditionner. Néanmoins, j'ai retenu qu'il souhaitait entendre la CADA. Je crois qu'il existe aussi la Commission des recours pour l'accès à l'information en matière d'environnement qui rend aussi des avis donc je crois que si l'on entend aussi la CADA, je crois que ce serait utile.

Par contre, à titre personnel, je pense qu'il est quand même utile d'entendre l'autorité de protection des données. Ayant lu l'avis et comme cette notion de « juste équilibre des intérêts droits et libertés des personnes publiques concernées », je vais dire, au-delà de l'avis circonstancié, qu'il est quand même utile d'avoir son avis oral et d'avoir un échange affiné avec cette autorité pour voir comment elle conçoit les choses. Mais, je ne suis pas là pour dicter ce que la commission doit faire, ce n'est que mon avis – vous me donnez l'occasion de le donner, je le donne.

**M. le Président.** – L'on vous en remercie, Monsieur le Ministre.

Nous avons deux solutions ; Soit on se met d'accord aujourd'hui, mais il y a quand même eu beaucoup de propositions. Soit je redemande à chaque parti de faire des propositions.

Vous avez pu entendre les uns les autres et alors je présume qu'il se dégagera de cela un large consensus. Puis-je vous demander de transférer à notre secrétaire de commission vos différentes propositions ? Dans 15 jours, on les avalise et l'on pourrait déjà comme cela les entendre fin mars ou début avril. Nous pourrions déjà commencer le 16 mars si l'ensemble des éléments sont fournis.

Un grand merci, Monsieur Dispa. Êtes-vous satisfait comme cela ?

**M. Dispa** (cdH). – Oui, tout à fait, et je remercie l'ensemble des collègues.

**M. le Président.** – La commission a décidé de procéder à des auditions.

#### *Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires*

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Si nous sommes toujours dans l'organisation des travaux, j'aurais voulu évoquer éventuellement, si vous me le permettez, les suites à donner à l'audition que nous avons pu entendre lors de la dernière séance sur le projet BATOPIN. C'était une audition intéressante et je pense qu'il serait intéressant de poursuivre la réflexion. Ne pourrait-on pas – l'objectif n'est pas de charger l'agenda de cette commission, mais l'enjeu est important, à la fois pour le secteur bancaire et pour l'ensemble de nos concitoyens, nos communes et nos territoires – se donner aussi la possibilité de suggérer les uns et les autres des auditions complémentaires pour que l'on puisse aller un cran plus loin dans l'analyse de ce dispositif ? Celui-ci aura quand même pour effet de réduire le nombre de distributeurs de billets, leur nombre d'emplacements. Donc, il me semble qu'il y a matière à poursuivre l'analyse et à compléter l'information des membres de cette commission.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – Je rejoins tout à fait M. Dispa. J'allais également évoquer le dossier.

Nous avons eu une présentation il y a 15 jours qui, à partir d'un objectif présenté en termes de meilleure couverture du territoire dans certains cas – et je suis certain que nous pourrions faire mieux dans certains cas –, amène quand même un certain nombre d'inquiétudes sur les conséquences de ce qui est proposé.

À mon sens, il y a une suite à donner. La compétence est largement fédérale, mais puisque nous avons reçu cette information de la part de BATOPIN, un travail doit se poursuivre.

La première étape ne pourrait-elle pas être d'inviter l'autre consortium, en tout cas tel que BATOPIN l'a présenté, c'est-à-dire JoFiCo. Rappelez-vous, ce sont les autres banques, les banques de taille moyenne qui sont également unies à travers une logique de terminaux.

Ne peut-on imaginer, lors de la prochaine commission, l'on entende déjà JoFiCo. Je ne dis pas que c'est la fin, je dis que c'est la suite par rapport à cette

préoccupation qui va avoir un impact dans une série de territoires de Wallonie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – On entend beaucoup parler de fermeture des services publics pour l'instant et l'on en revient toujours à la même chose, c'est de dire qu'effectivement ce sont des compétences fédérales et nous sommes donc ici au Parlement wallon.

Je ne sais pas comment l'on peut organiser les choses, peut-être avoir un contact avec les groupes du Parlement fédéral puisque c'est une matière qui est partagée et qu'elle relève de la responsabilité du fédéral d'imposer au secteur bancaire un certain nombre de contraintes.

On pourrait au moins avoir un dialogue entre les deux niveaux de pouvoir pour savoir qui fait quoi dans son niveau de pouvoir.

**M. le Président.** – Je vois qu'il y a une demande d'aller un peu plus loin.

Oh pardon, excusez-moi.

La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Sur les distributeurs de billets, l'on pense aussi qu'il faut encore creuser le sujet.

En commission, l'on a d'ailleurs posé une question orale sur cela. L'on a des craintes sur ce qui est proposé par BATOPIN. On est également favorable à l'invitation d'autres banques afin de voir aussi leur plan. On est tout à fait d'accord sur le dialogue à avoir avec le Fédéral également pour savoir qui fait quoi.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (cdH).** – Je suis tout à fait d'accord avec l'idée d'entendre l'autre consortium.

Ne pourrait-on pas, pour gagner du temps dirais-je, convenir de vous soumettre des propositions d'auditions ultérieures ? En effet, après avoir entendu le point de vue des banques dans les deux consortiums, ce serait important d'avoir le point de vue des usagers au sens large.

De ce point de vue là, je pense que les compétences de la Région sont bien réelles, ne serait-ce qu'au regard des impacts que ce dispositif pourrait avoir sur nos territoires, nos communes en particulier.

On peut peut-être vous faire des suggestions dans les jours, les semaines qui viennent.

**M. le Président.** – Voilà ma proposition, je dirais en deux temps, pour essayer de correspondre aux besoins des demandes de la commission.

Inviter dès que possible, Madame la Secrétaire, le deuxième consortium, je crois qu'il y a une unanimité pour les entendre et un peu confronter et voir ce qui est dit.

Pour la prochaine fois, vous donnez l'occasion de faire d'autres propositions éventuelles.

Nous pourrions décider en fonction de cela et nous permettre d'aller au-delà, déjà de programmer le deuxième volet avec le consortium, puis faire une troisième étape – sur bases de propositions que l'on vous invite à déposer et qui seront sélectionnées entre nous peut-être dans 15 jours.

Fait-on ainsi ?

La commission a décidé de procéder à l'audition d'un représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo).

## AUDITIONS

### **PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES 1ER, 14, 29BIS, 61BIS, 62 ET 78TER DU CODE WALLON DE L'HABITATION DURABLE EN VUE DE FAVORISER L'USAGE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BIOSOURCÉS, DÉPOSÉE PAR MM. DESQUESNES, MATAGNE, MMES GOFFINET, SCHYNS, MM. COLLIN ET ANTOINE (DOC. 251 (2020-2021) N° 1)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les auditions sur proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1).

L'ordre du jour appelle les auditions sur la proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1).

Mme Galant a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

*Audition de M. Argelès, Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne*

**M. le Président.** – La parole est à M. Argelès.

**M. Argelès**, Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne. – Messieurs les Députés, je vais commencer par présenter l'ASBL pour laquelle je travaille : la Confédération de la Construction. Nous regroupons les entreprises de constructions qui vont de tous les corps du métier – du gros œuvre, techniques spéciales – en passant par les finitions. En Belgique, c'est 14 000 membres ; en Wallonie, c'est 4 500 membres. Chez nous, nous ne représentons pas les producteurs de matériaux ni les architectes.

Pour commencer, je vais me permettre de vous rappeler un peu notre secteur, le poids lourd de l'économie wallonne en tout cas. On a :

- un chiffre d'affaires de 14,2 milliards d'euros ;
- une valeur ajoutée de 3,9 ;
- un peu près 30 000 entreprises déclarées à la TVA dont 22 000 sont des indépendants.

Un pourcentage de 98 % de nos entreprises sont des PME de moins de 50 travailleurs salariés.

C'est un secteur aussi poids lourd pour l'emploi wallon : on représente 6,8 % de l'emploi wallon. C'est à peu près 60 000 salariés, dont 48 000 ouvriers. On est un secteur en pénurie de main-d'œuvre. On a actuellement plus ou moins 12 000 postes vacants. Nous sommes fort demandeurs de main d'œuvre.

Nous voulons aussi attirer votre attention sur les faits. Quand on voit le secteur de la construction, il faut le voir au sens large. S'il représente 6 % de la valeur ajoutée et 60 000 emplois, lorsque l'on regarde la filière au sens large, lorsque l'on regarde l'amont et l'aval – les producteurs de matériaux, les métiers du recyclage qui sont plus en aval – on représente plus de 12 % de la valeur ajoutée wallonne et 120 000 emplois.

Il est aussi important de savoir que dans notre secteur, lorsque l'on investit 1 euro, on génère 2,12 euros dans l'économie. Pour l'emploi, lorsque l'on investit 1 million d'euros, on crée en Wallonie 10,2 emplois. C'est un peu notre facteur de conversion. Tous ces chiffres ressortent des études que l'on a faites avec l'IWEPS, la DGO6, en 2016.

Je me permets aussi d'attirer votre attention sur notre enjeu fondamental et stratégique pour la suite dans le secteur : la rénovation énergétique. Nous sortons des *task forces* de Get up Wallonia et plus spécifiquement la *task force* Environnement. On a calibré l'objectif de rénovation pour les 10 prochaines années à un niveau qui nous semble ambitieux, mais atteignable : 30 % du bâti wallon et transformer tous les bâtiments qui sont des passoires énergétiques pour les amener vers des classes beaucoup plus élevées, les classes que l'on appelle B et C. Il y a encore une classe supérieure qui est la A. Tout cela est aussi une question de coût. Je

reviendrai par la suite de la présentation sur la maîtrise du coût de la construction.

On l'a calibré aussi, parce que l'on aura besoin de 20 000 emplois supplémentaires. Actuellement, on est à peu près à 10 000 emplois dans la rénovation énergétique. Cette ambition sur les 10 prochaines années nous permettra d'atteindre les objectifs européens qui nous demandent d'arriver à un taux annuel de rénovation de 3 %.

Chez nous, comme je l'expliquais, on a beaucoup d'entreprises, de groupements, de fédérations. Mais on a aussi monté des groupements spécialisés dans certaines techniques et plus particulièrement, je voulais vous présenter aujourd'hui notre plateforme wallonne de l'isolation qui regroupe encore une quinzaine d'entreprises wallonnes, mais qui a vocation à grandir, avec une envie de mettre en avant la qualité de leurs prestations, et en intégrant les circuits courts. Ce sont des professionnels qui sont désireux.

Il faut savoir aussi que les travaux d'isolation ne sont pas couverts par des accès à la profession. Il y avait une volonté de ces professionnels de s'organiser, de se structurer. C'était important pour nous de les aider.

À côté de cela, nous sommes nous-mêmes administrateurs du *cluster* groupe construction depuis plus de 10 ans maintenant. Nous avons suivi toute l'évolution de ce secteur de l'écoconstruction : aux balbutiements lorsque l'on a commencé. Je pense que l'écoconstruction est arrivée maintenant à un point mature, avec une spécialisation, une structuration, des producteurs de matériaux présents et actifs en Wallonie, et toutes les activités connexes, architectes, entrepreneurs, aussi universités. C'est un secteur qui est en pleine explosion et qui a un bel avenir devant lui.

Le sujet principal aujourd'hui c'est les matériaux biosourcés qui ne sont pas nouveaux dans notre secteur.

C'est clair qu'ils ont des avantages environnementaux comme le stockage temporaire de CO2 et on travaille aussi sur le bilan environnemental global.

On a en Région wallonne un outil qui s'appelle Totem qui est un outil sur les trois Régions qui permet effectivement de quantifier ce bilan environnemental.

On remarque aussi que les écomatériaux c'est aussi un lien avec la filière agricole et sylvicole et c'est le développement des filières locales.

Au niveau technique, on engage beaucoup d'importance à la technicité d'un produit, d'ailleurs je pense que c'est un mot, que l'on parle de matériaux pétrochimiques ou biosourcés, le premier point que l'on regarde c'est la technicité.

Les matériaux biosourcés ont certains avantages, clairement, la gestion d'humidité, un déversage thermique, cela a été prouvé, démontré scientifiquement.

Ils ont de plus en plus d'agrément techniques, des caractéristiques techniques qui sont reconnues.

On a aussi le label biosourcé, qui est géré maintenant depuis 2 ans.

Pour rappel les biosourcés ne sont pas une prescription technique sur les performances techniques du matériau, mais c'est simplement je dirais, une attestation sur la composition du biosourcé dans le matériau.

À côté de cela, nous avons effectivement encore différentes prescriptions techniques que sont les agréments techniques sur lesquels on fait un marquage volontaire, mais qui est largement apprécié par les auteurs de projets pour leur donner une sécurité en tout cas à l'utilisation des matériaux.

Beaucoup aussi d'importance ces dernières années à la qualité de mise en œuvre, beaucoup de formations qui sont données.

On voit pas mal d'opérateurs de formations qui ont dans leur cursus des formations sur les écomatériaux.

Un point sur lequel on souhaite attirer l'attention, c'est le surcoût de ces matériaux à la mise en œuvre.

Effectivement, il y aura peut-être une question à se poser sur l'article 6 de la proposition qui dit que lorsque les écomatériaux sont pris tôt en amont dans la conception, ils n'entraînent pas de surcoûts.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas d'études au niveau de la confédération qui démontre cela, que du contraire lorsque nous interrogeons nos membres constructeurs, promoteurs, il y a un surcoût clairement qui est généré par les matériaux biosourcés, laine de bois, la cellulose dans certains cas spécifiques effectivement devient compétitive par rapport à des laines isolantes de base.

Ce qu'il faut retenir de notre volonté au niveau sectoriel est la maîtrise des coûts.

C'est-à-dire que derrière cela, se cache l'accessibilité des ménages au neuf, à la rénovation et aussi une certaine progressivité dans les évolutions réglementaires ou stratégiques dans notre secteur.

On parle de l'économie circulaire, de biosourcé, de recyclage, tout cela nécessite une adaptation de secteur, une certaine progressivité.

Une comparaison que l'on aime bien montrer lorsque l'on parle de maîtrise des coûts, ces évolutions de prix au niveau, j'ai mis une maison 4 façades, mais cela

reflète le coût, l'augmentation du coût de la construction ces dernières années, là on voit que de 2008 à 2021, les coûts ont largement augmentés et la surface a diminuée.

Chose logique avec toutes les normes énergétiques, principalement le facteur énergétique a contribué à cette augmentation du coût au mètre carré.

La réduction des surfaces va, de soi, on est effectivement à une superficie moyenne par occupant qui reste tout à fait correcte, descendre en dessous deviendrait compliqué.

Par contre se posent des interrogations sur la suite. On voit qu'il y a beaucoup d'évolutions réglementaires dans notre secteur, on parle de gestion des terres, de nouvelles exigences au niveau de l'eau, des charges d'urbanisme, des matériaux biosourcés.

Se pose la question effectivement, jusqu'où allons-nous au niveau de cette maîtrise des coûts qui commence à devenir handicapante pour cette fameuse accessibilité.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'intégration ou l'obligation des matériaux biosourcés dans les marchés publics de travaux.

Je voulais terminer cette présentation par le grand travail qui est mené maintenant au niveau de la SWL et de sociétés de logements locaux, sur la volonté d'intégrer dans le nouveau plan du logement les matériaux biosourcés.

De nos rencontres avec le directeur général, on a ressenti cette volonté d'intégrer ces matériaux biosourcés en sachant que l'on avait encore pas mal de connaissances à acquérir au niveau des donneurs d'ordre.

Au niveau des entreprises, je vous ai mis aussi sur votre droite, une publicité. Je ne fais pas la publicité de membres, mais je trouvais que celle-là était assez parlante sur le fait que l'on a depuis un an ou deux ans remis sur le circuit la fameuse prime pour les matériaux naturels de 25 %.

Ce sont toutes des choses intéressantes pour le secteur. Effectivement, l'offre est importante à susciter. Ces propositions vont donc dans ce sens-là. La demande, nous, entrepreneurs, on peut s'y adapter. On a de plus en plus d'entreprises qui se familiarisent et qui se forment à la mise en œuvre de ce type de matériaux.

Néanmoins, nous émettons des réserves par rapport à cette obligation, principalement sur la maîtrise des coûts. Il est clair que les matières biosourcées vont nécessiter des enveloppes supplémentaires pour absorber ce coût des matériaux.

Il est clair et net que cela doit se faire en parallèle avec une augmentation des budgets publics. Sinon, on

risque de se retrouver dans une concurrence malsaine avec des risques de dumping social pour éviter de diminuer ces charges en tant que soumissionnaire. C'est une réalité sur laquelle nous souhaitons attirer votre attention.

L'obligation, à ce jour, nous semble être compliquée et nous n'avons pas encore assez de recul pour cela. Par contre, je pense que les législatives menées par la SWL sont intéressantes et vont vers ce principe de renforcer l'offre.

Le deuxième point que nous souhaitons mettre en avant est la nécessité de renforcer cette installation des producteurs de matériaux biosourcés et de continuer à soutenir ces producteurs en Wallonie. On a effectivement pris l'exemple du photovoltaïque qui, en 10 ans, a été divisé par quatre. Je pense qu'avec les matériaux biosourcés, nous sommes au début d'une industrialisation des matériaux biosourcés. Il y a donc encore beaucoup de choses à faire pour soutenir cette filière.

La stratégie qui vient d'être adoptée et sur laquelle nous avons participé fait un *target* spécifique sur cette consolidation de cette filière.

*Audition de M. Poskin, Directeur du cluster Éco-construction*

**M. le Président.** – La parole est à M. Poskin.

**M. Poskin,** Directeur du cluster Éco-construction. – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, permettez-moi d'abord de vous remercier de nous écouter. C'est peut-être une première également pour le cluster d'être présent dans une commission. Je tenais à vous remercier de nous entendre. Je profiterai de la présente pour vous présenter les clusters qui sont dans la ligne de mire de l'actualité économique.

Le cluster écoconstruction allie à la fois la diversité et transversalité puisque nous avons à la fois, tant en termes de professionnel qu'en termes de matériaux, une série de matériaux qui sont biosourcés et géosourcés qui permettent de faire énormément de choses et qui permettent de faire à peu près tout ce que l'on veut dans la construction. Nous avons une diversité également de professions puisque l'on démarre de l'architecte jusqu'à la personne qui met les produits finis dans une maison ainsi que des universités, des centres d'études et autres.

Le rôle des clusters est défini par un décret de 2007 qui établit six axes de travail pour les clusters. Nous sommes reconnus par la Région wallonne. Nous existons depuis 2003. Le rôle d'un cluster, c'est un partenariat. Nous essayons de faire en sorte que les entreprises travaillent ensemble, innover ensemble et fassent énormément de choses ensemble. C'est plus ou

moins les trois premiers axes. Le dernier axe est un axe d'internationalisation et le fait de faire venir des investisseurs étrangers en Belgique, ce que nous faisons d'ailleurs. Si Gramitherm, qui est une entreprise productrice d'isolant, se trouve à Auvélais à l'heure actuelle, c'est grâce au cluster qui a initié sa présence chez nous. Il faut savoir qu'il y a déjà une dizaine d'emplois qui ont été créés à Auvélais dans une zone qui est plutôt malheureusement plus sinistrée.

Les deux dernières, c'est du *benchmarking* national et international.

Ce sont également des collaborations avec un peu tous les clusters étrangers, mais également tous les organismes wallons fédéraux et européens.

L'écoconstruction, c'est quoi, me direz-vous ? Dans les deux borborygmes entre cluster et écoconstruction, le dernier mot « écoconstruction » est construire, rénover, en respectant notre environnement et celui des générations futures. On ne veut pas revenir à l'homme des cavernes ; on n'est pas non plus des personnes qui souhaitent revenir à un temps passé, mais on essaie avec des matériaux innovants, techniques, locaux, en circuit court et qui permettent d'avoir une économie locale forte. Depuis 2010, on est producteurs de matériaux biosourcés en Wallonie. Il faut savoir que l'on est à peu près à une cinquantaine de producteurs de matériaux ou de systèmes constructifs. On est présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et l'on est à peu près la troisième région d'Europe au niveau des géo et biosourcés.

C'est aussi construire avec des entreprises et des artisans locaux. On répond là au *dumping social* qui était présent, parce que mettre des matériaux qui sont des matériaux géosourcés ou biosourcés demande une patte, un certain savoir-faire que l'on ne peut pas aller chercher à l'étranger. Ou si l'on va les chercher à l'étranger, ils nécessitent énormément de formations. On a là un rôle à jouer aussi au niveau social. Non seulement on a un rôle à jouer au niveau environnemental, puisqu'en utilisant des matériaux qui sont géosourcés ou biosourcés, on réduit la fracture et l'impact environnemental, mais on a aussi un rôle important tant en termes social, économique et de confort et de santé.

Il faut savoir que prendre des matériaux qui sont biosourcés permet également d'avoir des plus au niveau santé. On respecte non seulement la santé des occupants des constructions, mais également des travailleurs. C'est un réseau d'entreprises le cluster qui, comme je vous le disais, représente 260 membres, avec des architectes, des négociants, des producteurs de matériaux, le domaine non marchand avec les écoles, des entreprises de formation par le travail, avec l'IFAPME de Mons par exemple qui est présente chez nous, mais aussi le FOREm. On a aussi les bureaux d'étude, les ingénieurs et toutes les entreprises qui mettent en œuvre les matériaux géo et biosourcés.

Les actions du cluster sont multiples et diverses. Le rôle des clusters wallons dans ce cadre est de développer le business, et de développer économiquement la filière. Mais on a un rôle aussi de faire en sorte que les entreprises travaillent ensemble, innover ensemble. Une des plus grosses innovations dans le domaine de la construction est de réduire les ponts thermiques. Le rôle du cluster est important, puisqu'en mettant en commun les entreprises, cela permet qu'elles puissent parler ensemble, innover et dire : j'ai rencontré tel problème sur tel chantier, que peut-on faire et que peut-on ajouter ? Le rôle de cluster permet également de la faire. C'est un rôle indéniable, et il faut avoir la confiance des entrepreneurs pour le faire. C'est important de jouer dans ce rôle de *networking*.

On a aussi un rôle dans le cadre de l'écoconstruction qui est peut-être moins connu : un rôle de promotion et de communication. On a aussi un rôle de formation, parce que mettre des écomatériaux est être formé de manière beaucoup plus importante. C'est avoir un geste. Dans l'écoconstruction, dans la construction en bois, on ne travaille pas à la brique près, au 20 centimètres près. On travaille au millimètre près. Construire avec de la construction bois, c'est travailler avec une certaine rigueur et une certaine nécessité du travail bien fait. C'est non seulement un savoir-faire, mais c'est également un savoir-être.

Pour faire de la promotion, on fait également les visites de terrain. Comme je le disais, on est une de trois régions d'Europe qui est la plus à la pointe. Il faut le savoir, il faut que la Wallonie aussi sache que l'écoconstruction et que l'ensemble des matériaux et des constructeurs de matériaux, l'ensemble des entreprises sont à la pointe à ce niveau. Plusieurs missions économiques sont venues, que ce soit au Québec du Canada, on a plus ou moins, hors covid, une mission par an, mais aussi du Danemark, de France, d'Espagne, d'autres pays qui viennent régulièrement nous rendre visite pour voir ce que l'on fait, quelle est l'avance que nous avons.

Forcément, on a un rôle aussi de lobby et également un rôle à jouer au niveau des conférences et des séminaires qui rejoignent un peu le point de la formation.

Des outils de production wallons, 100 %, je vous ai dit que depuis 2010, on avait pas mal de producteurs, que ce soit des producteurs innovants tels que IsoHemp, tels que Paille-Tech. IsoHemp qui fait des blocs de chaux-chanvre, ici, à Fernelmont. Paille-Tech qui est à Franière, tout près de Floreffè. Mais aussi Sidus qui vient d'inventer un système constructif qui permettra de réduire les coûts et d'avoir plus ou moins une structure à peu près similaire à une structure, au niveau prix, au niveau béton.

On a aussi des innovateurs tels que Stabilame, tels que Mobic qui produisent à la fois du CLT, c'est une

sorte de construction, que ce soit du CLT cloué, du CLT qui est collé, mais aussi cloué avec des clous de bois, par exemple. C'est tout nouveau, cela devait être présenté en mars dernier au salon Bois & Habitat. Malheureusement, vu les circonstances, ils n'ont pas pu le présenter. Ce sont donc de nouveaux systèmes constructifs qui sont présents. C'est aussi Gramitherm, par exemple, qui fait des panneaux isolants en herbe et qui a été une nouvelle usine qui s'est implantée en décembre l'année passée. Mais aussi des isolants qui sont des isolants phoniques tels que Acoustique, mais aussi Home Eos. On a aussi PCM qui est de l'ouate de cellulose. Le deuxième producteur wallon est également présent chez nous.

En tout, on a plus ou moins entre 40 et 50 producteurs de systèmes ou de solutions en écomatériaux.

Pour faire la promotion de cela, il faut un peu déconstruire les mythes. Le mythe, d'abord, des trois petits cochons. On est passé de la paille au bois et puis à la brique. Je crois que pour le moment, on est en train de faire le chemin inverse, ce qui est bien. Le bois, c'est solide. Les tours de Bergen, par exemple, en Norvège montent jusque 84 mètres de haut. Dommage que l'on n'en ait pas en Wallonie. C'est peut-être un peu dommage et cette proposition de décret le permettrait par exemple. Mais aussi, on dit que le bois est fragile, qu'il brûle. Or, tous ces mythes doivent être déconstruits. Ce n'est pas un effet de mode.

On dit que c'est peut-être plus cher, mais plus cher par rapport à quoi ? On dit que c'est plus cher, mais quelle est la qualité ? C'est un peu comme comparer deux voitures. Compare-t-on le prix de deux voitures ? Je crois que les voitures, comme la construction, cela dépend de ce que l'on y met.

Le prix moyen d'une construction c'est peut-être 1 150-1 200 euros du mètre carré, pour une qualité qui est une qualité inférieure à l'écoconstruction. On construit vers 1 300-1 350 euros du mètre carré pour une construction moyenne. On est à 10 %, mais la qualité est différente. Non seulement la qualité intrinsèque des matériaux, la qualité intrinsèque du bâtiment, mais également la qualité de vie est tout à fait différente. On compare des pommes et des poires quand l'on dit que c'est peut-être un peu plus cher.

Pour vous montrer un petit peu quels sont les avantages de l'écoconstruction, c'est une architecture qui est performante, avec des matériaux qui sont performants. Les images vous montrent la diversité de la production des écomatériaux et des matériaux biosourcés. En dessous, à droite, vous avez un mur en pisé par exemple. Au-dessus, vous avez la construction en bois. L'image qui est juste au-dessus du A d'architecture, c'est également de l'argile terre crue.

Vous avez toute une diversité et vous ne savez pas reconnaître s'il s'agit d'une construction en paille par exemple – si vous regardez à droite, c'est la deuxième – ou d'une construction en bois. Vous ne voyez pas tellement la différence. Mettre des matériaux biosourcés fonctionne également en rénovation, tel que la maison en pierre que vous voyez.

Pour ce faire, l'on a des matériaux performants, renouvelables, qui sont des matériaux wallons surtout. Il faut savoir que 70 % souvent des matériaux viennent d'ailleurs. C'est cela qui est important. C'est minimum 70 % qui viennent d'ailleurs. Or, ici, on est sur des matériaux qui pourraient revenir de Wallonie et donc, faire économiquement un saut pour la Wallonie.

Ensuite, ce sont les sources renouvelables et capteurs de CO2. Il faut savoir que, comme le disait le président de la Confédération Construction nationale, il se plaignait d'avoir un polyuréthane qui a augmenté de 35 % en quelques mois et donc, une non-maîtrise des coûts.

Rappelez-vous également que le polyuréthane était en rupture de stock en septembre il y a deux ans. Des chantiers se sont arrêtés parce que l'on ne maîtrisait pas la ressource, on ne maîtrisait pas la matière première, tandis que, en ayant des matériaux biosourcés, on maîtrise également la matière première.

Les avantages des écomatériaux, comme vous aurez pu le découvrir en m'entendant, sont non seulement économiques. Ce sont des centaines d'entreprises wallonnes qui conçoivent et produisent, placent et vendent des écomatériaux, qu'ils soient géosourcés ou biosourcés.

Cela comporte aussi des avantages en termes d'environnement. Les écomatériaux sont produits localement, en circuit court, en économie circulaire. Ce sont les premiers à être réintroduits dans la chaîne de valeurs, mais c'est également une régulation de l'humidité.

C'est aussi un respect de la santé. Il n'y a pas de composé chimique ni de dégagement nocif en utilisant des écomatériaux. C'est aussi une sécurité, contrairement aux idées reçues, les écomatériaux sont très résistants. Regardez, par exemple, les églises en Norvège qui datent du temps de nos églises. C'est aussi, si l'on regarde la maison Feuillette, première construction en paille en France, qui date de 1929, qui est toujours là et est justement le domicile du Centre National de la Construction Paille en France.

C'est aussi un confort thermique et un bien-être à l'intérieur. Si l'on regarde d'une manière sociale, la Wallonie a besoin de 1 200 millions logements à construire et à rénover d'ici 2050. C'est aussi une réduction des inégalités en matière de dépendance énergétique.

C'est aussi une adaptation des logements aux nouvelles formes d'habitat, une réduction des impacts divers tels que les coûts cachés liés au logement. Pour le moment, lorsque l'on construit, il n'y a pas de prix sur la déconstruction. Or, pour certains matériaux, vous avez un coût déconstructible énorme. Quand vous mettez, par exemple, du polyuréthane projeté entre la structure et le parement, il est impossible de réintégrer le polyuréthane dans le circuit. Non seulement la structure est abîmée, mais également le parement. Vous avez donc un coût beaucoup plus important.

C'est aussi une impulsion positive pour l'économie wallonne et pour l'image de marque de la Wallonie. On en parle même à l'étranger.

Environnementalement, les besoins de la Wallonie se traduisent par une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le secteur de la construction est responsable de 30 % de ces émissions.

C'est une réduction de la quantité des déchets. Le secteur de la construction représente également 30 % des déchets. Or, construire avec les écomatériaux répond à l'ensemble de ces besoins de la Wallonie. On va favoriser les filières wallonnes avec un emploi local et durable.

Ce matin j'entendais encore Olivier De Wasseige déclarer que c'était très bien d'axer la relance économique wallonne sur la rénovation, mais qu'il fallait s'assurer des emplois locaux et que l'on n'aille pas chercher les matériaux à l'étranger.

Or, l'écoconstruction, c'est quoi ? Justement, cela permet non seulement de faire appel à des entreprises locales, mais aussi d'aller chercher des matériaux locaux, produits localement et ne pas être tributaire de l'étranger.

À part notre secteur qui investit dans de nouvelles unités de production de matériaux et de systèmes constructifs, la construction pétrosourcée n'y est pas. À l'heure actuelle, il n'y a qu'une seule entreprise pétrosourcée qui produit des matériaux isolants en Wallonie.

Donc, si l'on investit un euro, par exemple dans la construction, souvent on va chercher ailleurs les matériaux, et pas en Wallonie. Ce décret est aussi important pour nous, parce que l'on va aller rechercher là où est notre besoin à nous, là où l'on va investir, là où l'on a vraiment l'ensemble de la chaîne de valeur, là où l'on a la matière première, là où l'on a les personnes pour le mettre, à mettre en œuvre ces matériaux, et l'on va aller chercher, et ce sont des Wallons.

La création de 500 à 1 000 emplois par an pour répondre au besoin de la rénovation n'est qu'une estimation. On pourrait dépasser ce chiffre. Bien sûr, il faut aussi une diversité et une augmentation des apports économiques pour l'agriculture et pour la sylviculture

wallonnes. Les écomatériaux, c'est cela en fait. C'est donner une diversité, une diversification à ces produits agricoles. C'est aussi un potentiel énorme en termes de création d'entreprise et une diversité, une rapidité de souplesse de solutions constructives.

Oui, cela va être plus cher, mais il y a énormément de coûts cachés que l'on n'a pas, comme le double loyer. Le fait de devoir payer à la fois sa maison qui est construite et à la fois son loyer. Ce double loyer que l'on doit payer parce que les constructions éco sont construites en industrie, à la fois en termes de qualité – c'est beaucoup plus important – mais aussi en termes de rapidité. On a une réduction par exemple de ces coûts cachés. Ce sont également, à l'intérieur de l'habitat, d'autres coûts cachés. On a des murs qui sont chauds, et donc le ressenti intérieur dans une construction permet de baisser la température et d'avoir une chaleur ressentie beaucoup plus importante. Ce sont aussi des coûts cachés que l'on n'a pas.

C'est aussi la création d'une filière de formation. C'est le développement de l'innovation, de l'innovation wallonne qui vise l'exportation. Comme je le disais, on est ici avec entre 40 et 50 producteurs de structures ou d'isolants qui sont en train d'exporter. Non seulement réduit la balance commerciale des importations, mais on augmente les exportations.

Cette aide de proposition de décret permet aussi de donner un coup de pouce à ces industries. Par exemple Gramitherm, qui est située à Auvelais, a engagé des personnes qui étaient éloignées de l'emploi. Cela permet par exemple à des ouvriers de revenir, de montrer leur valeur au sein de l'entreprise. C'était des chômeurs, qui l'étaient depuis plus de 10 ans, qui sont actifs au sein de l'entreprise.

C'est aussi une réduction des coûts cachés comme je disais, via un impact sociétal et environnemental. Il faut savoir, par exemple, que comme on construit plus rapidement, ne fut-ce que pour les communes, c'est aussi intéressant. On utilise moins de surface et l'on construit beaucoup plus rapidement. Quand vous avez un chantier, d'habitude, vous avez une grande grue. Dans mon village, il y avait une école, cela faisait six mois qu'il y avait une grue en plein milieu de la rue. En écoconstruction, ici, on a vécu l'expérience, à Namur, pour la rehausse d'un cinéma. Elle a tenu 15 jours, en faisant monter en une fois l'ensemble des matériaux.

C'est aussi la contribution au respect des objectifs environnementaux tels que la Wallonie l'a déclaré, puis les écomatériaux, forcément, sont *climate friendly*, c'est le moins que l'on puisse dire. Cela permet aussi d'avoir une image positive et avant-gardiste de la Wallonie.

La Wallonie possède un avantage concurrentiel, mais pour combien de temps ? Si la Wallonie n'impose pas les écomatériaux, on risque de passer

malheureusement au travers d'un processus qui est un processus vertueux et qui, malheureusement, on l'a déjà vécu dans d'autres circonstances, vont faire en sorte que l'avantage que l'on a, on va le perdre.

Voici un peu pour les conditions que l'on devrait avoir pour créer la réussite du secteur. Dans cette réussite, c'est justement soutenir la volonté, soutenir également les producteurs de matériaux en imposant les matériaux biosourcés.

Créer forcément des conditions de réussite à moyen et long terme : vous avez un ensemble d'outils comme le Green Deal européen et le Plan de relance que l'on vient de citer, la Stratégie wallonne de rénovation, la Stratégie de rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi les propositions de décret qui sont importantes.

C'est l'exemplarité des pouvoirs publics qui nous manque, en fait. En Belgique et en Wallonie, le secteur de la construction et de l'écoconstruction est plutôt monsieur et madame tout le monde.

En France, il y a des dizaines d'écoles en paille qui sont construites. En Wallonie, il n'y en a qu'une.

Le Gouvernement s'est engagé dans la DPR à soutenir l'écoconstruction, mais c'est un peu avec l'adoption de mesures qui sont transversales.

On cite l'introduction des écomatériaux dans les critères de marchés publics, dans la formation, dans la sensibilisation, dans le financement adéquat.

Il y a les projets de rénovation. Les 250 000 logements, les 2 500 bâtiments publics et écoles qui devraient être rénovés. Il y a les concertations avec le secteur, le recours à l'écofonction et dans les matériaux biosourcés, les matériaux locaux sont importants.

Pour terminer, je dirais simplement, après la séance de questions-réponses, pour ce qui est de l'écoconstruction – comme disait Saint-Exupéry, pour le paraphraser –, il ne s'agit pas de le prévoir, mais surtout de le rendre possible. Ce décret et cette proposition de décret pourraient le rendre possible.

#### *Désignation d'un corapporteur*

**M. le Président.** – Mme Delporte est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Je voulais vous remercier pour votre intervention qui a été riche et qui a détaillé ce qu'étaient les atouts et les défis à relever.

Merci pour vos deux interventions qui nous sont précieuses dans la réflexion qui va être menée ici, mais aussi ailleurs.

Je voulais savoir, si ce n'est déjà fait, si l'on pourrait bénéficier de vos contributions et de votre PowerPoint, peut-être via notre secrétaire qui le diffusera à l'ensemble des groupes politiques. Je vous remercie.

### *Échange de vues*

**M. le Président.** – C'est le temps des questions, des suggestions, des interventions.

Qui souhaite se lancer le premier ou la première ?

La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je tiens d'abord à vraiment vous remercier pour vos exposés qui étaient vraiment très intéressants et qui ont déjà permis de répondre à plusieurs questions que nous nous posions.

J'allais notamment vous poser une question qui était celle-ci : l'utilisation de matériaux biosourcés est-elle plus coûteuse que les matériaux classiques ?

On avait entendu parler, comme vous, d'une étude qui disait que non, mais votre témoignage montre que c'est bien le cas et que cela entraîne des coûts plus importants.

Petit témoignage personnel : à l'usine où je travaillais, on vendait notamment des enduits et des torchis à base d'argile et c'est vrai que la qualité de ce type de produit est incontestable, notamment grâce à l'effet régulateur thermique et hydrique qui donne vraiment une sensation de bien-être quand on est chez soi, à l'intérieur de la maison.

Cependant, leur mise en œuvre est quand même beaucoup plus fastidieuse et demande plus de temps et un certain savoir-faire.

Vous avez d'ailleurs parlé aussi de savoir-faire. D'où, un coût plus élevé en matière de main-d'œuvre et aussi une pénurie de main-d'œuvre. En tout cas, chez nous, c'étaient souvent des véritables artisans qui travaillaient avec ces enduits et ces torchis et ils sont peu nombreux. C'est évidemment un problème.

L'augmentation des coûts à la construction est aussi un vrai problème et je pense notamment aux logements publics.

On sait qu'il en manque cruellement en Wallonie, il y a plus ou moins 40 000 ménages qui sont sur une liste d'attente et l'on sait que les moyens dégagés pour en construire sont malheureusement limités.

Si l'on construit 10 % de logements en moins parce que ceux-ci coûtent 10 % plus cher, évidemment c'est un problème vu la pénurie de logements.

Vous parliez aussi du risque de dumping social en cas de hausse des coûts due à une obligation de recourir à des matériaux biosourcés. Cela nous interpelle.

Ce genre de problème ne serait pas possible si une société publique de construction de logement prenait en charge l'augmentation du nombre de logements publics.

Par contre, les positions sur le *dumping social* n'ont pas l'air partagée par le cluster. J'entends qu'il y a une contradiction entre vous deux à ce niveau. Lors de votre présentation du cluster écoconstruction, j'entends que si ce n'est pas le même prix et que les matériaux biosourcés sont plus chers, ils ne sont pas de la même qualité. Certes, encore faut-il savoir se payer ce type de matériaux. Vous avez même fait la comparaison avec des voitures. Vous avez raison : on ne peut pas comparer deux voitures juste sur base de leur prix. Il faut tenir compte de la qualité. C'est vrai, vous avez entièrement raison. Seulement, tout le monde n'a pas le portefeuille qui permette de se payer ce confort.

Hormis la remarque sur le coût, qui est finalement uniquement pour le logement public, dépendante des investissements que la Région est prête à consentir, on pense que le recours à des matériaux biosourcés est une bonne initiative, que ce soit dans la question du respect de l'environnement, de la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore dans la relocalisation des productions de matériaux.

Que manque-t-il encore au développement de la production wallonne de matériaux biosourcés ? Pourquoi n'est-ce pas plus populaire aujourd'hui ? Vous avez mis en avant le fait qu'il y avait en Belgique seulement une seule école qui était écoconstruite alors qu'il y en avait des dizaines en France. Y a-t-il eu une législation en France ? Y a-t-il eu une proposition de loi qui oblige la construction avec ce type de matériaux ? Peut-être que la différence entre la France et la Belgique est due est à cela. Je n'en sais rien, c'est une question que je me pose.

Comment fait-on pour que les primes et les aides touchent aussi les populations les plus précaires, qu'elles n'aident pas uniquement les personnes qui sont déjà aisées et qui peuvent se permettre la construction de leur logement avec ce type de matériaux ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Merci pour ces deux exposés qui m'ont passionnée. Cette question des matériaux biosourcés m'intéresse depuis longtemps dans ma rénovation. À l'époque, je m'étais posé la question. C'était il y a un peu plus de 15 ans, à une époque où l'architecte du Fonds des logements des familles nombreuses, par lequel j'avais obtenu mon prêt social, m'avait complètement déconseillée les matériaux bio, parce que c'était hors de prix et que vu ma situation à l'époque, si je voulais isoler ma maison par l'extérieur, il

fallait que je passe par le polyuréthane, sinon mon budget ne me le permettait pas.

J'imagine qu'il y a eu une évolution des prix, que l'on n'est plus à cette période où on commençait avec les matériaux, il n'y en avait pas beaucoup et ils étaient plus chers. Comme pour le photovoltaïque, les premiers étaient beaucoup plus chers ; maintenant, on voit vraiment une chute des prix.

Monsieur Beugnies, il y a un peu plus de 30 ans, quand on parlait dans les communes de ne pas agrandir un hall de sport, mais de commencer par l'isoler, on était un petit peu hué, en disant : vous êtes fous, cela coûte cher, ce n'est pas rentable, et cetera. Maintenant, je pense que tout le monde a bien compris que l'investissement de l'isolation est important. Plus personne n'a ce discours du début où on venait proposer, dans le secteur public, d'isoler les bâtiments.

Il y a encore un travail à faire par rapport à la compréhension du coût et des économies et des investissements que l'on fait en utilisant certains matériaux biosourcés : économies au niveau du confort, de la chaleur, de la consommation énergétique et au niveau de la santé et du bien-être.

C'est très important. La difficulté est que l'on aura difficile à mesurer, on n'a pas facilement des indicateurs. Monsieur Poskin ou Monsieur Argelès, y a-t-il des études en cours pour mieux comprendre et mesurer les coûts ou les économies des deux types de construction ? J'étais interpellée aussi par rapport à la définition que l'on peut faire des matériaux biosourcés et par rapport à la composition. Quel est le taux de matériaux d'origine végétale ou peut-être géologique, mais bios ou locaux, qu'il faut avoir dans un matériau ? Est-ce un taux unique en fonction de type de matériau ? Y a-t-il des études ? Y a-t-il des tableaux qui disent que, pour tel et tel matériau, il faut un taux en pourcentage de matériau biosourcé ? Cela existe-t-il ? La Région wallonne a-t-elle reconnu quelque chose de ce style-là ? J'avoue ne pas bien m'y retrouver dans cela. Il y avait, dans la proposition de décret, une référence à des taux de matériaux, j'aimerais avoir votre avis là-dessus.

Par rapport à la disponibilité des matériaux, en faisant référence à la crise que l'on a eue avec la rupture de stock en polyuréthane, en isolant, et cetera, en utilisant rapidement, avec une obligation, tous les matériaux biosourcés, risque-t-on d'avoir ou pas une rupture de stock ? Quelles seront alors les possibilités pour ne pas bloquer le secteur si l'on met une obligation de matériaux ?

Par rapport à l'approvisionnement, c'est vrai qu'il faut absolument donner un signal clair pour que les producteurs puissent investir dans cette production. Je me rends bien compte que s'il n'y a pas une volonté claire politique et une obligation, les investissements au niveau de la production de matériaux ne vont pas

forcément suivre puisqu'il y aura une insécurité. C'est important d'amener cette sécurité aux investisseurs.

Par contre, a-t-on une vue correcte sur la concurrence qu'il pourrait y avoir au niveau des terres agricoles par rapport à la production alimentaire et par rapport à la production de matériaux pour la Wallonie ? Peut-on être autosuffisants sur les deux niveaux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Je voudrais aussi me réjouir de la richesse des exposés que l'on a entendus, c'est très instructif. Cela permet d'évoluer dans les certitudes que l'on a parfois dans un sens ou dans l'autre, c'est très important. Cela concourt à votre volonté, Monsieur le Président, de peut-être réduire le nombre de questions et d'avoir plus de débats de fond, mais c'est une autre histoire.

Une petite parenthèse : je suis étonné de l'absence du cdH qui porte la proposition de décret et qui est absent pendant les exposés et les débats. C'est bien dommage, mais comme vous l'avez signalé nous aurons les PowerPoint et cela leur permettra peut-être de se remettre à niveau.

À titre personnel d'abord, cette matière me parle parce que j'ai quelques expériences qui y font référence dans ma vie antérieure, ou encore actuelle. J'assume la présidence d'un groupe d'action local, le Pays des Condruzes, et l'on est persuadé à ce niveau-là de l'importance des matériaux biosourcés, à la fois parce que c'est important au niveau énergétique, au niveau de l'avenir, au niveau économique, et cetera, mais aussi parce que c'est une alliance agriculture et construction vraiment intéressante qui permettra à notre territoire de se redéployer différemment. On a donc déjà travaillé sur ce genre de choses.

Comme mandataire local, je connais aussi particulièrement la filière bois, puisque l'on construit un cirque avec l'entreprise Stabilem, qui a été citée comme étant un exemple dans notre région.

C'est wallon, c'est efficace, c'est beau et c'est durable.

Par ailleurs, j'ai aussi été président d'une société de logement de service public, ce qui nous occupe un peu plus ici aujourd'hui. Dans ce cadre, et comme mandataire local aussi, j'ai pu percevoir les contraintes qu'il y avait dans les marchés publics, dans les capacités que l'on a de s'orienter sur les matériaux exclusivement biosourcés et les difficultés, parfois même, d'atteindre des résultats. Dans les plans d'investissement divers, on se rend bien compte que ce n'est pas toujours gagné d'avance.

Le débat est intéressant.

On a entendu les difficultés qui ont été relevées par la Confédération de la construction. On n'a pas la garantie de l'efficacité énergétique, par exemple, qui est une donnée très importante pour le moment. On n'a pas non plus – on l'a entendu et redit – la garantie de la maîtrise des coûts et l'on peut craindre que l'obligation engendre un surcoût important.

Ce que je retiens sur l'aspect « cluster », c'est la conviction et l'idée que l'on est parti plus pour convaincre que pour obliger.

Cela me fait un peu penser à l'agriculture bio, qui a aussi vécu ce phénomène. On n'aurait pas pu imposer quoi que ce soit, mais, à force de travailler le bio, à force d'en parler autour de soi, à force de former les agriculteurs, à force de faire connaître la filière, on commence à avoir de plus en plus de personnes qui vont sans doute être convaincues et s'y atteler. On le voit autour de nous.

Je viens d'une zone rurale. On riait de l'agriculture bio, il y a 20 ans, en relevant notamment le fait que seuls les riches pourraient se le permettre. En réalité, maintenant, cela devient presque une évidence. On parlait tout à l'heure des écoles en paille, on peut aussi parler des repas dans les écoles issus de l'agriculture bio.

J'apprécie assez bien l'idée du cluster qui essaie de convaincre et qui met toute une série de stratégies en place pour essayer de développer intelligemment la filière des matériaux biosourcés.

La formation est un élément essentiel, parce que, souvent, on a la force des habitudes : on a toujours fait comme cela et l'on a toujours mis tel type de matériaux. On ne connaît pas toujours les nouveaux matériaux qui sortent et qui s'inscrivent à la fois dans le circuit court, dans l'agriculture locale, aussi efficaces, et peut-être même pas moins chers, comme l'agriculture bio. La force de l'habitude fait que l'on ne s'interroge pas toujours et que l'on n'avance pas toujours sur ce terrain.

Il faut y aller, il faut continuer à s'en parler, il faut continuer à s'en convaincre. On est la troisième région au niveau européen, ce qui est pas mal, et tout cela sans obligation. Cela veut dire que l'on peut continuer à privilégier le dialogue et l'information et déconstruire un certain nombre de mythes.

On n'est ni en Commission de l'énergie ni en Commission de l'économie, parce que c'est un secteur économique à développer, et c'est très important. Je suis absolument d'accord sur le fait que c'est une économie particulièrement bien ancrée dans le territoire wallon : du circuit court et non délocalisable. Ce sont de beaux enjeux pour l'avenir. Nous sommes ici plus particulièrement dans la Commission du logement, qui s'occupe essentiellement des logements publics.

Je voudrais rappeler quelques éléments qui ont déjà été mis en œuvre ou qui sont en cours de mise en œuvre,

notamment par rapport au Plan de rénovation de 1,2 milliard d'euros, ainsi que nos propositions.

Le Plan de rénovation oblige l'atteinte de performances énergétiques. Ce n'est pas encore du biosourcé. Il n'oblige qu'à la réflexion et ce n'est pas encore une obligation d'y arriver. C'est une obligation de comparer, à tout le moins, les matériaux pour atteindre des performances énergétiques. C'est ce qui est repris dans la DPR. Il est aussi visé l'opportunité de généraliser d'emblée l'obligation d'utilisation des matériaux biosourcés dans un vaste plan de rénovation.

Il ne faut pas oublier que les logements concernés par ce Plan de rénovation ont été conçus il y a un certain nombre d'années et qu'ils ne peuvent pas toujours recourir aux matériaux. L'obligation d'imposer ne va pas non plus préjuger, puisqu'il y a les contraintes techniques de ces bâtiments, d'atteindre les performances énergétiques et les qualités environnementales, économiques et sociales souhaitées.

Quelle est la stratégie actuelle relative aux matériaux biosourcés ? Différentes étapes sont entreprises.

La première, c'est une phase de sensibilisation, qui a déjà été initiée dans le Plan de rénovation qui est en cours. Je viens d'en parler.

Alors, il y a des journées de promotion, d'information, et cetera, qui sont organisées. C'est vraiment dans une logique de sensibilisation.

La deuxième phase, à côté de cette phase de sensibilisation, c'est une phase de consolidation, comme on l'appelle. C'est essayer de voir à travers un groupe de travail Marché public comment on peut effectivement, utilement et efficacement insérer un certain nombre de clauses dans les marchés, ce qui n'est pas gagné d'avance non plus. Je ne vais pas revenir sur mon expérience au niveau d'une société de logement de service ou de mandataires locaux, mais vous savez que ce n'est pas aussi simple que de le penser, malheureusement. Au niveau des marchés publics, c'est parfois assez délicat.

Rappeler peut être que, dans la troisième phase que nous avons envisagée, c'est effectivement d'imposer, dans le cadre du futur droit de tirage de création – ce qui est bien différent évidemment que de la rénovation – des logements pour le mois de mai 2021 d'imposer l'usage des matériaux.

On est plus dans la sensibilisation que dans la contrainte.

Il y a quelque chose qui m'a chipoté dans ce que le PTB nous a dit tout à l'heure. C'est vrai que cela peut peut-être – ce n'est pas sûr – coûter 10 % en plus et cela pourrait, nous dit le PTB, restreindre de 10 % la possibilité que l'on aurait de mettre sur le marché des logements publics. D'abord, je ne suis pas sûr du tout.

Ce n'est pas possible. Je reviens avec ce que je disais tout à l'heure, c'est qu'il faut étudier la question et comparer les choses et intégrer le coût de la déconstruction. Je pense qu'il y a là vraiment quelque chose qui a été dit et qui n'a été repris par personne, qui est que l'on construit sans se tracasser de ce qui se passera demain. La reconversion des matériaux est une donnée importante. Travailler avec des matériaux renouvelables, et cetera est vraiment une intelligence que nous pouvons développer – peut-être plus que dans le privé – dans le secteur public parce que nous avons une vision à plus long terme sur le parc immobilier, en tout cas du secteur public. Je ne suis donc pas d'accord quand d'emblée on condamne et que l'on dit « Dix pour cent plus cher ». Je ne sais pas. Donc, 10 % de logement en moins, ce n'est pas sûr.

J'entends surtout les charges énergétiques des locataires. C'est surtout là qu'il faut réfléchir à ce que le locataire va économiser dans ses charges locatives.

Si, c'est évident. Que fait-on pour le moment dans les sociétés de logement public ? On isole à coup de nouveaux matériaux et de soutiens de la Région pour réduire la facture énergétique des ménages et c'est évident que cela a un impact direct sur le revenu mensuel.

**M. Beugnies (PTB).** – Excusez-moi, mais il y a quand même eu une annonce comme quoi les loyers allaient augmenter. Il n'y a pas d'économie pour le locataire au bout du compte.

**M. Lomba (PS).** – Vous feriez mieux d'être plus présents dans les sociétés de logements parce c'est absolument faux. Quand vous faites le calcul du surcoût qui est évident puisqu'il y a des investissements qui doivent être impactés dans le loyer – et je n'en disconviens pas –, il y a davantage de retours financiers et de réduction de charges au niveau énergétique. Si l'on dit : « Plus 50 dans le loyer, mais moins 100 dans la charge énergétique », cela fait toujours moins 50 et voilà. Il faut savoir le calculer et surtout le pratiquer sur le terrain.

Je pense que les choses sont beaucoup plus nuancées, donc il faut travailler sur le biosourcé, il faut se convaincre de demain en avoir davantage et de le faire connaître. J'en suis persuadé. Je vis dans une zone rurale et je sais que l'on peut produire des choses qui peuvent être utilisées demain plutôt que des matériaux qui viennent du secteur pétrolier. Je sais que cela peut être porteur pour une économie rurale. Je pense qu'une des questions qui mériterait d'être développées pour convaincre, parce que c'est la conviction qu'il faut partager demain, c'est de travailler aussi avec l'ensemble du processus de la construction à la future déconstruction et refaire un bilan complet du coût réel d'une construction biosourcée. Faisons aussi la différence entre une construction biosourcée et une rénovation.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Je voudrais remercier Monsieur. Je suis désolée de ne pas avoir pu vous entendre, mais j'étais dans une autre commission. J'ai quelques questions. J'aimerais tout d'abord regretter, comme mon collègue, l'absence du cdH qui a demandé des auditions et qui n'est pas présent aujourd'hui. Je trouve cela assez dommageable et vis-à-vis de vous, je ne trouve pas cela très courtois de ne pas être présent.

Au-delà de cela...

*(Réaction « un intervenant »)*

Grâce à vous, effectivement, on a appris pas mal de choses.

Moi qui suis une citoyenne lambda au départ, je voulais vous poser une question.

On parle de biosourcés, mais le citoyen lambda a peut-être un peu de mal à se retrouver entre une définition claire de ce matériau biosourcé avec de l'écoconstruction, des écomatériaux, pourriez-vous être précis par rapport à cela ? Comment le label « biosourcé » s'intègre-t-il dans ce que l'on appelle l'écoconstruction, les écomatériaux ? Le citoyen qui, de bonne foi, voudrait améliorer sa rénovation ou au contraire construire avec ce type de matériaux, où peut-il avoir les renseignements, où peut-il être certain que ce qu'il va décider comme choix de matériaux, comment va-t-il faire un bon choix ?

La deuxième chose, vous avez, Monsieur, présenté la Confédération de la construction, en disant qu'il manquait des ouvriers, déjà aujourd'hui. Le secteur de la construction est-il prêt à intégrer ces demandes, qui sans doute vont augmenter ? Allez-vous intégrer, si jamais il y avait une obligation d'utiliser ces matériaux ?

Je parlerai par après de la rénovation des logements publics parce que je pense que c'est un sujet un tout petit peu différent de celui simplement de la construction d'habitations.

Ce que j'aurais voulu savoir, mais peut-être est-ce le ministre qui pourra nous répondre, on va articuler l'utilisation de ces matériaux biosourcés au sein de la future alliance Emploi-Environnement-Rénovation que préconise la Confédération de la construction, c'est si ce sera un bon outil pour faire la publicité. J'aimerais bien avoir votre avis aussi, Monsieur le Ministre.

Pour revenir aux logements sociaux, mon collègue a pas mal insisté là-dessus et je voudrais peut-être interroger aussi M. le Ministre pour savoir si au sein du plan rénovation de tous les bâtiments publics l'on va intégrer ces matériaux. Penchez-vous vers quelque chose qui soit obligatoire ou bien, au contraire, insisteriez-vous sur la mesure incitative, non

contraignante, et plutôt au niveau des sociétés de logement et des moyens qui seront mis en place, donner un incitant à toutes les sociétés de logement qui feront la démarche d'utiliser ces matériaux biosourcés.

Peut-être une dernière question au niveau du label. Avez-vous déjà un bilan de l'utilisation de l'ensemble de ces matériaux biosourcés ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Excusez-moi, je ne comptais pas intervenir, mais comme j'ai été interpellé par Mme Delporte et M. Lomba, d'abord pour Mme Delporte, dire que l'on fait des économies si l'on utilise ce type de matériaux, on n'a jamais dit le contraire, évidemment. On en est tout à fait conscients. Mais le problème est à la base. Comment se payer ces matériaux de meilleure qualité qui feront faire des économies si au départ on n'en a pas les moyens ?

Ou alors, il faut mettre un système de tiers payant, mais il faut trouver une solution. Sinon, on n'y arrivera pas.

C'est comme pour les panneaux solaires. Il suffit d'aller se balader dans les quartiers populaires du Borinage, vous n'en verrez pas un. Il faut aller tout de suite un peu plus loin, dans les faubourgs, chez la classe moyenne, là où les bâtisses et les bâtiments sont de meilleure qualité. Là, vous allez voir des panneaux solaires.

C'est bien la preuve qu'il y a un problème d'avoir accès au départ à ce type de matériaux, comme pour les panneaux solaires d'ailleurs.

Pour le logement public, nous, si la région met les moyens, on n'a aucun souci à ce que l'on utilise les matériaux biosourcés, mais pour l'instant, dans la construction de nouveaux logements publics, on trouve que les enveloppes allouées sont pour le moins assez faibles.

Pour répondre à M. Lomba, l'augmentation du loyer pour les locataires dont le logement a été rénové, elle, sera sûre. Elle est certaine. Par contre, la diminution des factures d'énergie sera beaucoup moins sûre vu le coût de l'énergie qui n'arrête pas d'augmenter. On est à la merci du privé à ce niveau-là. On pourra en parler à d'autres reprises.

Pour ce qui est du reste et les propos que M. Lomba nous fait porter et qui ne sont pas tout à fait exacts, sur les coûts plus importants, on reprend juste ce qui a été mis en avant dans l'exposé de la confédération de construction qui nous dit que cela coûte plus cher. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, cela vient d'être dit. Nous, on dit juste que c'est un problème si cela entraîne une construction moindre de logements publics. On ne dit pas que c'est mécanique, mais s'il y a à cause de cela moins de logements publics, c'est un problème.

On a d'ailleurs plusieurs fois rappelé les bienfaits de l'utilisation de ce type de matériaux. En soi, l'utilisation de ce type de matériaux, ce n'est pas un problème. On a peur plutôt des conséquences que cela pourrait avoir.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Pas longuement, Monsieur le Président, je vous rassure. Juste pour répondre à ce qui vient d'être dit, à en entendre M. Beugnies, alors on ne fait plus aucun investissement économiseur d'énergie parce que l'on n'est pas sûr que le mazout va baisser, on n'est pas sûr que le privé va répercuter. C'est un peu court.

Quand on sait quelles sont les économies d'énergies que l'on peut engendrer avec des investissements économiseurs d'énergie, on n'hésite pas.

Tous les travaux que j'ai pu croiser en tant que président d'une société de logements dans les habitats en amélioration des performances énergétiques ont engendré des réductions de factures énergétiques, c'est une évidence, que l'on soit dans les logements publics ou que l'on soit dans un logement privé. C'est encore méconnaître le terrain.

Oui, je suis absolument d'accord : souvent, on a moins de panneaux photovoltaïques au fin fond du Borinage, au fin fond des campagnes aussi et un peu partout en Wallonie. Ce qui est dommage, c'est que c'est plus une culture qu'une question de moyens financiers. Il faut aller trouver des gens et les aider à passer et à avancer.

Sur le groupe d'action locale le « Pays des Condruses », que je préside par ailleurs, on a tout un processus avec ce que l'on appelle Renov'Énergie. On se rend compte que c'est culturel d'abord. La difficulté que les gens ont de faire des investissements économiseurs d'énergie. Tout le monde se dit qu'il serait utile de le faire, qu'il y a effectivement des primes et puis on ne passe pas toujours à l'action.

On se rend compte que c'est parce qu'il faut accompagner les gens le plus loin possible dans le processus. On doit le faire. On doit le faire surtout pour les plus défavorisés, ceux qui n'ont peut-être a priori pas les moyens, mais qui, avec les prêts à taux zéro, peuvent se le permettre. Il faut simplement faire des calculs et les aider. Je pense que c'est faisable. Ce n'est pas réservé à une seule classe moyenne.

Là on a une vraie responsabilité en tant que mandataire local, mais il faut être présent dans les structures et il faut retrousser de nouveau ses manches. C'est d'accompagner les personnes pour faire ces démarches. Là, on aura des résultats et ils seront intéressants.

**M. le Président.** – Y avait-il encore une demande d'intervention auprès des députés ?

Je vais céder la présidence à mon vice-président en lui demandant l'autorisation de poser une question.

*(M. Evrard, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** – La parole est à M. Courard.

**M. Courard (PS).** – Cela demande réflexion. Je vais être très bref parce que beaucoup de questions ont déjà été suscitées par mes collègues, donc j'attends avec impatience vos réponses.

Je voulais savoir que ce qu'étaient votre relation et votre rapport avec le centre Wallonie Bois, le centre de compétence wallon. Y a-t-il un département là qui travaille plus spécifiquement sur de nouvelles techniques ou technologies, sur ces développements ?

Puis, on l'a évoqué : manque de main-d'œuvre, une main d'œuvre particulière, adaptée, de qualité, qui connaît des techniques nouvelles.

Quelle est votre relation avec le FOREm ? Y a-t-il une prise en compte ? Y a-t-il des éléments qui font en sorte qu'un accompagnement se fasse ?

Parce que – la question, je crois que c'est Mme de Coster-Bauchau qui l'a posée – imaginons que demain on aille vers une utilisation beaucoup plus forte de ces matériaux biosourcés, il faut avoir la main d'œuvre qui va suivre. A-t-on un plan d'action pour être à la hauteur des attentes et pour répondre aux besoins de futurs clients ?

*(M. Courard, Président, prend place au fauteuil présidentiel)*

La parole est à M. Argelès.

**M. Argelès,** Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne. – Je vous remercie pour vos questions posées et suscitées.

Ce que je retiendrais des questions qui sont posées c'est ce que M. Lomba a dit sur les différentes étapes.

Je pense qu'effectivement au niveau sensibilisation, information, de plus en plus de gens savent ce que c'est un matériau biosourcé, un écomatériau, je laisserai Hervé Jacques parler du label biosourcé, il vous expliquera, il répondra en tout cas à vos questions.

Je retiens que nous sommes dans une phase de consolidation, c'est un sentiment que nous partageons.

Lorsque l'on parle de progressivité, c'est le terme, vous avez effectivement marqué cette notion de progressivité qui est chère au secteur. Avant d'arriver aux obligations, il y a une phase de consultation. Nous pensons qu'actuellement nous en sommes là, c'est notre ressenti, notre position.

Pourquoi ? Il y a encore pas mal de questions dans les marchés publics sur les écomatériaux : comment les intègre-t-on, sous quelle forme ?

Il y a des exemples – Hervé Jacques en parlera – qui ont été réalisés.

On est très attentif en tout cas à cet aspect-là parce que cette phase de consultation permet une maîtrise des coûts, une maîtrise de la qualité, une main-d'œuvre qualifiée pour mettre en œuvre ces écomatériaux. C'est important.

J'ai aussi entendu parler d'incitants, pourquoi pas de travailler sur des formes d'incitants pour des donneurs d'ordre qui ont envie de rentrer le train des écomatériaux. Nous pensons que c'est une bonne approche aussi.

C'est notre dernier *slide* ; il faut adapter les budgets. Il faut permettre aux donneurs d'ordre d'intégrer cela dans leurs projets. Nous sommes favorables effectivement, au niveau de la construction, à cette approche-là.

Pour vous répondre sur l'approvisionnement, je ne sais pas vous répondre aujourd'hui, honnêtement. Je ne sais pas vous répondre si effectivement toute l'industrie wallonne ou en tout cas les matériaux biosourcés... Parce qu'il faut savoir que tous les matériaux biosourcés ne sont pas produits en Wallonie – on pense à la laine de bois qui provient de France. Je suis incapable de vous dire aujourd'hui que l'approvisionnement sera satisfaisant pour rencontrer cette obligation. Je laisserais peut-être Hervé Jacques répondre à cela, mais nous n'avons pas d'études, nous n'avons pas de chiffres par rapport à cela.

Le nombre de matériaux biosourcés, il y en a de plus en plus – Hervé Jacques vous parlera du label biosourcé, à combien de matériaux labellisés nous sommes actuellement, je pense que c'est une information intéressante. Combien sont dans le *pipe* de la labellisation. Je pense que, cela aussi, c'est intéressant à analyser.

Je ne pense pas que j'irais plus loin dans mes réponses.

J'espère en tout cas vous avoir éclairé sur nos questions et sur notre envie aussi par rapport à ce secteur qui est un secteur en plein développement, en plein industrialisation, en pleine consolidation, je pense que c'est ce qu'il faut retenir.

Sachez qu'en tout cas la confédération est un acteur actif dans ce domaine-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Poskin.

**M. Poskin,** Directeur du cluster Éco-construction. – Merci à tous pour vos questions, je crois qu'elles sont à

la fois légitimes, importantes et elles démarquent également du travail à faire.

Du travail à faire, non seulement de la sensibilisation que nous devons faire, mais également du signal que vous donnerez.

Vous avez une responsabilité énorme dans le signal que vous allez donner à la Wallonie pour l'utilisation des matériaux qui sont des écomatériaux qu'ils soient biosourcés ou géosourcés.

C'est de votre responsabilité de faire en sorte que l'on va changer les mentalités.

Changer les mentalités pour peut-être, si cette proposition n'est pas maintenue d'une obligation, faire en sorte que les écomatériaux soient bien inscrits dans les cahiers des charges. Qu'ils soient, je ne vais pas dire obligatoire, sinon fortement conseillés.

Au Canada, au Québec, il y a d'autres systèmes. Cela veut dire que l'on oblige les personnes à prouver que les écomatériaux ne sont pas aussi bon, que la construction en bois n'est pas aussi bonne pour essayer de proposer d'autres types de construction.

Il faut aussi changer les mentalités, c'est important. Il faut avoir une vision politique et c'est ce qui manque. Si en France, on a beaucoup de constructions de paille, c'est que la volonté politique était là parce que ce sont des bâtiments publics. S'il n'y a pas de volonté politique de construire avec des écomatériaux, forcément, il n'y aura pas de constructions en écomatériaux. Le Parlement a son rôle à jouer dans ce cadre-là.

C'est vrai que l'on est peut-être un peu plus cher et que dans l'ensemble des coûts, il faut aller loin dans l'ensemble des coûts. Non seulement le coût des constructions, mais également le coût de la construction en elle-même et voir tout ce qui est coûts cachés que l'on ne retrouve pas dans la construction. C'est aussi important.

Quand on parle de coûts cachés, si l'on parle des logements sociaux, je pense que c'est aussi important de dire que le retour pour la Wallonie est beaucoup plus important quand on va parler et quand on va construire avec des écomatériaux qu'avec des matériaux venant de France, d'Allemagne, de Flandre et autres.

Pour la Wallonie, si un euro est investi comme le disait M. Argelès dans la construction, on en retrouve 2,12 euros, si l'on construit en écomatériaux, ces 2,12 euros sont non seulement acquis pour la Wallonie, mais ils sont peut-être aussi multipliés de manière beaucoup plus importante.

C'est un élément qui est aussi à prendre en compte dans le coût définitif. C'est aussi créer des emplois locaux. C'est également standardiser une industrie. On est comme vous le disiez peut-être aux balbutiements,

peut-être avec des entreprises qui sont des entreprises innovantes, mais qui doivent aussi avoir des certitudes et qui doivent aussi avoir un plan d'investissement qui est réaliste. Le signal que vous donnerez permettra donc d'industrialiser, permettra de créer d'autres entreprises sur le sol wallon et permettra de faire non seulement des emplois wallons, mais également de l'exportation et montrer que la Wallonie est une Wallonie qui bouge, qui est inventive et innovante. Sans parler du coût sur la santé. Je ne vais pas rentrer dans les détails techniques, mais lorsque vous avez une transmission de vapeur d'eau par les parois, on essaye d'isoler de manière la plus efficace possible et dans certaines circonstances, on arrive à avoir des habitations thermos avec une faible ventilation et surtout, dans la construction de logements sociaux, la méconnaissance fait en sorte que l'on va boucher les aérations des châssis pour dire : « On ne va pas faire rentrer l'air venant de l'extérieur ». Que se passe-t-il dans ces cas-là ? Vous allez avoir – étude américaine qui l'a prouvé – l'apparition de problèmes mentaux.

Une série de maladies mentales sont donc causées par les champignons qui sont présents dans les constructions confinées. Lorsque l'on parle de ventilation, de VMC, combien de personnes font un entretien de leur VMC, la ventilation mécanique contrôlée ? Il faut l'entretenir et peu en font l'entretien – changer les filtres et autres.

Dans l'habitat et dans les maisons sociales, c'est aussi quelque chose dont il faut tenir compte. Si l'on construit avec des matériaux biosourcés, il y a une transmission de vapeur d'eau par les parois ; ce qui permet d'avoir une hydrométrie qui est beaucoup plus calculée et permet donc d'avoir une santé de l'habitat, mais également une santé de l'air, car celui-ci sera moins vicié à l'intérieur. C'est au niveau du coût et il ne faut oublier qu'en termes d'utilisation des écomatériaux, on est à 25 % de surprime lorsque l'on utilise des matériaux qui sont des matériaux biosourcés. C'est vrai que c'est 25 %. On pourrait l'augmenter. Je vous encourage à augmenter cette prime-là ou à tout le moins, de supprimer la prime pour les autres matériaux ou de faire en sorte – et cela fait partie du changement de mentalité – de donner une prime de 100 et lorsque l'on utilise des matériaux qui ne sont ni biosourcés ni géosourcés, la réduire à 50.

C'est simplement un changement de mentalité, cela ne coûtera pas plus cher, mais cela donnera une impulsion qui est une impulsion nécessaire.

Bien sûr, quand on parle aussi de construction, de biosourcés, de géosourcés, on arrive forcément à la question sur l'agriculture et sur la différence entre l'agriculture et la production alimentaire.

Il faut savoir qu'un pour cent de la paille produite en Wallonie fait 1 500 bâtiments. On peut construire 1 500 bâtiments avec un pour cent de la paille.

Par ailleurs, je parlais tout à l'heure de Gramitherm qui est un isolant à base d'herbe, l'herbe produite ne vient pas de champs, mais vient des Polders, vient de zones de captation d'eau, par exemple, ou viennent d'aéroports, toutes zones qui ne sont pas utilisées pour produire une herbe pour l'agriculture.

Si l'on parle du chanvre en tant que tel, c'est un excellent amendement, c'est une excellente solution dans la culture et cela permet d'avoir des avantages. Il ne faut pas de phytopharmaceutiques, le chanvre n'est pas que pour les isolants, il y a aussi tout ce qui est le volet textile, l'habillement, l'alimentaire aussi. Avec la graine, on fait pas mal de choses. Comme on le dit souvent, dans le chanvre, c'est comme dans le cochon, tout est bon.

Au niveau du label, je remercie le ministre de soutenir le label par le cluster puisque le label est une réalisation qui est soutenue par le cluster et qui est réalisée par le cluster. Dans ce label, on définit un pourcentage de biosourcé à l'intérieur du matériau.

Comment est calculé ce label et comment est calculé ce pourcentage ? On regarde, même pour d'autres types de matériaux, le pourcentage qu'a pour le moment le matériau et voir si l'on peut y ajouter du biosourcé. Un matériau, par exemple, peut avoir 6 % de biosourcé, c'est déjà quelque chose d'extraordinaire, parce qu'il ne pourra pas le faire autrement. Pour un matériau tel que le bitume, par exemple, il n'y a pas d'autre choix, mais l'introduction de biosourcé à l'intérieur du bitume peut être un avantage.

Par contre, dans les isolants, un isolant qui n'est pas à 70 % biosourcé n'a pas le label « biosourcé ».

Le bilan de cette utilisation, M. le Ministre va faire la conférence de presse d'ici fin février et présenter officiellement le label, et à partir de ce moment-là on aura un coup de pouce au niveau de la sensibilisation, de la promotion de ce label et je le remercie d'être présent dans cette conférence de presse.

Pour le moment, on a déjà quand même lancé le label et à l'heure actuelle, il y a cinq producteurs wallons qui sont présents et dans le *pipe* on est déjà une dizaine.

Il faut savoir que le label est un label qui n'est pas uniquement le label wallon, mais également un label qui est en France et que nous essayons également de développer au Canada et au Québec afin que nos producteurs qui sont les producteurs wallons puissent également bénéficier de cet avantage et de cette labellisation dans d'autres pays. Par exemple PCIM, qui est une entreprise de production de cellulose à Achêne, vend énormément en France.

Grâce à ce label, augmente les quantités fournies en France et augmente sa production.

C'est déjà quelques avantages.

Au niveau de la main d'œuvre, c'est clair que comme je vous le disais, cela répond aux besoins de concurrence déloyale venant du dumping social.

Construire avec des écomatériaux, construire avec des matériaux qui sont biosourcés, permet de construire localement.

C'est vrai qu'il faut une formation, qu'il faut avoir une certaine patte.

Vous parliez du FOREm. Il n'y a pas que le FOREm puisque, depuis quelque temps, le FOREm s'intéresse aux écomatériaux, mais l'IFAPME de Mons, dans le cadre d'un projet européen, qui s'appelle CE2S, par exemple, on initie une formation – et c'est la première formation de ce nom qui est lancée – pour être dupliquée. C'est une formation longue de plus ou moins un an qui s'appelle « formation pour ouvrier polyvalent en écoconstruction ». Malgré le covid, malgré que certains professeurs soient atteints, malgré également que, comme c'est un projet transfrontalier, une partie de la formation se fasse en France et l'autre partie se fasse en Wallonie ; malgré tout cela, cette formation continue et a un énorme succès, notamment pour ces apprenants qui sont des personnes éloignées de l'emploi pour la partie wallonne et qui sont remises à l'emploi.

Il ne faut pas oublier également qu'en termes de formation, il existe aussi des entreprises de formation par le travail. Ce sont les premières qui ont, depuis 15-20 ans, commencé à former des personnes qui sont éloignées de l'emploi aux techniques de l'écoconstruction.

L'écoconstruction permet – on ne vient pas simplement avec son casier de bières et mettre une brique sur une brique, avec un petit peu de ciment – de travailler sur la technicité. On travaille sur le geste. On remet à l'ouvrier, on remet à la personne qui met en œuvre sa patte et toute son intelligence. Le geste est important.

Au niveau social, c'est aussi important. On revient à l'artisan avec un grand « art ». C'est remettre l'art et remettre aux mains de l'homme sa construction.

Oui, il faut de la sensibilisation. Il faut aussi les moyens. Or, les moyens, nous n'en disposons pas. Les clusters sont de 80 000 euros par an de subvention. Avec cela, comprenez que l'on n'a même pas un emploi. Oui, il faut de la sensibilisation. Je vous engage à faire en sorte que le cluster puisse peut-être augmenter ses budgets. Une proposition avait été faite. On a produit un mémorandum et l'on a également proposé des axes de concrétisation pour la Wallonie et pour le cluster. Je vous engage à peut-être nous aider et je tiens à vous remercier d'ailleurs si vous pouviez faire de sorte.

J'espère avoir répondu à toutes les questions.

C'est vrai qu'il manque ce signal. Malgré tout, cette proposition de décret est un signal fort. C'est peut-être cela qui était fort intéressant. C'est un signal qui permet de mettre au centre de l'action et au centre de l'acte de construire des matériaux, qui sont des matériaux wallons et innovants. En termes de production, je dirais simplement : « C'est vrai que la Wallonie ne produit pas l'entièreté des écomatériaux, mais elle produit beaucoup plus d'écomatériaux que d'autres types de matériaux ».

Si l'on veut isoler, autant essayer d'isoler avec des matériaux qui sont des matériaux wallons que des matériaux venant de l'étranger. Cela permet d'avoir un emploi local. Cela permet également de développer une industrie qui pourra certainement avancer et qui pourra également être à la pointe tout en gardant un peu cette opportunité que nous avons depuis quelques années d'être une des trois régions les plus développées au niveau écoconstruction. D'autres régions sont en train de nous supplanter : la France, par exemple.

N'ayons pas peur d'avancer à ce niveau-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

Je ne serai pas très long. Je ne reviendrai pas sur le cliché de l'ouvrier et de son casier de bières.

Je vous remercie pour vos réponses à nos questions.

La question des moyens qui a été ramenée par le directeur du cluster reste donc l'axe principal sur lequel agir, que ce soit par des systèmes de tiers payant ou pour favoriser les matériaux ou pour la création de nouveaux logements sociaux.

J'ai entendu qu'au Canada il fallait justifier le non-recours à des écomatériaux. J'imagine donc qu'il y a des règles. En France, vous avez juste parlé de la volonté politique d'utiliser les matériaux biosourcés. Vous n'avez pas énoncé de règles ou d'obligations ou de recours à ces matériaux.

J'aimerais une précision. Y a-t-il des règles ? Existence-elles ou pas ? Peut-être ne le savez-vous pas, mais, moi, je ne le sais pas. C'est important de savoir si des règles existent ou pas, parce que c'est quelque chose qui peut avoir une influence énorme.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – J'avais une petite question complémentaire.

Vous avez parlé de la production et de la capacité de production wallonne. Vous avez parlé du chanvre. Il y a déjà eu une expérience de la filière chanvre qui est tombée en faillite. Pouvez-vous nous en dire un peu plus. Cela montre que ce n'est pas évident de développer une certaine filière.

Je voulais aussi vous poser la question par rapport à la filière bois.

Quand on sait aujourd'hui vers quoi on veut aller au niveau de la forêt. La forêt devrait, à terme, produire moins de bois.

Si l'on veut créer une plus-value locale, si l'on veut augmenter la capacité wallonne, il faut évidemment qu'il y ait une interaction pour avoir la capacité de produire.

Je pense à cela parce que si, comme vous l'avez suggéré, cette proposition de décret avait un intérêt, si l'on oblige à utiliser une série de matériaux, il faut les produire en Wallonie. Si c'est pour faire venir les produits de l'étranger, on rate peut-être le coup.

Pouvez-vous me donner des explications sur cette question de la filière chanvre pour laquelle, je pense, il y a eu un investissement régional.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte (Ecolo).** – Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous nous avez donnés. Ils sont très intéressants.

M. Poskin, vous avez parlé de la labellisation et je me rends compte de l'énorme enjeu de celle-ci. Vous nous avez dit que les matériaux labellisés en Belgique, si j'ai bien compris, sont reconnus en France. Je suppose que vous faites du lobbying avec les autres pays voisins pour cette reconnaissance ou pas.

Comment se fonctionne-t-il ? Où en sommes-nous ? J'imagine qu'il y a là de gros enjeux aussi.

**M. le Président.** – La parole est à M. Lomba.

**M. Lomba (PS).** – Les réponses ont été très riches. On a mis en relief un certain nombre de contradictions et c'est bien pour cela que c'est intéressant d'avoir un débat contradictoire. Cela nous permet d'évoluer.

On a bien compris qu'il fallait être dans l'incitation. On a un certain nombre de suggestions au niveau des primes. On sort évidemment de la compétence pure, exclusive de notre commission et il faudrait peut-être en parler avec d'autres compétences.

Comme je l'ai dit tout à l'heure : au niveau de l'énergie-économie, il y a des croisements de réflexion à avoir.

La filière n'existe pas toujours, et donc il faut faire attention d'imposer des choses qui nous obligeraient à aller chercher ailleurs, ce qui nous conduirait à louper notre objectif. Si l'on ne fait rien, peut-être n'y aura-t-il jamais de filière. C'est un peu le serpent qui se mord la queue ; on connaît cela.

On doit avancer, mais avancer à un rythme raisonnable pour ne pas non plus aller trop vite et se prendre les pieds dans le tapis.

Par rapport à la France qui nous dépasserait, j'aurais tendance à dire « qu'importe ». Ce qui est intéressant dans cette économie, c'est qu'elle est ancrée au niveau local. Ce ne sont pas tant les concurrences de marché qu'il faut voir dans les comparaisons entre territoires, c'est ce qui est fait ailleurs pour, éventuellement, s'en inspirer. Si l'on est effectivement la troisième région – comme on le soulignait tout à l'heure – pour éventuellement s'en inspirer, et si l'on est effectivement la troisième région, comme on le soulignait je l'avais souligné moi-même parce que l'on en est un peu fiers – c'est pour se faire plaisir et pour être fiers de ce que l'on peut être parfois, dans les meilleurs. C'est moins un problème de concurrence de territoire, surtout pas, et l'on parle plus ici d'ancrage local, alors que la France développe ses outils, c'est très bien. Pour les Français, pour le territoire français.

**M. le Président.** – Si vous voulez reprendre la parole quelques minutes, je vous la cède bien volontiers. Je ne sais pas si vous avez une précision à dire.

La parole est à M. Argelès.

**M. Argelès,** Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne. – Le mien marche. Que pourrais-je répondre ? D'abord vous remercier pour ces échanges qui sont très intéressants. J'espère en tout cas que l'on puisse vous apporter les éléments qui vont vous faire réfléchir. Comme disait Hervé-Jacques, il y a quand même pas mal de choses dont on discute aussi en parallèle de cette obligation des biosourcés, vous l'avez compris. On discute d'un moment, d'un *momentum* pour le secteur de l'écoconstruction, clairement, et nous en sommes convaincus, au niveau de la Confédération de la construction. Je le rappelle, nous sommes administrateurs dans le cluster, donc voilà, nous suivons ce cluster depuis quelques nombreuses années, on a vu l'évolution donc je reste très positif, nous restons très positifs par rapport à ce secteur. Vous comprenez aussi qu'il y a plusieurs étapes – vous l'avez bien dit, Monsieur Lomba – et c'est notre analyse. Maintenant, il ne faudrait pas que l'on s'arrête là, que l'on termine nos discussions et que l'on reste là-dedans.

Je pense qu'Hervé-Jacques vous a montré tous les enjeux et le potentiel qu'a la Région wallonne, la Wallonie, pour ce terreau des écomatériaux. Je pense que c'est une réalité économique qu'il ne faut pas passer. Je l'ai rappelé dans la circulaire Wallonia, la stratégie qui est sortie, qui est adoptée. On discute. La filière est de nouveau au centre du secteur de la construction. Voilà, je tenais à souligner cela, c'est pour nous très important, la suite.

**M. le Président.** – Monsieur Poskin, je pense que vous avez retrouvé le micro ?

La parole est à M. Poskin.

**M. Poskin,** Directeur du cluster Éco-construction. – Voilà, j'ai retrouvé ma voix.

Merci pour ces échanges parce que cela permet d'avancer, donc je vais essayer de répondre à toutes les questions et, si je n'ai pas répondu, n'hésitez pas à me réinterpeller.

Au niveau de la filière bois, il existe de plus en plus de recherche et développement. Recherche et développement, par exemple, par Stabilame pour utiliser des bois locaux, par exemple. Des bois aussi de moindre qualité, comme le peuplier, qui peut être également utilisé pour faire des poutres. À ce niveau-là, on est sur des recherches qui sont des recherches intéressantes pour utiliser justement le bois à son maximum. Scidus aussi, qui est une entreprise à Étalle, est en train d'utiliser du bois qui est en demi-grume. Je vous invite à venir, grâce à un autre projet européen qui s'appelle le projet UP-Straw, à venir dans nos futurs bâtiments qui seront innovateurs avec un nouveau système constructif en bois paille. Là, dans ce cadre, Mobic qui s'est allié avec Scidus, propose des bois demi-ronds taillés, ce qui permet d'utiliser moins de bois et un bois qui, lorsque vous prenez un bois, si vous avez besoin d'un bois de charpente ou autre, on va prendre le rondin, la grume, et le fendre en plusieurs parties et l'on ne prendra presque que le cœur, tandis qu'en utilisant des demi-grumes, on va utiliser vraiment l'entièreté du bois ; ce qui permet aussi de réduire les coûts de la construction. Je vous ai dit que Scidus et Mobic allaient proposer un coût constructif un peu comparable à la construction béton.

Au niveau du chanvre, oui, c'est exact, une partie de la filière chanvre, c'est une entreprise qui a fait faillite. Il faut savoir qu'entre le plan d'investissement et l'arrivée de l'usine, le chanvre a diminué de 20 %. Le coût du chanvre a baissé de 20 %, d'où forcément la partie qui était le *business plan* en a pris un sacré coup et également le fait que l'industrie automobile aussi a changé de modèle. Les modèles qui étaient plutôt orientés vers le chanvre n'ont plus trouvé de débouchés. C'est une chose.

Mais il existe d'autres, tels que IsoHemp qui est ici, à Fernelmont, qui est en train d'investir 5 millions d'euros pour une nouvelle usine à Fernelmont. On est sur de la technicité. IsoHemp est une usine 100 % wallonne, avec la réflexion wallonne. La façon de construire est issue de la capacité wallonne à trouver des solutions.

Je dirais que oui, c'est très bien de regarder que les autres avancent. Mais si dans cinq ans, la France rachète IsoHemp, les producteurs de matériaux, où va partir la valeur ajoutée ? Elle restera en Wallonie ou elle partira en France ? Il y a des mouvements comme cela en

termes d'entreprises qui sont rachetées par des gros groupes et qui étaient un peu le fleuron au niveau isolation bois par exemple, et dont on entend beaucoup moins parler depuis qu'ils ont été rachetés par un groupe qui est un groupe multinational.

Il y avait d'autres questions. Je n'ai pas répondu à votre question.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Non, c'était par rapport à la France ; savoir s'il y avait des règles en France.

**M. Poskin**, Directeur du cluster Éco-construction. – À ma connaissance, c'est en train de se faire. Par exemple, au niveau des règles internes au niveau de la construction paille, on se réfère aux réglementations de la construction paille en France. Mais c'est une volonté politique locale ; c'est la volonté de construire en construction qui a fait avancer.

Or, ici, on n'y est pas encore. Il y a une méconnaissance, il y a également le fait que, malheureusement, on est dans une situation où c'est « On a *todi* bien fait comme ça, pourquoi changer ? » C'est ce qui manque aussi, c'est ce changement de mentalité, d'où le fait que la proposition est intéressante.

**M. le Président.** – Il me reste à vous remercier très chaleureusement de vos interventions et des réponses à vos questions.

Nous avons encore d'autres éléments d'audition qui nous permettront de parfaire notre connaissance, et peut-être de légiférer adéquatement. On formule des vœux pour cela.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA REPRISE DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS PAR LES PROVINCES »**

**QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RÉFORME DES ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE L'ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES DE L'ÉTUDE SUR LES FLUX FINANCIERS PROVINCIAUX »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA DÉCISION DE LA MINISTRE DE L'INTÉRIEUR CASSANT L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEUR DU HAINAUT SUR LES ZONES DE SECOURS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES EFFETS PERVERS DE LA RÉFORME DES ZONES DE SECOURS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Douette, sur « la reprise du financement des zones de secours par les provinces » ;
- M. Luperto, sur « la réforme des zones de secours » ;
- M. Bastin, sur « la publication sur le site web de l'Association des provinces wallonnes de l'étude sur les flux financiers provinciaux » ;
- Mme Galant, sur « la décision de la ministre de l'Intérieur cassant l'arrêté du Gouverneur du Hainaut sur les zones de secours » ;
- M. Beugnies, sur « les effets pervers de la réforme des zones de secours ».

La parole est à M. Douette pour poser sa question.

**M. Douette** (MR). – Monsieur le Ministre, après examen des réalités financières provinciales et des projections budgétaires, l'étude de l'APW laisse apparaître qu'au-delà de 40 % de la part communale, le risque de dépassement du fonds des provinces est élevé.

La conclusion de l'étude de l'APW est la limitation de l'intervention à 40 % du budget de chaque zone, et la fixation dès à présent de ce montant, sans qu'il ne puisse

évoluer. si l'on suit cette démarche, on sera bien loin de la dotation votée au niveau du Parlement.

Monsieur le Ministre, ma première question est : quelles sont les marges de manœuvre disponibles pour rechercher un consensus *win-win* entre tous les acteurs, les zones, les communes, les provinces et notre Parlement ?

Autre point, les zones de secours constatent également qu'il n'a pas été tenu compte – je parle du projet initial – des futurs investissements à court et moyen terme, nécessaires à leur bon fonctionnement.

Avec ou sans la reprise du financement des zones de secours, une majorité de ces zones doit lancer un plan d'investissements pluriannuel afin de consolider soit le parc de véhicules d'intervention, soit les casernes.

Cette donnée a-t-elle été prise en compte dans la réforme du financement des zones de secours ?

Deuxième question, à qui va revenir, le cas échéant, si cela n'a pas été pris en compte, cette charge complémentaire d'investissements futurs ?

Si personne ne finance ce double surplus, le Gouvernement wallon aura travaillé pour rien, car les communes paieront dès 2024 la même charge financière qu'avant 2020 et l'instauration du financement des zones de secours par les provinces. Le projet wallon est et doit rester un soutien aux communes en trouvant un juste compromis entre une aide aux pouvoirs locaux et la capacité financière des provinces.

Monsieur le Ministre, quelles sont les pistes sur la table du Gouvernement wallon, et des provinces pour maintenir cet objectif initial de la DPR auquel nous tenons tous après 2022 ?

Des contacts ont-ils été pris avec la ministre de l'Intérieur, votre collègue au Fédéral ? Si oui, quels sont les premiers constats de ces réunions, car nous estimons que le Fédéral a également un rôle à jouer dans ce financement ? Je vous remercie et je cède la parole à mes collègues.

**M. le Président.** – La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** – Monsieur le Ministre, un dossier dont a parlé récemment, la réforme du financement des zones de secours.

Le financement des zones de secours est un dossier long et complexe pour l'ensemble des acteurs qui doivent intervenir dans celui-ci. Il demande à trouver un juste équilibre entre les participations en tenant compte, d'une part, de l'obligation et du devoir d'assurer la sécurité des citoyens avec des équipes de secours disponibles, et d'autre part, de bénéficier toujours de matériel performant.

Dans ce cadre, deux représentants des provinces ont expliqué leur point de vue sur la participation des provinces au financement. Il en ressort une volonté de freiner l'augmentation de la participation des provinces et de la plafonner, dans un premier temps, en appuyant sur pause, dit l'APW, au financement à 40 %, c'est-à-dire, n'excédant pas le Fonds des provinces.

Il semblerait qu'au-delà de ceux qui se sont exprimés, la position soit assez largement partagée par l'ensemble des provinces wallonnes et il semblerait par ailleurs qu'ils estiment qu'au-delà de ce chiffre, il y aurait une vraie difficulté pour les institutions provinciales à respecter le tempo fixé à l'horizon 2024.

La question se pose également quant à un droit de veto, dont bénéficieraient les provinces, lorsque leur part de financement dépassera 50 % du financement. La crainte est évidemment que la province fasse constamment usage de l'article 51 de la loi sur la sécurité civile. Je ne suis pas sans savoir que M. le Ministre a récemment interrogé l'ensemble des zones de secours afin de connaître les différentes modalités au sein de celles-ci quant à la participation des provinces avec voix consultatives, avec voix participatives, dans les conseils, dans les collèges. J'imagine qu'il s'agit là d'avoir une vue claire sur l'ensemble de ce qu'il se pratique en Wallonie.

Comment évolue votre concertation avec les représentants provinciaux ?

Quelle lecture pouvez-vous faire de la volonté d'obtenir un droit de veto dans l'élaboration du budget et des dépenses des zones de secours ? Vous êtes municipaliste, moi aussi, et vous vous doutez bien que les responsables communaux n'entendent pas se laisser déposséder d'une orientation à imprimer sur les zones de secours.

Par ailleurs, si la loi est strictement appliquée telle qu'elle est écrite aujourd'hui au niveau de Fédéral, cela entraînera, dès lors qu'il y a participation avec voix délibératives, des représentants provinciaux. Une intervention dans les débats sur les budgets qui sera proportionnelle à l'apport financier.

Donc, si la province ou les provinces atteignent les 60 %, elles auraient une majorité à elles seules dans le cadre des orientations budgétaires de la zone et qui dit budget, dit forcément orientations générales de la zone. C'est évidemment une pilule difficile à avaler pour les municipalistes.

D'ailleurs, cela pourrait poser la question d'une équité de traitement avec le Fédéral qui pourrait, lui aussi, souhaiter siéger dans les conseils de zones en disant « il y a un apport du Fédéral, pourquoi le Fédéral ne serait pas, lui aussi, représenté et ne pèserait-il pas sur les orientations ? », d'autant que le Fédéral semble vouloir doter plus et mieux les zones de secours dans un

avenir proche ; ce que on lui demande depuis un long moment déjà.

Quelles sont les garanties pour les communes d'avoir accès à un service performant afin d'assurer – et c'est là le plus important – la sécurité des citoyens ? C'est une compétence qui incombe aux bourgmestres des différentes communes qui composent les zones.

Le changement de statut concernant la participation au vote est-il en cours dans l'optique de passer à un principe de voix délibérative ? Existera-t-il dans ce cas un système d'arbitrage en cas de contestation ?

J'indiquais, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement fédéral entendait délier les cordons de la bourse pour alléger le poids des zones de secours et assumer sa part de la réforme. Il semblerait en effet, au détour du verbatim de l'intervention à la Chambre et de la réponse de Mme la Ministre de l'Intérieur Verlinden, que celle-ci annonce un financement structurel supplémentaire de 42 millions d'euros à l'intention des zones de secours selon les clés de répartition déjà en cours aujourd'hui. D'ailleurs, elle annonce déjà 25 millions d'euros en 2021, 10 millions d'euros en 2022 et deux fois 5 millions d'euros en 2023 et 2024.

In fine, cet apport nouveau du Fédéral serait-il de nature à permettre la pause que réclame l'APW dans le cadre de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement au détour de la DPR ?

Je vous remercie déjà pour vos réponses et merci également à mes collègues d'avoir mis à l'agenda cette importante question.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin (cdH).** – Monsieur le Président, avant de poser ma question, j'avais levé ma main virtuelle à la fin du débat, car je tenais à excuser mes six collègues signataires de la proposition de décret qui étaient absents lors des auditions et le signataire principal, M. Desquesnes, qui était retenu pour la vaccination.

Je tiens donc à les excuser très sincèrement.

Monsieur le Ministre, le 22 janvier dernier, l'APW publiait sur son site internet l'étude sur les flux financiers provinciaux commandée au groupe académique CIRIEC. Cette étude est donc désormais publique et accessible à tous.

Je ne reviens pas sur les conclusions de cette étude déjà évoquées par ailleurs. L'étude étant publiquement disponible, vous êtes désormais en état d'apporter une réponse aux divers questionnements.

Par ailleurs, le 25 janvier, M. Hustache appelait à appuyer sur le bouton pause. Des propos que M. Van Espen, Député-Président namurois, a répétés le

29 janvier en conseil provincial. Il est allé aussi plus loin en appelant à se limiter au seul Fonds des provinces.

Dans la communication de l'APW plane également la menace d'abandon de missions déléguées.

Avez-vous pris connaissance de l'étude commandée par l'APW ? Avez-vous rencontré les membres de l'APW spécifiquement à ce sujet ? Quelles conclusions tirez-vous de ces éventuels échanges avec l'APW et ses experts à propos de l'étude du CIRIEC ?

Quelles réponses juridiques apportez-vous aux arguments développés par les experts académiques ?

Le Gouvernement estime-t-il être dans le champ des compétences implicites en ce qui concerne la mise en œuvre de cette réforme du financement des zones de secours ?

Le Gouvernement a-t-il prévu, formellement ou informellement, de supprimer le Fonds des provinces si les provinces se montraient récalcitrantes à mettre en œuvre la réforme ?

Vous avez plusieurs fois dit vouloir maintenir un financement à 60 %, mais s'agit-il bien d'un financement dynamique recalculé annuellement sur base des budgets des zones ?

Vu les expressions des provinces demandant un montant en numéraire, notamment dans le communiqué de presse de l'APW du 22 janvier, cette question se pose-t-elle à nouveau ?

L'APW a-t-elle déjà pointé les missions déléguées que les provinces comptent abandonner ? Le Gouvernement wallon compensera-t-il l'abandon par ses propres moyens ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, la ministre de l'Intérieur a cassé l'arrêté du gouverneur du Hainaut imposant aux communes le montant de la dotation qu'elles doivent payer à la zone de secours. Le gouverneur avait dû intervenir, car les communes n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Je sais que c'est une compétence du Fédéral, mais j'imagine que, en tant que ministre des Pouvoirs locaux, vous avez été informé de la situation et suite à la décision du gouverneur, plusieurs communes avaient donc introduit un recours et elles devaient le faire début janvier. Des conseils communaux avaient même été organisés en urgence pour introduire ces recours.

Beaucoup de communes s'étaient retrouvées avec un supplément de plusieurs dizaines de milliers d'euros, et jusqu'à 200 000 euros ou plus, comme Soignies et Binche, alors que les budgets communaux venaient d'être votés ou allaient être votés.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de cette décision du ministre de l'Intérieur ? Quelle est votre position ? Avez-vous été intégré dans le processus de décision ?

Dans notre zone, plus rien ne va, et même si c'est essentiellement une compétence du Fédéral, le collègue de la zone de secours devrait avoir une solution mise sur la table lors du prochain conseil par rapport aux finances. Nous espérons qu'un consensus pourra se dégager.

Mais rien ne va plus, vu que notre commandant a présenté sa démission. Le règlement de travail a été cassé. Bref, il n'y a plus rien grand-chose qui fonctionne dans notre zone de secours. En plus vient le problème du financement où le président du collège provincial du Hainaut a été le premier à dire que, selon une étude, c'était strictement impossible que les provinces aillent jusqu'à un financement de 60 %.

Monsieur le Ministre, je rejoins mes collègues : quelles sont vos assurances par rapport à l'intervention des provinces dans le financement des zones de secours ? D'un autre côté, j'entends, par exemple, pour la province du Hainaut, des projets d'achat de bâtiments. J'ai entendu des bruits de couloir avec l'hippodrome de Wallonie, donc je me dis que quelque part, ils ont des sous, mais ils ne savent pas intervenir pour la zone de secours.

Je voulais avoir votre point de vue par rapport à cette problématique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, face à l'obligation imposée par le Gouvernement wallon d'une reprise partielle du financement des zones de secours, la province du Brabant wallon a dû faire des choix, et trouver des pistes d'économie, pour l'élaboration de son budget 2021.

Malheureusement, une série d'appels à projets à destination des communes sont supprimés, et les subsides aux partenaires historiques de la province du Brabant wallon sont rabotés de 5 %. En matière d'investissement, on note par exemple la suppression du projet de piscine au domaine du Bois des rêves Ottignies, pourtant un lieu bien connu de tourisme populaire. On n'y construira donc pas les deux nouveaux bassins sportif et récréatif pour réaliser 5 millions d'euros d'économies, et combler ainsi presque en totalité les 6 millions d'euros supplémentaires nécessaires pour

le financement des zones de secours à cause de la réforme.

L'abandon de ce projet implique également la perte du subside régional de 1 million et demi d'euros initialement prévus grâce au plan Piscine. C'est déplorable, sachant le manque cruel de piscines en Wallonie.

Monsieur le Ministre, on voit bien ici les effets pervers de cette réforme du financement des zones de secours, d'une manière ou l'autre, que ce soient les communes ou les provinces, le manque de moyens se fait sentir et a des répercussions non négligeables.

Quels moyens pouvez-vous mettre en place afin d'éviter ce type de conséquences au niveau provincial ? Un refinancement régional des zones de secours est-il envisageable ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Messieurs les Députés, tout d'abord à l'intention de M. Bastin qui m'interroge relativement à l'étude du CIRIEC qui vise les flux financiers provinciaux, publiée par l'Association des provinces wallonnes, pour savoir si j'ai bien reçu l'étude. Je vous confirme avoir reçu l'étude cette fois. Je n'ai pas encore eu l'occasion de recevoir directement les membres de l'APW et ses experts à ce propos, mais – comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer – j'ai pris le soin de rencontrer l'ensemble des présidents de députation provinciale. Il me reste le Brabant wallon. J'ai également indiqué que je souhaitais rencontrer les différents présidents de zones, dont vous êtes, si je ne m'abuse.

Relativement à cette étude, il y a un premier argument juridique qui est avancé. Il consiste à dire que la Région n'est pas compétente, sous réserve de l'exercice des compétences dites implicites, pour donner aux provinces un financement effectif direct des zones de secours, et organiser les modalités concrètes de versement d'une dotation à leur bénéfice.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, à mes yeux, l'argument n'est pas neuf, il est avancé depuis les prémisses du dossier. La décision du Gouvernement a été prise en toute connaissance de cause.

À aucun moment la Région n'a envisagé d'adopter un décret qui viendrait contraindre les provinces à intervenir dans le financement des zones de secours. Tout simplement parce que personne ne nie le fait que la sécurité civile est une compétence, à ce jour, fédérale. C'est d'ailleurs en suite de cette loi de 2007 si je me souviens bien qu'elle a été revue.

Cela étant, comme je l'ai souvent rappelé, les articles 67 et 76 de la loi du 15 mai 2007 relative à la

sécurité civile prévoient que les zones de secours sont financées par les éventuelles dotations provinciales, c'était déjà bien prévu. La dotation communale peut en conséquence en être diminuée en proportion de la dotation provinciale.

Depuis la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions diverses intérieures, le conseiller – membre du conseil provincial zonal – doit disposer d'une voix proportionnelle – c'est ce que M. Luperto évoque – à la dotation de sa province.

À cet égard, la loi du 15 mai 2007 prévoit la possibilité d'un financement direct des zones de secours par les provinces, s'il n'est pas contestable.

Une dotation provinciale est donc parfaitement rendue possible par la loi de 2007. Depuis le départ, il est admis que la mise en œuvre de ce passage de la DPR repose sur la bonne volonté et les intérêts de l'ensemble des parties concernées. J'ai d'ailleurs répondu en termes de question d'actualité qu'il s'agissait avant tout d'un accord politique.

L'étude avance aussi l'idée que les provinces seront contraintes de financer les zones de secours à concurrence d'un montant qui dépasse ce qu'elles perçoivent du fonds des provinces. Ce qui affecterait l'autonomie dont elles disposent en vertu de la Constitution pour ce qui a trait à la notion de l'intérêt provincial.

Ici encore, la question est bien connue du Gouvernement. Mon prédécesseur l'avait d'ailleurs déjà évoquée dans la première note soumise au Gouvernement le 9 juillet 2020.

Les estimations dont je dispose montrent que l'intervention des provinces à l'horizon 2024 pourrait effectivement s'avérer supérieure au montant octroyé par le fonds des provinces.

Ce risque est généré notamment par une forte augmentation du coût des zones.

Je juge dès lors important que les différentes instances de décisions s'assurent que cette augmentation est justifiée par des facteurs autres qu'un refinancement. Dans un deuxième temps, dans un souci de bonne gestion, il conviendrait de mettre en œuvre des outils qui assurent une maîtrise des coûts.

J'ai donc demandé aux zones, qui viennent d'adopter leur budget, de me communiquer, ainsi qu'aux provinces et aux communes, le montant à inscrire dans les budgets 2021 communaux et provinciaux. Ces informations me permettront de mesurer une éventuelle augmentation des coûts entre 2020 et 2021.

Comme je l'explique actuellement aux provinces, M. Beugnies, l'intention du Gouvernement est toujours bien d'atteindre l'objectif fixé en juillet dernier, d'une

prise en charge, par les provinces, de 60 % du financement communal des zones de secours, à l'horizon 2024. Tout simplement parce que la DPR prévoyait 100 %. Une négociation a déjà eu lieu avec les provinces qui estimaient à l'époque n'atteindre la reprise des dotations à 100 % et qu'un accord est intervenu à 60 % de cette reprise des dotations communales, mais qu'il faut que l'on puisse avoir de la prévisibilité budgétaire pour savoir sur quoi reposent ces 60 %.

Je n'en suis pas moins très attentif à la difficulté réelle auxquelles les provinces sont confrontées, du fait de l'impossibilité de définir une trajectoire budgétaire claire pour les années à venir.

M. Douette évoque la question des investissements dans les zones. Comme je l'ai rappelé, la reprise du financement par les provinces est destinée à soulager les finances communales et l'objectif n'est pas de refinancer les zones.

Ce qui m'amène à la question de M. Luperto au sujet de la prise de décision au sein des instances des zones.

L'article 51 de la loi de 2007 prévoit que chaque conseiller zonal, en ce compris les membres du collège, dispose d'une voix.

Lors des votes relatifs à l'établissement du budget, aux modifications budgétaires et aux comptes annuels, chaque conseiller zonal dispose d'un nombre de voix proportionnel à la dotation de sa commune ou de sa province. La voix de la province sera donc bien proportionnelle au budget qu'elle apporte, puisque ce n'est que la traduction de l'article de loi qui le prévoit qui, comme vous le savez, est une loi réalisée au niveau du Parlement fédéral.

Même si je peux comprendre l'inquiétude, il me semble que l'ensemble des décisions doivent se prendre en parfaite concertation dans la zone concernée entre la zone, entité propre, les communes et les provinces. Un veto refléterait un manque de concertation ou un manque d'écoute du nouveau partenaire à la table des discussions.

Relativement aux questions de Mme Galant, je n'ai pris connaissance de la décision de la ministre fédérale de l'Intérieur qu'à travers les éléments se trouvant dans la presse. Je n'ai pas été intégré dans le processus de la décision ni contacté, puisque je n'ai pas la tutelle sur ce type de décision.

Il ne m'appartient pas, en tant que ministre régional des Pouvoirs locaux, de me prononcer sur cette décision d'annulation. L'article 68 de la loi sur la sécurité civile prévoit en effet que, en cas d'annulation de la décision du gouverneur, une nouvelle décision doit être prise dans un délai de 20 jours à compter du lendemain de la notification. Dès lors, cette annulation ne remet

nullement en cause le financement et le fonctionnement de la zone de secours.

En ce qui concerne le règlement de travail, il appartient à la zone de revoter un règlement de travail correct qui répond aux arguments de la ministre de l'Intérieur qui ont justifié son annulation.

Enfin, concernant les diverses interrogations de M. Beugnies, je suis bien conscient des conséquences que la réforme peut avoir pour certaines associations qui doivent dès lors trouver d'autres sources de financement, ou pour certains projets auxquels la province ou les communes vont mettre un terme. En réalité, à partir du moment où l'on demande aux provinces de se recentrer sur certaines compétences et qu'elles ont l'autonomie, comme une commune, de choix, de décision, c'est à elles d'opérer les choix. C'est au conseil provincial et aux différents conseillers provinciaux de la province concernée, en l'espèce le Brabant wallon, de discourir et d'échanger sur les choix qui doivent être retenus.

Vous savez dès lors qu'il ne m'appartient pas d'intervenir ni de m'immiscer dans les choix politiques réalisés par les différentes instances qui ont leur autonomie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Douette.

**M. Douette (MR).** – Merci pour cette réponse, Monsieur le Ministre. Nous en discutons souvent ensemble, je sais que la volonté commune était d'aider les zones de secours et les communes dans ce refinancement. Quel que soit le pourcentage, le but c'est d'arriver à un résultat.

Avec cette réforme des zones de secours, les zones de secours sont une des entités juridiques bien identifiées. En 2018, on a demandé à ces zones de secours et la plupart d'entre elles ont fait des plans stratégiques portant jusque 2024, avec des investissements qui sont étalés pour se structurer et répondre de manière optimale à l'assurance d'une sécurité pour l'ensemble de nos citoyens.

*(Absence d'enregistrement)*

... le projet qui permet de prendre en charge, par les provinces, les dotations des communes. Le souci que j'ai dans ces structures, ce n'est pas le pourcentage, c'est l'instant T où il est calculé. On prend une norme 2018 ou 2019 – vous parlez maintenant de 2021 –, et à aucun moment on ne tient compte de ces plans stratégiques de ces zones de secours.

In fine, en 2024, 60 % ne représenteront plus 60 % du financement des zones de secours parce que des investissements vont être faits.

Je suis président d'une zone de secours et il n'y a pas une semaine où l'on ne parle pas d'un problème, en se disant : « On construit un modèle maintenant sur une

prise en charge de 60 % pour les provinces qui, in fine, ne représentera plus 60 % en 2024 si l'on tient compte de tous les investissements prévus dans les zones de secours ». Or les provinces auront un mot important à dire – et c'est logique puisqu'elles financent –, mais, en réalité, elles ne représenteront plus 60 %.

Actuellement, dans les réunions que nous avons avec les provinces – parce que nous faisons cela en bonne intelligence et il y a des concertations et des discussions qui se font – les provinces nous disent : « Soixante pour cent, c'est difficile de les atteindre, surtout si l'on tient compte de tous vos investissements, mais faisons des moratoires sur vos investissements, on verra bien plus tard ». C'est clair que l'on garde la quote-part de prise en charge de 60 % en faisant des moratoires. Mais cela veut dire que, pendant cinq ans, on ne va pas plus investir dans les zones de secours ou en tout cas si l'on veut investir, ce ne sera pas la province qui prendra en charge.

Si ce sont les communes qui prennent en charge cette décision, on va revenir à une dépense communale. La Région n'a pas les pouvoirs d'imposer plus et le Fédéral va réfléchir à un refinancement et j'ai entendu les chiffres de M. Di Rupo et je les ai entendus également au niveau de la ministre. Ce qui est à investir dans les zones de secours ne représente rien en comparaison. Excusez-moi. In fine, je pense, que l'on reviendra en 2024, 2025 ou 2026 avec ce montant de prise en charge que celui que nous avons. C'est déjà un plus. Il faut peut être à ce moment, si l'on s'oriente vers cela. Parce qu'alors je suis désolé, si c'est cela qui se profile, c'est bien un refinancement des zones de secours qui sera organisé et il faut indiquer aux communes que la Région a permis d'avoir une stabilité dans leur financement des zones de secours jusqu'en 2024-2025, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'augmentation par rapport à la dotation de 2018 ni une diminution énorme à l'avenir. Je trouve que c'est déjà un pas. Mais il faut, à un moment donné, que l'on sache dans quel vocable on se trouve, parce que faire prendre des vessies pour des lanternes, à un moment donné, cela ne va plus passer. Ni au niveau des communes, ni au niveau des zones de secours, mais je pense que l'on peut s'entendre. On doit dépasser le cadre de 2024 afin de pouvoir peut-être rectifier la philosophie du projet qui a du bon même si c'est la deuxième partie dont je vous parle. C'est tout de même une avancée considérable pour les zones de secours, pour les communes également. Ce qui permettra aussi de ne pas faire les choix qui sont en train de s'opérer dans certaines provinces sur d'autres matières qui sont également importantes pour nos pouvoirs locaux.

Ce que je voulais vous dire aussi pour terminer, cette différence de pourcentage à l'échéance 2024 aura une incidence sur le pouvoir que pourrait avoir les provinces au sein de ces zones de secours et là je parle de l'autonomie des zones de secours ou l'autonomie des communes dans leur investissement. Je pense que l'on

doit vraiment, et rien n'est mal fait, affiner le projet, remettre le travail sur le métier, ne pas avoir peur de dire que si c'est 50 %, c'est 50 %. Mais à tout le moins, viser l'objectif que l'on veut atteindre et s'y tenir.

**M. le Président.** – La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** – Monsieur le Ministre, mon collègue, M. Douette, vient de faire allusion au fait que les charges en matière d'investissement allaient continuer à croître pour les zones et c'est en effet prévisible puisqu'il y a des plans d'investissement. Je tiens pour ma part à souligner qu'il y a une évolution prévue en matière de coût des zones par rapport au personnel puisque l'on sait que des normes sont fixées par le pouvoir fédéral, normes qui sont imposées par la loi aux autorités des zones et donc aux bourgmestres. Il ne faut donc pas que l'on considère que la progression des chiffres soit un problème parce que si les chiffres progressent, ils progressent simplement parce que les zones entendent respecter la loi et les normes qui leur sont fixées par la loi. C'est ainsi pour les trois zones en province de Namur. On sait que l'on est aujourd'hui à 28 millions de coûts de fonctionnement des zones et que l'on sera à 40 millions en 2024. C'est bien l'un des éléments qui fait un peu frissonner les provinces, c'est cette évolution des coûts. C'est une évolution des coûts qui dépend de normes et donc il y a dans l'ensemble des zones de Wallonie, à mon avis, des plans de personnel pour arriver progressivement au respect des normes.

Vous faites allusion aux textes de loi quant à la participation des provinces à due concurrence de leur participation financière en valeur pour cent. Sauf à me tromper dans la lecture qui est faite, cela ne s'applique que si la faculté de leur donner une voix délibérative est activée par les conseils de zone. Or, à la lecture du texte, on voit que c'est une faculté et nullement une obligation, ce qui nous fait réfléchir au niveau de la zone que je préside, pour être clair au fait de conférer à la province une voix délibérative parce qu'à dater du moment où on leur donne la voix délibérative, s'applique alors le mécanisme du poids proportionnel dans la décision en matière budgétaire. Comme l'a indiqué mon collègue M. Douette, je concevrais mal que la province, à un moment donné, vienne nous figer nos chiffres avec des moratoires ou en investissements et matériels ou en hommes tout en gardant sur les épaules du président de zone des différents bourgmestres la responsabilité civile et pénale, donc cela veut dire que l'on ne nous donnerait pas à un moment donné la possibilité d'investir et en personnel et en matériel pour remplir les obligations qui nous sont faites et qui nous seraient sévèrement reprochées en ce compris sur un plan pénal si demain des difficultés existaient.

Voilà les quelques réflexions que je voulais soumettre à la sagacité de M. le Ministre, je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin (cdH).** – Je vous remercie Monsieur le Ministre pour vos réponses. En tous les cas, les choses sont claires. Ce qui est certain, vous l'avez dit très clairement, c'est que ce n'est pas de la compétence régionale, donc cela est clair. Une deuxième chose qui est très claire, c'est que l'on ne peut certainement pas s'attendre à de l'aide du Fédéral. Mon collègue M. Douette l'a dit très justement, 42 millions d'euros du Fédéral jusque 2024, c'est vraiment *peanuts*, c'est rien du tout, que voulez-vous que toutes les zones fassent ? En plus sur les 42 millions d'euros, il y aura 10 millions pour la Wallonie, donc je peux vous dire qu'avec cela, on ne sait pas faire grand-chose.

Je voudrais aussi rappeler, mais ses propos mots à mots, elle a dit : « le principe du 50-50, ce n'est pas un objectif en soi ». Donc c'est aussi très clair, Monsieur le Ministre. Ne vous attendez pas à ce que votre collègue du Fédéral vienne en aide sur les zones de secours.

Vous dites aussi que c'est un accord politique. Oui, je peux l'entendre, mais c'est vrai qu'il y a une forte pression qui est mise sur la solidité juridique de la réforme et le conseiller provincial Antoine Piret, le socialiste namurois, voit déjà dans la possible fragilité de la réforme l'occasion de faire une marche arrière, comme il a pu le dire lors du conseil provincial dernier. Le député-président y voit là une certaine schizophrénie dans le chef de certains partis de la majorité wallonne.

En tous les cas, moi je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Ministre, je veux être constructif. Je suis président comme mes collègues MM. Luperto et Douette, donc on attend avec beaucoup d'impatience votre invitation. Je crois qu'il faudra se mettre autour de la table avec tous les présidents des zones de secours wallonnes, car il faut vraiment affiner le projet comme le dit M. Douette, mais il faut aussi l'affiner juridiquement, donc allons de l'avant, Monsieur le Ministre, parce qu'il y a encore beaucoup de pain sur la planche. C'est vrai que l'on s'entend tous les 15 jours sur le sujet, et ce n'est certainement pas encore fini. Vous n'avez pas répondu par contre à ma question, si vous envisagiez de supprimer le Fonds des provinces, si les provinces refusaient de mettre en œuvre la réforme. Aujourd'hui ça va, on ne dépasse pas ce Fonds des provinces, et je ne voudrais peut-être pas mettre de l'huile sur le feu pour ma collègue Mme Galant, car c'est déjà « le bordel » dans sa zone aujourd'hui comme elle le dit. Je peux vous dire que ce sera encore bien plus au moment où dépassera ce fameux Fonds.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je vous remercie Monsieur le Ministre pour vos réponses. Évidemment le débat n'est pas clos et à mon avis, après les vacances, nous reviendrons sur le sujet.

Je pense que vraiment, le dialogue est important, on l'a déjà dit, il faut éviter, comme on est en train de le

faire en tout cas dans ma province, de monter la province contre les communes et les communes contre les provinces. Je pense, mais cela de manière générale, il manque un pilote pour gérer ces zones de secours, parce que le problème, il y a tellement de niveaux de pouvoir qui interviennent – il y a le Fédéral, la Région, la province, les communes – que finalement, on ne sait plus qui fait quoi. Je vous avais aussi questionné par rapport à la mise à disposition de personnel provincial vers les zones de secours et donc, ce n'était pas dans ma question, mais j'espère que vous avancez par rapport à la réflexion. Vous avez précisé que l'article 68 de la loi sur la sécurité civile dit que les zones ont un délai de 20 jours pour remettre une nouvelle décision pour les budgets, mais vous devez vous rendre compte en tant que ministre des Pouvoirs locaux toute la complexité pour les mandataires que nous sommes d'élaborer un budget, d'avoir une vision à plus ou moins long terme par rapport à ces transferts vers les zones de secours. Comme l'a dit mon collègue M. Douette, j'espère vraiment que l'on aura une vision claire au moins jusqu'à la fin de la mandature par rapport à l'intervention réelle des provinces dans le financement des zones de secours.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je vous remercie Monsieur le Ministre pour votre réponse.

On remarquera que ce que l'on avait déjà pointé du doigt se confirme bel et bien, à savoir que sans refinancement des pouvoirs locaux, on ne fait que répartir en quelque sorte la misère, et que d'un côté ou de l'autre, les services publics et les emplois publics sont menacés.

Vous avez parlé de choix propres aux provinces, on constate donc – et c'est regrettable – que les choix consistent à renoncer à des investissements à cause de cette réforme. Dans le cas présent, c'est une piscine qui ne peut pas voir le jour. On sait que c'est dommageable, compte tenu du faible nombre de piscines en Wallonie. Ce faible nombre ne permet pas à bon nombre d'élèves de primaire d'apprendre à nager, alors que c'est une obligation dans leur cursus scolaire.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA PLACE DES TRANSGENRES AU SEIN DE  
LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la place des transgenres au sein de la démocratie représentative ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, de plus en plus de citoyens revendiquent leur non-binarité ou simplement leur envie d'être considérés aux yeux de la société selon leur identité de genre. La plupart du temps, cela se passe bien. Cela se passe parfois mal, on a en tête le suicide récent d'une lycéenne, certes pas dans notre pays, mais qui avait ému la communauté transgenre, parce qu'elle vivait mal cette expérience dans un milieu scolaire déjà dur en matière de harcèlement ; on en parle dans d'autres assemblées.

Cela soulève des questions sociétales importantes, mais cela soulève aussi des questions en matière de démocratie représentative où, à ce jour, on ne se base que sur le genre masculin et sur le genre féminin. Pourtant, à côté du traditionnel h ou du traditionnel f, apparaît désormais le x. On a déjà vu cela dans certains aéroports : des sanitaires x, parce que l'on tient compte de certains qui ne s'identifient pas comme homme ou femme.

On sait que le x sera intégré dans notre arsenal juridique par le Gouvernement fédéral ; il sera possible de s'enregistrer comme x dans ce pays.

En France, 22 % des jeunes de 18 à 30 ans ne s'identifient pas comme h ou comme f. C'est véritablement une donnée sociétale importante qui, je crois, finira par rebondir sur la démocratie représentative.

La Cour constitutionnelle a annulé certaines dispositions de la loi Transgenre du 25 juin 2017 jugée déraisonnablement contraignante et discriminatoire, appelant justement le changement législatif que je viens d'évoquer, c'est-à-dire l'apparition du x.

À mon sens, cette évolution appelle aussi plusieurs questions au niveau régional. Comment assurer l'inclusion des personnes transgenres dans notre démocratie représentative et singulièrement au sein des instances démocratiques wallonnes ? Il ne s'agit pas ici d'un plaidoyer pour un quelconque quota ou d'une forme de prosélytisme, mais de répondre à un problème qui risque de se présenter. Gouverner c'est prévoir.

À ce titre, que met en place le Gouvernement wallon à ce sujet ? Quid de la représentativité garantie des genres et des quotas qui ont été instaurés par le passé pour une répartition légitime plus juste entre les hommes et les femmes, concrètement, vu l'apparition prochaine de la mention x ?

Comment insérer les candidats identifiés comme tels, x, dans la constitution des listes ? Qui dit élections, dit aussi mandat. Que cela pourrait-il entraîner comme impact sur la règle des deux tiers/un tiers dans les collèges ?

Vous êtes ministre des Pouvoirs locaux, je sais que je ne peux pas traiter à d'autres niveaux de pouvoir,

mais, indirectement, cela se posera peut-être un jour aussi au niveau du Gouvernement. C'est d'ailleurs notoirement connu, sans que cela fasse aucun problème, des personnes transgenres qui sont ministres dans notre pays et c'est heureux.

Des règles doivent-elles être revisitées ou créées afin de garantir l'inclusion de toutes et tous ? Comment réagir lorsqu'une personne se revendique ni du genre masculin ou féminin ? Lorsque la transition est claire, on peut toujours se référer au pôle d'arrivée. Quand on est dans un parcours de transition, c'est-à-dire entre les deux pôles, ou que l'on est délibérément face à une personne qui opte pour le x, n'y a-t-il pas un vide juridique à régler ? Comment comptez-vous appréhender cette question ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination établit un cadre légal très précis et donne à la Région un outil permettant de lutter contre toutes les discriminations et notamment celle liée au genre. Ce décret interdit les discriminations dans tous les domaines de compétence de la Wallonie. Dans ce cadre sont interdites toutes les discriminations fondées sur le sexe et les critères apparentés. Ce qui inclut, depuis sa modification du 2 mai 2019, l'identité et l'expression de genre.

Depuis 2009, un protocole de collaboration existe avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes afin de traiter les cas de discrimination qui se présenteraient.

Par ailleurs, la loi réformant des régimes relatifs aux personnes transgenres en ce qui concerne la mention d'une modification de l'enregistrement du sexe dans les actes de l'État civil et ses effets – que vous évoquez – a été partiellement annulée par la Cour constitutionnelle, le 19 juin 2019, introduisant entre autres le principe d'autodétermination.

Ces avancées notables en matière de droits et de protection des personnes transgenres ne sont qu'une petite partie du travail à encore fournir pour l'égalité des genres, quels qu'ils soient.

Concernant la place des personnes transgenres au sein de la démocratie représentative, il existe effectivement un vide dans la législation fédérale relative à l'État civil, dès lors que le X n'est pas formellement intégré dans notre arsenal juridique. Toute action du législateur fédéral visant à combler ce vide juridique aura donc un impact sur nombre de législations régionales, telles que :

- le décret du 9 janvier 2014 destiné à promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes de gestion des

établissements pour aînés en Région wallonne, et dans les conseils d'administration des organismes privés agréés par la Région wallonne ;

- le décret du 27 mars 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;
- ou encore le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce n'est qu'à la suite de ce processus législatif que nous aurons, le cas échéant, à adapter nos législations.

**M. le Président.** – La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir rappelé le cadre légal dans lequel on agit, ou plutôt le non-cadre légal, puisqu'il s'agit d'un vide, d'avoir rappelé qu'il y a une série de dispositions qui permettent de lutter contre la discrimination et bien heureusement à l'égard des personnes en situation de transgenre.

Vous ne dites pas grand-chose sur l'avenir. Je peux comprendre que l'on ne peut pas interroger quelqu'un sur ses intentions, mais sachant que c'est dans la feuille de route du Gouvernement fédéral, dont votre parti et le mien sont d'ailleurs membres, cette question arrivera sur la table. Je peux concevoir qu'il faut attendre, mais je crois qu'il faut quand même entamer la réflexion pour savoir comment on va y répondre, parce que, vous l'avez dit, vous avez été plus généreux que moi en l'occurrence, cela va appeler de nombreuses modifications, pas seulement au niveau électoral. Même si cela peut paraître minime en nombre, cela va demander un travail d'adaptation réelle.

#### **QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA COLLABORATION ENTRE COMMUNES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la collaboration entre communes ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). – Monsieur le Ministre, en décembre dernier, vous annonciez l'organisation d'un appel à projets, dont la finalité est d'encourager les communes à travailler ensemble, à créer des projets communs, exemples maison du tourisme, mise en commun de services informatiques, création d'un service commun pour les marchés publics, pour un plan intercommunal de mobilité, et cetera, de développer une destinée commune à l'échelle d'un bassin de vie et de trouver une uniformité et une cohérence dans ce plan d'aide aux communes.

J'en viens déjà à mes questions.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur cet appel à projets, qui a été envoyé aux communes, et sur la phase pilote à venir ? Comment se déclineront les nouvelles règles de collaboration entre communes ? De nouveaux engagements pourraient-ils voir le jour pour la mise en place de ces projets de collaboration ?

Une petite question qui me taraude, mais qui est plutôt locale, y aura-t-il des possibilités pour certaines communes, bien que ce ne soit pas le cas actuellement, de participer à deux projets dans deux appels différents ? Ce n'est pas prévu pour l'instant, mais ma belle commune de Couvin étant dans le bassin de vie de Charleroi, dans Charleroi métropole et travaillant aussi étroitement avec le BEP, vous savez que l'on est juste sur deux provinces. Qu'en est-il ? Y a-t-il une réflexion possible ? Y a-t-il moyen de faire évoluer cet appel à projets ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour cette question sur un sujet important, qui est celui de la collaboration entre les différentes communes.

Vous le savez, ces dernières années, la Wallonie a soutenu diverses initiatives que l'on qualifie de supra-communales, des expériences de supra-communalité positives, créatives, qui ont été montées différemment et à géométrie qui sont assez variables sur le territoire, à la fois sur les thèmes qui ont plutôt répondu à des besoins, des attentes du terrain, un peu comme des initiatives *bottom-up*, les missions et actions qui diffèrent d'une structure à l'autre, ce qui rend compliqué d'avoir un subventionnement uniformisé c'est pourquoi, face à ce constat de variété sur le territoire, d'expériences qui, à mes yeux, sont des plus-values, nous avons décidé de pouvoir amener un encouragement financier aux structures supra-communales avec tout de même quelques règles.

La première c'est la volonté d'objectiver la répartition équitable entre les moyens financiers – l'intérêt c'est quand même d'avoir un maillage de territoires qui soit complet sur la Wallonie –, de s'inscrire dans une logique de mutualisation et d'économie d'échelle – c'est aussi cela la supra-communalité, c'est essayer de faire en sorte que chaque denier public soit bien utilisé – et d'identifier des objectifs régionaux clairs et prioritaires afin de permettre, à terme, une évaluation. Dans un premier temps, l'idée était de dégager des budgets pour, quelque part, soutenir ces initiatives supra-communales, mais, au bout d'un certain temps, d'en faire une évaluation et nous nous sommes donc donné deux ans.

Cette initiative opérationnalise ce qui est inscrit dans la DPR qui dit ceci : « Pour mieux assurer l'efficacité

des services publics, le Gouvernement a incité les villes et communes à développer des politiques supra-communales au niveau de chaque bassin de vie, et ce en ce sens, en octroyant un encouragement financier spécifique aux projets supra-communaux ».

Comme vous le savez, j'ai lancé cet appel à projets qui doit se clôturer le 15 mars prochain et le Gouvernement répartira alors le montant convenu, c'est-à-dire 1 560 000 euros sur base d'une analyse des dossiers qui sera faite par l'administration.

Concrètement, il sera donc octroyé aux structures supra-communales sélectionnées un montant forfaitaire qui va d'un minimum de 60 000 euros à 120 000 euros pour deux ans en fonction du nombre d'habitants, comme j'ai déjà eu l'occasion de répondre dans cette commission. Ce financement est donc destiné à la fois à couvrir des frais de personnel, des dépenses de prestations de services ou encore des frais de fonctionnement qui sont directement liés aux projets supra-communaux. Cet appel à projets venant à soutenir l'engagement de personnel au niveau des communes, l'effet sur l'emploi sera dès lors positif.

J'ajoute également que cela ne privera pas ces structures supra-communales d'aller piocher d'autres appels à projets dans d'autres thématiques chez d'autres ministres.

Cet appel se veut le plus ouvert possible tant sur la forme de l'association de communes projetée que sur la nature du projet et le territoire concerné.

L'expérience pilote permettra de tirer des conclusions et de dégager de bonnes pratiques que l'on visera à mutualiser.

De nombreuses demandes d'informations me sont d'ailleurs parvenues ces derniers jours, ces derniers temps, relativement à cet appel à projets et je me réjouis qu'il y ait un engouement qui se manifeste au sein des structures locales pour ce nouveau type d'appel à projets et initiatives envisagés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très complète.

Les objectifs sont clairs et je tiens à saluer, évidemment, cet appel à projets pour toutes les communes, dont les communes dont je suis le plus proche, bien entendu, mais pour toutes les autres. Quelques petits ajustements seraient les bienvenus, mais je sais que vous êtes interpellé et vous venez de le confirmer, vous êtes interpellé et je ne doute pas un seul instant que vous serez attentif aux demandes et aux conditions de travail de certaines communes et de certaines entités qui ont difficile à faire un choix.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE SOUTIEN AUX RÉGIES COMMUNALES  
AUTONOMES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le soutien aux régies communales autonomes ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, je vais vous poser une question qui est très concrète et pas hypothétique.

De nombreuses communes développent une série d'activités à caractère économique par le biais d'une régie communale autonome, mieux connue sous le nom de RCA, le plus souvent dans le giron communal. L'outil offre une certaine flexibilité et a le mérite d'être avantageux sur le plan fiscal.

Le domaine du sport est aussi très largement représenté parmi les RCA. Les communes ont en effet choisi de gérer au sein de ce type de structure leurs installations sportives. Le sport prend parfois d'ailleurs, pour certaines d'entre elles, une part prépondérante de leur activité.

À l'heure de la covid-19 entraînant de fait une restriction quasi totale de leur activité ou de leurs clients, pour celles qui sont actives dans le sport, des tensions sur les finances des RCA se font jour, impactant lourdement leur budget, voire leur viabilité.

Comment les régies communales autonomes se portent-elles actuellement, Monsieur le Ministre ?

Qu'en est-il plus particulièrement de celles ayant une activité très orientée vers le sport. On pense à la natation, dont les gérants ont tendance à dire qu'ils sont en train de boire la tasse ?

Une menace plane-t-elle sur ces dernières ? Se sont-elles manifestées auprès de vous pour obtenir un soutien en vue de traverser cette crise ? Estimez-vous qu'une attention particulière doive leur être accordée vu leur spécificité ?

En charge des pouvoirs locaux et de la gouvernance locale, travaillez-vous à un dispositif qui leur viendrait en aide d'une quelconque manière ?

Quelles en seraient les modalités ?

La Wallonie soutient-elle les RCA dans cette crise d'une quelconque manière ?

Je vous remercie pour ce que vous nous direz à ce sujet.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois tout d'abord vous préciser qu'il n'y a aucune tutelle spéciale d'approbation des budgets et des comptes qui est organisée pour les régies communales autonomes, autrement appelées RCA. Je n'ai donc dès lors pas de données affinées financières ni d'informations particulières qui les concernent.

Comme vous le relevez dans votre question, il est probable que, comme c'est le cas pour bon nombre d'autres secteurs ou structures, les régies communales autonomes, dans le monde sportif ou non, puisqu'elles peuvent être à géométrie variable, éprouvent sans doute des difficultés du fait de la crise sanitaire. Je dois aussi vous signaler que je n'ai aucune demande ni connaissance de demande d'aide qui ait été soit adressée directement par elle ou qui m'ait été relayée.

Je dois aussi vous indiquer que je n'envisage pas de dispositif spécifique relativement aux RCA. Pourquoi ? Parce que l'aide prévue est à destination des communes. Comme son nom l'indique, une régie communale autonome est une régie communale. Donc, les aides qui sont prévues sont des mesures qui ont été adressées à destination des communes.

Nous avons adressé un certain nombre de dispositifs en faveur des communes pour les soutenir, soit un soutien direct pour les communes, mais aussi qui pourront, comme je l'indique, à travers le soutien, rien n'interdit aux communes d'améliorer le quotidien des structures qui ont été mises en place par les communes.

Je préciserai notamment qu'il y a eu des interventions exceptionnelles au niveau du fonds des communes, en matière de développements informatiques et en matière d'achat de masques, pour plus de 20 millions.

Je rappellerai aussi que les moyens destinés à la compensation des mesures liées au plan Marshall et aux réductions du précompte immobilier pour personnes à charge ont été revus à la hausse, à concurrence d'une trentaine de millions et sont à destination donc des communes.

Pour faire simple, dans mon analyse, une régie communale autonome est une régie communale. C'est au pouvoir communal de pouvoir leur venir en aide. J'interviens dans différents plans d'aide, à la fois dans les budgets que je défends relativement aux aides aux communes, à maintenir le fonds des communes ou aux aides extraordinaires ou encore au plan d'aide sur lequel je travaille à destination des communes. C'est aux communes à venir en aide à leur propre structure et à leur propre terrain. C'est d'ailleurs elles qui le connaissent mieux que moi.

**M. le Président.** – La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie** (MR). – Monsieur le Ministre, je peux comprendre le raisonnement et l'argument de gestionnaire qui est le vôtre. Ce n'est pas du tout un reproche en utilisation ce terme, loin de là.

Vous n'avez pas ces informations en raison de l'absence de tutelle d'approbation. En tout cas, il y a une forte présomption des difficultés financières.

J'aurais tendance à dire que les régies sont victimes de leur caractère hybride puisque tantôt les régies sportives s'adressent vers les interlocuteurs du sport et ne sont pas toujours soutenues comme il se doit parce que, comme vous le dites, l'angle d'approche est un angle communal.

J'entends donc qu'elles doivent se tourner d'abord et avant tout vers leur conseil et leur collège. Libre à chacune d'entre ces institutions de choisir les priorités qui sont les siennes sur base de l'aide que vous avez développée.

Je crains malheureusement que certaines d'entre elles se manifesteront du coup.

**M. le Président.** – Cela va clôturer notre séance du matin.

Par rapport à M. Bierin, j'ai regardé dans l'ordre du jour. Vous intervenez dans une question passée et dans la question 6, plus d'autres interventions.

Je propose de modifier provisoirement le règlement pour vous entendre le premier en début d'après-midi pour la question 2, ce qui vous permettra d'enchaîner sur la 6 et de ne pas attendre la fin de la séance pour poser votre question et vous donner la liberté de vous mouvoir l'après-midi. D'accord ?

Rendez-vous à 14 heures.

*- La séance est suspendue à 12 heures 35 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RÉGULARISATION DES RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION DES INTERCOMMUNALES »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la régularisation des rapports de rémunération des intercommunales ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, selon le Code de la démocratie locale, les intercommunales sont tenues d'établir un rapport de rémunération et de le transmettre au Gouvernement wallon au plus tard le 1er juillet de chaque année.

Ce rapport doit reprendre un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Une fois ces rapports reçus, le Gouvernement communique leur contenu au Parlement.

Un échange précédent dans cette commission via l'interpellation de mon excellente collègue, Mme Galant, a permis de mettre en évidence l'absence de transmission au Gouvernement de certains rapports de rémunération de 2019, ceux de 2020 étaient encore en cours de réception.

Vous annonciez au début de mois de janvier que vous aviez fait adresser un rappel aux structures dont la transmission du rapport faisait défaut et que ces dernières avaient jusqu'au 1er février 2021 pour régulariser leur situation.

Vous aviez en outre l'intention de nous transmettre la liste des structures n'ayant pas remis leur dossier en ordre.

L'échéance du 1er février 2021 est à présent atteinte et je reviens donc vers vous sur le sujet. Pouvez-vous nous dresser le bilan des rapports reçus ? Quelles structures sont encore en défaut, le cas échéant ? Avez-vous usé de votre pouvoir de tutelle pour requérir ces rapports « de force », voire imposer des sanctions s'ils n'ont pas été transmis ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour la question. À n'en pas douter, vous aurez un suivi relativement à cette interpellation.

Comme je vous l'ai indiqué, le 26 janvier dernier, les pouvoirs locaux – je dis bien « les pouvoirs locaux », puisque le rapport de rémunération concerne les pouvoirs locaux et pas uniquement les intercommunales –, pour ceux qui restent en défaut de transmission de ce rapport, nous avons indiqué la date du 1er février pour se mettre en ordre. Comme vous l'avez constaté, on a dépassé la date du 1er février.

À ce stade, au niveau de l'administration, il m'est indiqué que l'on procède à la réalisation d'un état des lieux complet de la situation. Pour faire clair, je ne suis pas encore en état de vous donner nommément les difficultés. Néanmoins, on a demandé à l'administration de pouvoir faire cette tâche le plus rapidement possible. En suite de quoi, dès que je l'aurai, je devrai alors transmettre l'information au plus prochain Gouvernement. Ne vous inquiétez pas, on a demandé que cela se fasse le plus rapidement possible. En suite de quoi, nous ferons parvenir au Parlement les rapports de rémunérations qui nous auront été communiqués, ainsi que la liste des structures qui resteraient éventuellement en défaut de transmission.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cet état des lieux. On reviendra – et je ne doute pas que Mme Galant aussi – sur le sujet dans les semaines qui viennent.

Dans ce cas-là, vous avez raison, cela concerne l'ensemble des pouvoirs locaux. Certaines intercommunales, une minorité d'entre elles, ont, par le passé, posé parfois quelques soucis par rapport à cette question des rémunérations et de la transparence. Par raccourci, on les cite peut-être en priorité, mais vous avez bien fait de rappeler le cadre général.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES CONSÉQUENCES DES DERNIERS  
ÉVÉNEMENTS JUDICIAIRES SUR  
L'INTERCOMMUNALE ENODIA ET SES  
FILIALES »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA  
COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE  
CHARGÉE D'EXAMINER LA TRANSPARENCE  
ET LE FONCTIONNEMENT DU GROUPE  
PUBLIFIN »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES RESPONSABILITÉS POLITIQUES DANS  
L'AFFAIRE NETHYS »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE COMPORTEMENT DU GOUVERNEMENT  
WALLON COMME PARTIE CIVILE DANS LE  
DOSSIER NETHYS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bierin, sur « les conséquences des derniers événements judiciaires sur l'intercommunale Enodia et ses filiales » ;
- M. Mugemangango, sur « le suivi des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du groupe Publifin » ;
- M. Mugemangango, sur « les responsabilités politiques dans l'affaire Nethys » ;
- M. Dispa, sur « le comportement du Gouvernement wallon comme partie civile dans le dossier Nethys ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai même vu passer un logo Netflix réécrit avec les lettres de Nethys durant ces dernières semaines sur Twitter, la référence est assez pertinente par rapport au « feuilleton » de cette structure.

Nous avons, en effet, assisté, ces dernières semaines, à de nouveaux rebondissements dans le dossier judiciaire concernant Nethys. Dans le cadre des dossiers des indemnités de rétention de l'ancien management et celui du rachat des filiales Elicio et Win, le juge d'instruction a demandé l'audition de plusieurs protagonistes du dossier par les enquêteurs de l'Office central pour la répression de la corruption.

Ce sont désormais huit anciens managers et administrateurs du groupe et de ses filiales qui ont été auditionnés en quelques jours. Ces derniers sont inculpés, entre autres, pour détournement et abus de biens sociaux. Parmi ceux-ci, plusieurs ont été placés sous mandat d'arrêt provisoire, certains ayant été libérés sous condition.

Il faut évidemment respecter la séparation des pouvoirs, je n'entends certainement pas vous interroger sur l'action du pouvoir judiciaire. Par contre, ces évolutions interviennent après des actes posés par le Parlement de Wallonie et par le Gouvernement, il importe dès lors de faire le point sur le dossier.

Quelle est votre analyse de façon générale ?

Quelles sont les conséquences potentielles pour l'intercommunale Enodia et ses filiales ?

Le Gouvernement wallon s'est porté partie civile en automne 2019. Pour quels dossiers cette démarche est-elle valide ? Est-ce l'entièreté d'entre eux ? Cela vaut-il pour toutes les instructions en cours, y compris celles qui ont été lancées bien longtemps après cette date, ou d'autres démarches spécifiques sont-elles nécessaires ?

Enfin, des informations récentes concernant Voo et Resa ont également été publiées dans la presse, il y a cinq ou six jours : une enquête pour corruption serait en cours relative à l'attribution des missions d'huissier pour récupérer les créances de ces opérateurs. Avez-vous d'ores et déjà des éléments à nous communiquer par rapport à ce nouveau dossier ? L'information étant très récente, j'imagine que ce n'est peut-être pas encore le cas.

Je vous remercie de toute façon d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango pour poser ses questions.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre, j'ai enfin la possibilité de poser une question qui reste dans ma liste de questions déjà depuis plusieurs semaines. J'avais introduit une question d'actualité sur le sujet lors de la dernière séance plénière et le président du Parlement, M. Marcourt, ainsi que les partis de la majorité avaient refusé que je pose cette question. Il est donc important qu'elle puisse être abordée maintenant.

Stéphane Moreau est enfin en prison, ce qui est assez logique vu tout ce qu'il s'est passé dans le dossier Nethys. Le dernier détournement de 18 millions d'euros signifie à l'échelle d'un Wallon moyen 650 ans de revenus. C'est sans commune mesure avec les montants que l'on peut s'imaginer.

L'élément qui pose le plus question, ce sont ces fameuses mains invisibles. Vu avez vu comme moi dans la presse la liste assez impressionnante de personnes qui

seraient supposées faire partie de ces mains invisibles. Au-delà de M. Marcourt et de M. Bacquelaine, qui ont été régulièrement cités dans ce dossier, on parle de M. Demeyer, le bourgmestre de Liège, de Mme Targnion, la bourgmestre de Verviers, de M. Culot, administrateur chez Enodia, de M. Drion et d'autres ; toute une série de personnes, d'une manière ou d'une autre, de manière passive ou active, supposées être intervenues dans le dossier qui a vu M. Moreau bénéficier avec les autres membres de l'ex-direction de Nethys de ces rémunérations complètement indécentes.

J'ai été surpris – Monsieur le Ministre, peut-être l'avez-vous vu aussi – de la réaction de votre prédécesseur, M. Dermagne, ancien ministre wallon des Pouvoirs locaux, qui a l'air de minimiser cette question des mains invisibles en disant : « Non, c'est une question de loup solitaire. C'est un groupe spécifique et isolé qui a agi ».

Ce type de sortie est assez étonnante pour deux raisons : d'une part, parce que cela minimise l'action de ces mains invisibles et cela réduit donc tout le problème à une petite bande de personnes avec des comportements mafieux et, d'autre part – c'est l'objet de ma seconde question –, parce qu'une recommandation essentielle qui avait été éditée par la commission Publifin était d'écarter Stéphane Moreau de la direction de Nethys. Cette recommandation a mis deux ans avant d'être réalisée.

Comment est-il possible que cette recommandation, qui a été clairement formulée par la commission, n'ait pas été suivie d'effet ? Y a-t-il eu – et l'on peut le penser – un accord entre différentes forces politiques pour maintenir M. Moreau ? Les avis des uns et des autres ont-ils joué ? Je vous rappelle que les articles sortis à ce moment-là faisaient état, par exemple, dans le chef de M. Di Rupo, d'une position assez étrange puisqu'il disait : « Ce n'est pas à moi de prendre position sur faut-il garder ou non Stéphane Moreau ». C'était la même position à l'époque chez M. Chastel du MR. Dans ce sens, ne doit-on pas se poser la question : comment était-il possible qu'il puisse rester à ce poste ? Ce qui lui a permis de faire les malversations que l'on connaît.

Comment prendre attitude par rapport à la responsabilité politique de toutes ces personnes citées actuellement dans ce dossier, certaines personnes ayant d'ailleurs des fonctions importantes au niveau des communes ou au niveau des intercommunales ? Que pensez-vous de cette responsabilité politique des mains invisibles ?

Comme M. Bierin l'a évoqué, un nouveau dossier vient de s'ouvrir avec le dossier Resa où l'on est confronté à deux éléments révoltants.

Le premier élément, c'est encore une fois cette opacité avec laquelle des marchés sont délivrés concernant notamment le recours à des avocats pour

récupérer les créances. Là aussi, on voit qu'il y a une opacité complète, alors que, dans ce genre d'intercommunale, il devrait y avoir la plus grande transparence. Sur le rôle public même de l'entreprise, le fait d'avoir pour première préoccupation d'aller récupérer des créances chez des personnes qui ont des difficultés pour payer leur facture énergétique ne semble pas du tout être le rôle d'une entreprise publique.

C'est la raison pour laquelle on se bat pour que ces intercommunales deviennent des entreprises démocratiques publiques avec deux éléments importants : d'une part, ne pas fonctionner comme des boîtes privées – c'est l'un des éléments qui a amené le dossier Nethys – et, d'autre part, la plus grande transparence.

Les recommandations qui ont été poussées par la commission Publifin n'ont pas toutes été suivies d'effet. Pourtant, la DPR était claire par rapport à cela. Il y avait une promesse et un engagement que, dans les six mois après la construction de ce Gouvernement, il y aurait une réalisation de ces recommandations. Je vous ai cité la première, qui a mis beaucoup de temps à se réaliser, qui est celle d'écarter Stéphane Moreau et qui a été réalisée.

D'autres revendications n'ont pas été réalisées, comme organiser une plus grande transparence de ces conseils d'administration, que l'on puisse avoir accès aux documents, au contenu de ces conseils d'administration – si cela avait été le cas, on n'aurait probablement pas cette nouvelle affaire Resa –, et aussi que les travailleurs soient présents dans ce conseil d'administration. Ces deux recommandations ont été intégrées dans la commission Publifin et n'ont pas été réalisées.

Une dernière recommandation que vous connaissez sans doute est la construction d'une commission d'éthique et de déontologie. Là aussi, on attend le Gouvernement pour réaliser cette recommandation.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, le 14 novembre dernier, la Région wallonne, représentée par son Gouvernement, se portait partie civile dans l'affaire des indemnités de rétention de l'ancien management de Nethys. C'était un acte fort et nécessaire qui produit aujourd'hui ses effets.

Régulièrement, la presse nous tient au courant du suivi de ce volet de l'affaire Nethys. Le dossier suit son cours, il faut s'en réjouir. Il faut se réjouir que la justice fasse son travail en toute indépendance et avec détermination.

Reste que la Région wallonne s'est constituée partie civile, ce qui fait qu'elle peut demander à avoir accès au

dossier durant l'instruction et, à la fin de l'instruction, elle aura automatiquement accès à ce dossier.

La Région a le droit de demander d'autres devoirs au juge d'instruction, par exemple entendre des témoins qui n'avaient pas encore été interrogés. La Région peut intervenir lors de l'instruction et lors du procès pour faire valoir son point de vue. Elle peut demander des dommages et intérêts.

La partie civile peut également, au moment de la décision d'une libération conditionnelle, demander à être informée de la libération ou à être entendue sur les conditions de cette libération avant que le tribunal de l'application des peines se prononce.

Dans le respect de la séparation des pouvoirs, je ne souhaite pas en savoir davantage sur le contenu du dossier. C'est un dossier qui est dans les mains de la justice. Néanmoins, le Parlement, au même titre que le Gouvernement, est une émanation de la Région, son émanation la plus démocratique. Nous avons donc, les uns et les autres, le droit de nous interroger sur l'évolution de certains aspects de la procédure.

Avez-vous demandé à avoir accès au dossier d'instruction ? Avez-vous demandé des devoirs d'instruction complémentaires aux juges d'instruction ?

Le Gouvernement a-t-il demandé à être informé sur les conditions de libération conditionnelle des personnes visées par l'instruction ?

Le Gouvernement a-t-il déjà délibéré sur sa volonté de demander des dommages et intérêts ?

Voilà les questions que je voulais vous poser et qui sont en lien avec la constitution du Gouvernement en tant que partie civile dans le dossier Nethys.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, je pense utile que l'on puisse échanger sur ce dossier. Je dois d'abord dire à l'attention de M. Mugemangango que je respecte le règlement du Parlement et que le Gouvernement n'interfère pas dans l'organisation des travaux, c'est le Parlement qui organise lui-même ses travaux.

Comme la quasi-totalité ou la totalité de ce Parlement, tout le monde déplore les montants qui sont en jeu, le processus de vente et les montants qui sont sans commune mesure avec ce que l'on peut attendre en retour du fait de s'impliquer dans des structures publiques.

Néanmoins, là où je diverge de vos opinions – elles vous sont propres et je vous les laisse –, c'est qu'il n'entre pas dans mes habitudes de commenter des

décisions de justice et encore moins d'apprécier s'il est utile que l'un ou l'autre soit maintenu dans des liens d'un mandat d'arrêt.

Pour répondre plus concrètement à MM. Bierin et Dispa qui m'interrogent quant à la constitution de parties civiles dans les différents dossiers, qui a par ailleurs permis de générer ce dossier, je rappelle que la constitution de parties civiles en mains du juge d'instruction est l'œuvre du Gouvernement wallon et en particulier de mon prédécesseur, Pierre-Yves Dermagne, qui, à l'aune de ses pouvoirs de tutelle, a estimé qu'il y avait des indices de fraude, donc a déposé en mains du juge d'instruction un dossier relatif, d'une part, aux cessions de sociétés Voo, Win et Elicio, et d'autre part relativement à ce que l'on en indique comme étant définies les fameuses indemnités de rétention.

Ces dossiers ont donc été instruits sur base des chefs de prises d'intérêts, de détournement de deniers, de biens publics, d'abus de bien sociaux, d'associations de malfaiteurs, d'escroqueries et de concussion.

Sur base de cette constitution de partie civile, il appartient au parquet et au juge d'instruction d'arbitrer la teneur des infractions qu'il compte retenir. Il ne m'appartient pas d'y interférer.

Je note au passage que non seulement nous nous sommes constitués partie civile entre les mains du juge d'instruction, mais que nous avons aussi incité les actionnaires associés – provinces et communes – à faire de même.

Votre question précise est de savoir si l'on a demandé à avoir accès au dossier. Il me faut vous indiquer que la Région a introduit plusieurs requêtes auprès du juge d'instruction, comme le permet maintenant le Code Franchimont, auprès du tribunal de Première instance de Liège, pour obtenir l'autorisation de consulter les dossiers pénaux.

Ces requêtes ont été introduites le 7 avril et le 22 septembre 2020, mais ces requêtes ont été rejetées par le juge d'instruction qui estimait que la nécessité de l'instruction justifiait de refuser à la Région l'accès aux pièces du dossier.

On m'interroge sur les conséquences directes et immédiates relativement aux préjudices que l'on pourrait rencontrer en suite de ces actions. Étant donné que les anciens dirigeants de Nethys ont fait l'objet de mandats d'arrêt provisoires et, comme vous le savez, qu'ils ont été remis en liberté sous condition, ils ne font plus partie des organes décisionnels des filiales du groupe Enodia. Les ventes suspectes des sociétés ont été annulées le 7 octobre 2019. En outre, il y a eu des actions qui visaient à saisir à titre conservatoire, auprès des anciens dirigeants, les montants concernés.

A priori, je n'aperçois pas qu'il y ait de conséquences directes et immédiates de ces derniers événements

judiciaires pour l'intercommunale Enodia et ses filiales, mais comme certains d'entre vous l'ont évoqué, nous nous sommes constitués partie civile dans le cadre de ce dossier.

Pour le moment, nous sommes dans une phase de mandat d'arrêt relativement à l'appréciation du fait si, dans les conditions légales sur la loi de la détention préventive, un individu peut être retenu en détention préventive. À l'aune de cela, il y a un règlement de procédure qui se fait en Chambre du conseil, des infractions qui sont retenues et c'est à ce moment-là que l'on peut aussi réclamer – lorsque l'on est préjudicié – les divers montants.

Comme vous aurez pu le constater, à la fois des actions conservatoires ont été entreprises et comme je l'indique, l'ensemble de ces actions a été généré par l'initiative prise par mon prédécesseur en termes de constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction.

Pour le surplus, comme je l'ai indiqué, il n'est pas dans mon rôle de commenter des événements judiciaires de ce dossier, si ce n'est pour redire que je réitère ma confiance dans les actuels gestionnaires de la SA Nethys, à savoir le manager ad interim ainsi que le conseil d'administration de l'intercommunale Enodia.

Vous avez également évoqué les recommandations qui ont été formulées par notre Parlement – et d'ailleurs votées à l'unanimité. La principale mise en œuvre, depuis la constitution du Gouvernement, concernent d'abord la définition du périmètre du groupe Enodia-Nethys et notamment la séparation avec Résa.

Comme vous le savez, le groupe s'est aussi défait de son pôle presse, a concédé ses participations dans le capital des sociétés L'Avenir Hebdo, l'Avenir Développement et la branche d'activité de la société Éditions de l'Avenir ainsi que huit fonds de commerce de la société Advertising.

De plus, le groupe prépare une nouvelle procédure de cession de ses participations dans le capital de la société Voo qui constitue son pôle télécommunications.

Relativement aux recommandations, sauf erreur, celles qui concernent mes compétences ont toutes été rencontrées.

Je note bien que vous évoquez la problématique de la constitution de la commission de déontologie qui ne ressort pas du Gouvernement, mais du Parlement. Pour me reporter à une ancienne vie relativement récente, sauf erreur, le Bureau du Parlement, je me suis arrêté à 14 appels à candidatures en vue de constituer cette commission déontologique. En résumé, je pense que l'on est actif relativement à cela, mais malheureusement, pour le moment, à tout le moins dans l'état de mes connaissances, 14 appels à candidatures se sont malheureusement révélés infructueux.

Enfin, s'agissant des responsabilités politiques, à titre personnel, je veux bien distinguer mon rôle qui est celui d'un ministre de tutelle qui doit juger en toute impartialité lorsque des actes lui sont soumis par rapport à la légalité et l'intérêt général. Je n'ai pas accès au dossier. Ce n'est pas à moi à déterminer le sort d'éventuelles actions. Je ne suis ni procureur du Roi, je n'en ai d'ailleurs pas les moyens, ni juge d'instruction.

Vous estimez, Monsieur Mugemangango, qu'il soit regrettable que M. Moreau soit resté en fonction après le rapport de la commission d'enquête. Je retiens pour ma part que dans un État de droit, il a fallu mettre les choses en place pour permettre son éviction et celle des autres acteurs de cette affaire. Qui plus est, je n'ai pas de période de responsabilité relativement à cela. Donc, je ne souhaite pas porter de plus amples commentaires relativement à cette période.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). – Je voudrais tout d'abord dire à M. Mugemangango que pour une fois, on est d'accord. Il aurait fallu agir beaucoup plus vite pour remplacer le management dès 2017 et même avant cela en fait. A fortiori, dès l'adoption du rapport de la commission d'enquête, Dieu sait que les écologistes liégeois l'ont dit et répété. Mais on ne peut en tout cas rien reprocher au Gouvernement actuel par rapport à cette situation. Le Gouvernement qui a agi rapidement et fortement dès son entrée en fonction.

Concernant les procédures judiciaires, je me contenterai moi aussi de vous remercier pour les informations fournies et je ne commenterai pas plus avant en vertu de la séparation des pouvoirs.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous dites que si M. Moreau a été maintenu à la direction de Nethys après les recommandations de 2017, c'était à cause de prescrits juridiques ou des prescrits réglementaires. Il y avait aussi des raisonnements derrière cela, notamment il y avait le raisonnement qui avait été partagé par plusieurs mandataires, fussent-ils du PS ou du MR, qui disait : « Cela va nous coûter plus cher de le virer maintenant plutôt que d'attendre d'autres conditions ». Finalement, l'histoire a démontré que c'était le contraire puisque, s'il n'était pas resté, il n'aurait pas pu se livrer aux malversations qui nous coûtent maintenant 18 millions d'euros pour l'ensemble de la direction de Nethys. Dans ce sens-là, je pense que l'on fait un mauvais calcul.

Vous dites que vous ne voulez pas commenter la pertinence de garder les uns et les autres, mais vous dites aussi que vous êtes confiant vis-à-vis du nouveau conseil d'administration d'Enodia. Dans la liste qui a été publiée dans la presse et qui fait référence à des

« mains invisibles », il y a par exemple M. Culot qui est actuellement dans le conseil d'administration d'Enodia.

Dans ce sens-là, il y a une contradiction avec cette liste sur laquelle je vous demandais votre opinion et que vous n'avez pas livrée et la confiance au CA d'Enodia.

Par rapport aux recommandations, une des principales recommandations qui est dans l'ensemble des recommandations de la commission Publifin, c'est plus de transparence. Une plus grande transparence vis-à-vis de l'ensemble et de la classe politique, mais aussi certainement vis-à-vis des citoyens.

Un élément qui a déjà été d'ailleurs évoqué avec votre prédécesseur, c'est le fait que, par exemple, au sein du conseil d'administration d'Enodia, tous les membres de ce CA n'ont pas le même droit à avoir accès à certains documents. Notamment l'audit qui a été élaboré sur Nethys, l'administrateur du PTB n'a pas droit pleinement à ce document-là. C'est un élément avec lequel on est déjà venu chez votre prédécesseur, avec lequel on est déjà venu chez vous. Vous-même, vous avez la possibilité de faire respecter cette transparence et cela ne se fait pas.

Le dernier élément par rapport à la transparence et, à mon avis, c'est quand même lié à vos compétences, c'est la composition même du conseil d'administration. Une recommandation dans l'ensemble des recommandations Publifin dit : il faut que les travailleurs soient représentés dans ce conseil d'administration. Ce n'est pas le cas actuellement. Pour pouvoir le faire, il faut changer une réglementation dont vous avez la tutelle. Vous avez la possibilité de le faire et pour le moment, cela ne se fait pas.

Il reste quand même que, en dehors des promesses qui ont été faites – je ne dis pas que rien n'a été fait, M. Bierin l'a rappelé –, un ensemble de recommandations de cette commission Publifin qui ne sont pas réalisées et qui sont aussi de votre ressort.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour ses réponses. Les informations qu'il nous a communiquées sont loin d'être insignifiantes. En ce qui concerne mes questions, je retiens que plusieurs requêtes ont été introduites par le Gouvernement wallon pour avoir accès au dossier pénal et que ces requêtes ont été refusées par le juge d'instruction.

Il me semble que l'on peut voir là une volonté de travailler en toute indépendance et avec détermination, ce dont il faut se réjouir. À défaut pour le politique d'avoir pu assainir cette affaire Nethys, il faut désormais que la justice puisse passer, qu'elle puisse se faire. C'est en bonne voie et je m'en réjouis.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE REFUS D'ACTER LA DÉMISSION D'UN  
ÉCHEVIN À GRÂCE-HOLLOGNE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refus d'acter la démission d'un échevin à Grâce-Hollogne ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, nous avons appris à la fin janvier que le Conseil communal de Grâce-Hollogne avait refusé la démission d'un échevin. Un échevin qui souhaitait démissionner en raison d'une situation de cumul avec une fonction de direction qu'il doit occuper à WBE.

Si j'évoque cette affaire, c'est parce que, au-delà de la situation locale, il me semble qu'il y a des enseignements à en retirer au regard du Code de la démocratie locale. On sait que l'intéressé s'est offusqué dans la presse que le conseil communal lui refuse sa démission, estimant que le Code de la démocratie locale et de la décentralisation n'octroie pas un tel droit au conseil communal.

Le tribunal de première instance de Liège a été saisi en extrême urgence. Il a été amené à se prononcer sur le sujet. Il a statué dans les termes suivants : « Le refus exprimé par le conseil communal n'a pas, au vu des pièces déposées et du visionnage de la séance du conseil communal du 28 janvier, été motivé de quelque manière que ce soit. Il n'apparaît nullement que la continuité du service public soit mise en péril par la démission de l'échevin concerné, vu que le collège communal dispose toujours d'un quorum suffisant pour délibérer. Les allégations d'abus de pouvoir dont fait état l'échevin ne sont pas dénuées de toute vraisemblance ».

On connaît la situation compliquée de Grâce-Hollogne, mais un tel vote du conseil communal me semble devoir appeler une explication ou un éclairage de la part de l'autorité de tutelle. Monsieur le Ministre, avez-vous été saisi d'un recours quelconque en votre qualité d'autorité de tutelle à propos de ce dossier relatif à Grâce-Hollogne ? Avez-vous annulé d'initiative l'acte litigieux ?

Le conseil communal peut-il, en vertu de l'article L1123-11 du Code de la démocratie locale, refuser la démission d'un échevin ?

Y a-t-il eu, selon la tutelle, « abus de pouvoir », comme le laisse entendre le tribunal ? Le Gouvernement compte-t-il réagir d'une manière ou d'une autre, par exemple via l'envoi d'un commissaire spécial afin de rétablir l'ordre ? Si ce n'est pas le cas, à quelles sanctions le cas échéant s'exposeraient les conseillers

communaux ayant voté la décision, si elle devait avoir été prise, en violation du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai appris par voie de presse le refus opposé par le Conseil communal de Grâce-Hollogne à la démission volontaire de son premier échevin. J'avoue, comme vous, que cela suscite une certaine perplexité pour ne pas dire plus chez moi.

Vous l'avez également relevé, la commune est tenue d'exécuter un jugement qui lui impose de réunir en urgence son conseil communal pour accepter ladite démission. À défaut, elle devra payer une astreinte journalière imposée par un jugement du tribunal des référés. Dans l'hypothèse où la commune persisterait dans son manquement, elle s'expose à une augmentation de l'astreinte qui est prévue, voire à une astreinte supplémentaire, comme le prévoit l'article 1385quinquies du Code judiciaire.

Ai-je été saisi d'un recours ? Pour l'heure, je n'ai été saisi d'aucun recours relatif à cette affaire. Néanmoins, j'ai demandé au SPW Intérieur de se saisir du dossier pour instruction.

Concernant le cadre juridique, la démission volontaire des fonctions d'échevin est réglée par le Code de la démocratie locale dans son article L1123-11 qui dit ceci : « La démission des fonctions d'échevin est notifiée par écrit au conseil, lequel l'accepte lors de la première séance suivant cette notification. La démission prend effet à la date où le conseil l'accepte ».

Cette disposition présente donc une formulation impérative. En effet, en prévoyant que le conseil communal accepte la démission d'un échevin dès la séance qui suit la notification portant cette démission, l'article concerné prive ledit conseil de toute liberté d'appréciation quant à cette manifestation unilatérale de volonté.

La compétence du conseil communal est donc liée et celui-ci a l'obligation d'accepter la démission. En d'autres termes, le refus de la démission d'un échevin est interdit au conseil communal. C'est d'ailleurs ce qui ressort des travaux préparatoires de l'article 14 du décret du 8 décembre 2005 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale.

Au regard de ce cadre juridique, le conseil communal souhaitant conserver un même nombre d'échevins est tenu de désigner un remplaçant à l'échevin démissionnaire. À cet effet, l'article L1123-2 du Code de la démocratie locale requiert d'adopter un

avenant au pacte de majorité et prévoit que le nouveau membre du collège achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour le reste, l'autorité de tutelle est incompétente pour infliger des sanctions aux conseillers communaux. Ceux-ci demeurent soumis au principe de la responsabilité personnelle et à la théorie de l'organe.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Je remercie très sincèrement M. le Ministre et les services qui l'ont aidé à préparer cette réponse.

Je souscris en tous points à votre analyse juridique, Monsieur le Ministre. Il me semble que le Conseil communal de Grâce-Hollogne a commis un abus de pouvoir puisqu'il a pris une décision qu'il ne pouvait pas prendre.

J'espère que, au-delà de la question des astreintes judiciaires, la situation pourra être rétablie en droit et en fait le plus rapidement possible. Il faut faire prévaloir le droit plutôt que de s'autoriser des agissements qui paraissent inexplicables et incompréhensibles, sauf à rentrer dans des considérations politiciennes, qui n'ont pas lieu d'être, s'agissant de l'application rigoureuse du droit et, en particulier, du Code de la démocratie locale, tel que vous avez bien voulu le rappeler.

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES SYNERGIES ENTRE LES COMMUNES ET  
LES CPAS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les synergies entre les communes et les CPAS ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

**Mme Sobry** (MR). – Monsieur le Ministre, par les décrets du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique de 1976 des CPAS, le Gouvernement wallon encourage les synergies et les rapprochements entre les communes et les CPAS. Il s'agit de bon sens et d'une nécessité en vue de rationaliser les dépenses, d'une part, et de favoriser une meilleure gouvernance, d'autre part.

De manière générale, on observe que c'est au niveau de l'action sociale que les synergies entre les communes et les CPAS se sont le plus développées. Si cela est évidemment une bonne chose, de pareilles synergies semblent également intéressantes au niveau financier.

Selon l'article 41ter, § 2, de la loi organique, il est possible de désigner un directeur financier commun dans les communes comptant moins de 20 000 habitants. A contrario, ce n'est donc pas possible dans les plus grandes communes. Cela a cependant été mis à l'étude récemment dans le cadre d'un projet pilote de rapprochement des directions financières du CPAS et de la Ville de Charleroi.

Alors que de plus en plus d'administrations engagent des directeurs généraux adjoints, le directeur financier devrait, du coup, assumer la charge de travail et la responsabilité de deux administrations distinctes. L'intention est louable, tant les synergies sont nécessaires, – cela fait longtemps que l'on en parle –, mais la réalité du terrain peut poser question par rapport à la faisabilité dans la pratique, de la fusion de la fonction, surtout dans les grandes villes et communes.

Mes questions, les voici, Monsieur le Ministre.

Comment la Ville de Charleroi a-t-elle été désignée pour ce projet pilote ?

L'idée derrière cette démarche est-elle de tendre vers la désignation d'un seul directeur financier, pour les communes et les CPAS, y compris dans les communes les plus peuplées ?

Une modification législative afin de permettre une fusion des deux directions financières est-elle à l'ordre du jour ?

Quelles sont les autres synergies qui peuvent être mises en place entre les communes et les CPAS, notamment sur le plan financier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, j'estime tout d'abord utile de rappeler que les synergies menées le sont sur base volontaire, et ce, afin de garantir l'autonomie locale dans le respect des réalités propres à chaque entité.

Comme vous l'avez mentionné, le décret date de 2018 et sa mise en œuvre a suscité un grand nombre d'initiatives intéressantes, en fonction des réalités locales et des orientations politiques. Ces initiatives vont engendrer de nouvelles réflexions.

C'est dans ce contexte que le rapprochement des directions financières est analysé, à la lumière des expériences mises en place qui mettent en évidence un surcroît de transparence, une vision consolidée ainsi qu'une harmonisation des méthodes. C'est ce qui plaide en faveur du rapprochement.

La Ville de Charleroi, comme d'autres villes, s'est en effet engagée dans un accroissement des synergies

entre les deux entités. Ce sont des démarches qui sont communes. Je dois par contre vous confirmer qu'à l'heure actuelle, la législation s'oppose, sensu stricto, à la désignation d'un directeur financier commun des communes de plus de 35 000 habitants. Le Code a été modifié. Mais d'autres pistes sont à l'étude par les villes et communes désireuses de rapprocher, au nom de l'efficience, la gestion des deux entités.

S'agissant de ces synergies, nous avons constaté qu'elles émergeaient dans de nombreux domaines comme celui de l'informatique, les marchés publics, les assurances, le patrimoine, le secteur juridique, la gestion du personnel, les salaires et le domaine comptable, les finances et les budgets. Je suis ouvert à recevoir et étudier toutes les bonnes pratiques portées au niveau local et à les partager.

Un, la législation, c'est 35 000. Deux, oui, il y a le fait que diverses communes pensent de plus en plus à des synergies. Ces synergies peuvent être profitables, mais à ce stade, on est dans les réflexions.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Sobry.

**Mme Sobry (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. J'ai au moins pu me mettre à jour aujourd'hui puisque je vous ai parlé d'une limite de 20 000 habitants dans ma question. D'ailleurs, mon collègue, Laurent Devin, m'avait tout de suite rappelée à l'ordre et vous l'avez fait aussi. Donc, je vous remercie déjà pour cela.

J'espère ensuite que les projets, j'ai parlé de la Ville de Charleroi parce que c'est ma région, mais il y a d'autres communes qui font le projet. J'espère que cela pourra amener des réflexions qui iront dans le sens de plus de synergie.

**QUESTION ORALE DE MME DE COSTER-BAUCHAU À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DES POUVOIRS LOCAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SÉCURITÉ DES SITES WEB DES COMMUNES »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SÉCURISATION DES SITES WEB DES POUVOIRS LOCAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « la sécurité informatique des pouvoirs locaux » ;
- M. Demeuse, sur « la sécurité des sites web des communes » ;
- M. Dispa, sur « la sécurisation des sites web des pouvoirs locaux ».

La parole est à Mme de Coster-Bauchau pour poser sa question.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Monsieur le Ministre, un cabinet de conseil actif dans le risque numérique BDO a réalisé une enquête sur plus de 15 000 sites web belges. Il en ressort que plus d'un site web sur cinq est mal sécurisé. Selon cette enquête, ce sont les sites des pouvoirs publics locaux qui sont les moins bien lotis, car 28 % des pages web des administrations communales et des zones de police locales ont échoué à un ou plusieurs *stress tests* de BDO.

BDO a constaté que de nombreux sites utilisent des technologies obsolètes et n'emploient pas le protocole HTTPS. Cela signifie concrètement que si nous nous connectons sur un site peu sécurisé en utilisant notre adresse e-mail principale et notre mot de passe habituel, les pirates qui auront pénétré le réseau pourront obtenir nos identifiants.

Cette étude laisse perplexe le directeur général d'Imio, qui est donc l'intercommunale wallonne chargée de mutualiser des solutions IT entre les communes. Il déclare que 160 communes sur les 262 utilisent bien les protocoles HTTPS afin de répondre aux exigences de la Région et que 60 % des communes wallonnes disposent de sites très sécurisés.

Du côté des communes, on estime que les sites ne sont pas forcément hyper sécurisés, mais que les risques restent néanmoins assez limités. Les sites publics des communes sont généralement bien moins sécurisés que

le reste de leur infrastructure informatique communale, car les informations contenues sont justement celles qui sont destinées à la population.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, si vous avez pris connaissance de cette enquête ? Dans l'affirmative, un renforcement de la sécurité informatique des pages publiques des pouvoirs locaux sera-t-il effectué en votre qualité d'autorité de tutelle ?

Dans le cadre du plan de relance européen, puisque c'est un des points qui sont repris, le Gouvernement wallon prévoit-il un budget pour, de façon plus générale, permettre la sécurité des sites des pouvoirs locaux ? Si vous pouvez l'envisager, pourriez-vous envisager des modalités pour ce faire ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 1er février dernier, j'ai aussi été interpellé par la publication par le journal *Le Soir* de cette enquête réalisée auprès de 15 000 sites web belges qui concluait qu'un site sur cinq était mal sécurisé et qui mettait particulièrement en exergue le fait que les sites des pouvoirs locaux étaient ceux qui étaient les moins sécurisés. Mme de Coster-Bauchau a cité ce chiffre de 28 % des pages web des administrations communales et des zones de police locale qui échouaient à un ou plusieurs stress tests, avec parmi les faiblesses le fait que nombre de ces sites ne proposent pas de connexion HTTPS, qui sont garantes d'une certaine sécurité et ce qui peut notamment poser des problèmes pour la sécurité informatique de l'utilisateur. On a expliqué cette technique du *phishing* qui permet de récupérer les données et les mots de passe par des pirates mal intentionnés. Si l'on peut se douter du fait que le site web d'une commune n'est pas forcément lié au reste de l'infrastructure informatique de l'administration communale, qui contient des informations sensibles, cela pose malgré tout de sérieuses questions quant à la protection des usagers qui sont de plus en plus nombreux à recourir au service en ligne qui sont offerts par les sites web des communes. Je pense aux e-guichets notamment.

Dès lors, Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Ne trouvez-vous pas cela imprudent que tous les sites web des communes ne soient pas sécurisés via une connexion HTTPS ? Comment garantir que tant les informations détenues par les communes que les usagers eux-mêmes soient protégés face aux pirates informatiques lorsqu'ils ont recours aux sites web communaux ?

Plus largement, quelles initiatives prenez-vous pour améliorer la situation et la sécurité informatique des communes à l'avenir ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, mes questions vont nécessairement être un peu redondantes, mais que nous soyons trois à nous interroger sur cette question est assez révélateur. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que cette question de la sécurité informatique dans les pouvoirs locaux ne peut pas être prise à la légère, a fortiori lorsque l'on encourage le recours aux moyens informatiques pour moderniser la gestion des services administratifs.

C'est donc assez récemment qu'un article a été publié, pointant le manque de sécurisation des sites internet des pouvoirs locaux.

Selon l'étude du consultant qui a été cité, BDO en l'occurrence, plus d'un site web belge sur cinq est mal sécurisé. Sur base de l'analyse de plus de 15 000 sites évalués selon plusieurs critères, il en ressort que ce sont les sites des pouvoirs publics locaux qui sont les moins bien lotis, puisque 28 % des pages web des administrations communales et des zones de police locale ont échoué à un ou plusieurs stress tests mis en place par BDO.

La société a constaté que de nombreux sites utilisent des technologies obsolètes.

Monsieur le Ministre, je veux à mon tour vous demander si vous avez pu prendre connaissance de l'étude de BDO. Confirmez-vous les constats assez alarmants de cette étude ? Disposez-vous de chiffres pour la seule Wallonie ?

Que prévoyez-vous, que prévoit le Gouvernement afin de tenter de remédier à cette situation relativement alarmante ? Le Gouvernement prévoit-il de mettre en place des procédures de stress tests annuels, par exemple, vis-à-vis des pouvoirs locaux ?

Je vous remercie déjà de bien vouloir nous informer des initiatives que vous prendrez pour remédier à ce problème.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame, Messieurs les Députés, merci pour vos différentes questions dans ce dossier qui est important.

Il n'a pas échappé à mes services, les résultats de l'enquête qui a été réalisée par la société BDO ont bien entendu été analysés.

Cela dit, s'il est clair que les constats plaident pour une amélioration qualitative, il ne faut pas céder non plus hâtivement à une vision qui serait alarmiste.

L'enquête met en avant l'absence de recours systématique au protocole HTTPS, alors qu'il est établi que celui-ci offre une meilleure sécurité aux internautes dans leur consultation des sites web, en offrant trois clefs de protection :

- le chiffrement : les données échangées sont protégées des interceptions illicites ;
- l'intégrité des données : les informations ne peuvent être ni modifiées ni corrompues durant leur transfert, sans que ce soit délibérément ou autrement, sans que ce soit détecté ;
- l'authentification : elle prouve que les internautes communiquent avec le bon site web.

Ces éléments instaurent un climat de confiance pour l'internaute et assurent un meilleur référencement des sites sur les moteurs de recherche.

Bon nombre de sites des pouvoirs locaux appliquent déjà intégralement le protocole HTTPS.

D'autres appliquent encore le protocole HTTP pour les pages qui ne comportent que du contenu informatif, mais basculent sur le protocole HTTPS lorsque l'internaute veut accéder au module de guichet électronique permettant la commande en ligne de documents administratifs.

Il va de soi que la généralisation du protocole HTTPS pour toutes les pages reste l'objectif à atteindre.

Concernant le soutien financier en matière d'informatique et de digitalisation, 10 millions d'euros ont été octroyés en 2020 aux communes et aux CPAS sous la forme d'un droit de tirage en vue de l'amélioration de l'infrastructure informatique locale. La subvention couvre les frais d'acquisition ou de mise à jour non seulement du matériel, mais aussi de logiciels informatiques, en ce compris des logiciels de sécurité.

Par ailleurs, nous allons dégager des moyens supplémentaires au profit des pouvoirs locaux dans le cadre du protocole de collaboration signé avec les opérateurs de télécommunication, sur lequel je reviens d'ailleurs dans une question subséquente.

J'ai, en outre, sollicité un complément à ces moyens dans le cadre du Plan de relance européen.

Enfin, je soutiens l'intercommunale iMio au travers d'une subvention annuelle, au bénéfice des pouvoirs locaux. L'intercommunale me confirme d'ailleurs que ce sont bien 180 sites web communaux sur 260 qui utilisent le protocole HTTPS.

La sécurité informatique, comme vous l'indiquez, est un enjeu important dans un monde où le digital se développe de manière considérable et à grande vitesse. Je veille donc à ce que les pouvoirs locaux disposent de moyens en la matière.

**M. le Président.** – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

**Mme de Coster-Bauchau (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre. Je dirai que ce qui me rassure, c'est que vous ayez fait faire l'analyse par vos services du risque numérique auquel les communes pourraient être exposées, que vous confirmiez qu'il y a quand même 186 communes qui respectent les protocoles HTTPS. C'est assez rassurant, je trouve, et de savoir que vous allez encore donner des moyens complémentaires pour assurer la sécurité informatique au niveau des communes, me conforte dans ma satisfaction par rapport à votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, les choses sont prises en main et c'est rassurant. C'est vrai qu'à l'époque où l'on va de plus en plus vers une digitalisation des relations entre les administrations et les citoyens, la sécurité informatique est évidemment une priorité et ici avec la crise que l'on vit, les développements des e-guichets et de toute une série de services comme ceux-là sont évidemment de plus en plus fréquents et donc je suis rassuré de voir que c'est une priorité.

Maintenant, on voit qu'il y a encore un accompagnement qui est nécessaire, qu'il y a encore du boulot.

Vous citez effectivement 186 communes sur 260 qui sont en ordre. Cela veut quand même dire effectivement que deux tiers des communes sont en ordre, mais qu'un tiers des communes doit encore se mettre en ordre. J'espère donc que l'on pourra leur donner les moyens et les inciter à se mettre en ordre le plus rapidement possible et continuer en permanence cet accompagnement parce que les processus et les protocoles continuent à évoluer au fur et à mesure de l'évolution informatique et des techniques des différents pirates. Il ne faudra évidemment pas arrêter la réflexion là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa (cdH).** – Merci à M. le Ministre pour les éléments de réponse. Si les chiffres pris globalement ou en moyenne peuvent paraître rassurants.

Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de faiblesses existent dans le dispositif informatique des pouvoirs locaux en Wallonie. Il faut y remédier. Vous dégagéz des moyens et il faut évidemment s'en réjouir. Vous avez mentionné une collaboration avec l'intercommunale IMIO et je m'en réjouis également. Je vous avais déjà, précédemment, invité à renforcer cette collaboration entre la Région et cette intercommunale de mutualisation informatique.

Il me semble néanmoins qu'un travail pourrait être fait utilement pour sensibiliser toutes les communes à cette nécessité de la sécurité informatique. Pour certaines d'entre elles, il peut y avoir une méconnaissance technique des problèmes auxquels elles sont exposées, une insuffisance de moyens ou de ressources pour gérer ces problèmes. Une initiative de votre part, par exemple un courrier informatif, serait certainement le bienvenu pour que l'ensemble des pouvoirs locaux soit sensibilisé à la nécessité de préserver davantage la sécurité de leurs appareils informatiques. Il me semble que c'est leur intérêt ; autant les y sensibiliser au-delà des moyens que vous pouvez dégager pour les soutenir à cet effet.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES AIDES DES CPAS À DESTINATION DES  
ÉTUDIANTS WALLONS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les aides des CPAS à destination des étudiants wallons ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie (MR).** – Monsieur le Ministre, elles sont peut-être moins connues que les bourses classiques ou les allocations d'étudiants ou familiales, mais les aides des CPAS à destination des étudiants wallons existent pourtant bel et bien. Le nombre d'étudiants qui en bénéficient est en hausse constante, ce qui doit nous inquiéter. C'est la raison pour laquelle les groupes politiques représentés ici tiennent aujourd'hui des auditions en Fédération Wallonie-Bruxelles conjointement avec ce Parlement pour avancer sur les pistes de solutions structurelles pour remédier à la précarité des étudiants. Cette aide existe bel et bien, elle est d'ailleurs conséquente et permet tantôt à l'étudiant de trouver un logement, tantôt de financer strictement ses études ou simplement de se nourrir et on sait que la question de l'accès à la nourriture des étudiants est réellement posée aujourd'hui. La crise de la covid-19 n'aura fait que renforcer la situation déjà tendue. Des aides aux épiceries sociales ont d'ailleurs dû être accordées aux étudiants pour faire face à la demande dans l'urgence.

Ce Parlement et la Fédération Wallonie-Bruxelles tiennent avec Bruxelles des auditions conjointes pour trouver des solutions à ces problèmes. Le rôle des CPAS est bien entendu évoqué dans le cadre de ces auditions.

Peut-on dès lors faire le point sur les conditions actuelles, dans le chef des étudiants, pour obtenir une aide, un soutien spécifique pour les étudiants de la part

des CPAS ? Pourriez-vous dresser le type d'aide le plus souvent proposée si vous en avez connaissance ?

Un grand débat, c'est aussi la surcharge des CPAS, eux-mêmes responsables des situations de l'étudiant entre la commune initiale et la commune dans laquelle il va habiter pour effectuer ses études et où il sera peut-être amené, en raison de ses études, à loger.

L'information est-elle suffisamment claire à ce sujet ? On sait que les étudiants se plaignent globalement d'un manque d'informations sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre. Souvent, ils ignorent que le CPAS peut les aider et quand ils le savent, ils ont des doutes sur la structure qui doit répondre à leur appel.

N'existe-t-il pas une forme de concurrence entre les CPAS ? Ce n'est pas un terme mal intentionné, mais on sait qu'il y a des communes étudiantes avec des traditions de gérer ce genre de dossiers. Existe-t-il une tension dans le traitement des dossiers entre les différentes communes selon l'endroit où réside l'étudiant, où il étudie ?

Le rôle que les CPAS sont parfois amenés à jouer est-il suffisamment connu au sein des étudiants ? J'entendais parler de certaines synergies que les CPAS pouvaient développer dans le cadre de l'harmonisation de l'information de l'accès aux aides très disparates et très diversifiées.

Existe-t-il des synergies que l'on peut développer au niveau des CPAS avec d'autres niveaux de pouvoir – communaux, régionaux, communautaires ? La clarté qui pourrait être apportée aurait le mérite d'apporter une partie de solution pour des étudiants qui sont le plus souvent démunis.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois dire que, comme vous et comme beaucoup de membres de cette commission puisqu'il y a des travaux que je suis lorsque j'en ai la possibilité sur la problématique de la précarité estudiantine, je suis particulièrement inquiet ou en tout cas préoccupé par la situation des étudiants qui travaillent pour payer leurs études et qui sont aujourd'hui en grande difficulté, même si la covid et le corona ont ajouté une difficulté. Il faut bien reconnaître que la précarité estudiantine n'est pas un problème qui date d'hier.

Ce faisant, le rôle du CPAS que vous évoquez est un filet de sécurité qui existe, mais je trouve que cela n'a rien de réjouissant et je pense que c'est plutôt une évolution péjorative de notre société.

Mon avis étant mis de côté, il convient d'abord de rappeler qu'il y a une répartition des compétences entre les niveaux de pouvoirs.

Pour ce qui est des aides spécifiques dont peuvent bénéficier les étudiants, la loi du 26 mai 2002 relative au droit à l'intégration sociale contient de nombreuses dispositions les concernant. Par ailleurs, les questions de compétences territoriales des CPAS sont régies par la loi de 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS. Ces dispositifs relèvent des compétences fédérales.

De plus, conformément à la loi organique sur les CPAS, toute personne qui se trouve en difficulté peut adresser une demande d'aide sociale au CPAS, en ce compris les étudiants, même en complément du droit à l'intégration sociale. Ici aussi, il s'agit d'une compétence fédérale.

Je ne peux, à ce niveau-là, intervenir sur la mise en œuvre de cette aide sociale, puisque d'ailleurs elle est accordée suivant enquête et de manière discrétionnaire par les CPAS et par lesquels un recours en pleine juridiction peut être ouvert en cas d'insatisfaction ou d'insatisfaction modérée.

Pour ce qui est de l'harmonisation que vous prônez, il faut garder à l'esprit que de nombreuses aides qui viennent en soutien aux jeunes engagés dans un parcours scolaire ne s'adressent pas uniquement aux étudiants, mais concernent aussi d'autres catégories de la population. Cette multiplicité d'aides accessibles aux étudiants est aussi un atout dès lors que les besoins peuvent être multiples et variés. Cela peut concerner parfois le logement, l'alimentation, la mobilité, à l'instar de ce que vit le reste de la population.

Les demandes adressées au CPAS sont multiples et variées et il n'y a pas un lexique par rapport à cela. C'est en fonction des demandes. C'est même le principe de l'aide sociale de l'arbitrer d'un CPAS à l'autre en fonction des informations qui sont révélées par les assistants sociaux.

Ceci pour vous dire que je suis évidemment sensible à la situation économique des étudiants qui suscite l'attention et l'action des différents niveaux de pouvoirs, comme le montre la prise en charge de cette thématique par le ministre de l'Économie, M. Dermagne, qui travaille sur différentes propositions qui sont :

- un salaire étudiant basé sur le dernier contrat de travail de 2020 ;
- une augmentation des bourses d'études ;
- une prolongation et une augmentation de la prime Corona pour les étudiants et CPAS.

Enfin, je vous indiquerai que, de par ma sensibilité, je crois que ce problème doit concerner l'ensemble des niveaux de pouvoirs, y compris la Fédération, les universités, ainsi que le domaine du logement,

relativement aux possibilités de logement étudiant à bon marché.

**M. le Président.** – La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie (MR).** – Vous avez raison de relever que l'ensemble des niveaux de pouvoirs doivent être mobilisés dans ce combat contre la précarité des étudiants en fonction de leur responsabilité. Je partage totalement votre constat.

Tout comme le fait que cette question sur l'interrogation des aides auxquelles les étudiants peuvent prétendre n'est en fait qu'une évolution regrettable. Nous sommes très largement d'accord là-dessus, raison pour laquelle nous voulons travailler ensemble à des solutions.

Dans le cadre de ces auditions, on a aussi remarqué que les services sociaux et les CPAS – par la latitude qu'ils ont chacun dans le soutien qu'ils peuvent avoir des étudiants – vous l'avez dit, c'est le propre de l'aide sociale d'être multiple et variée.

Ils sont peut-être parfois en train de faire deux fois le même travail.

Il y avait des interrogations qui se posaient sur la spécialisation que l'un et l'autre peuvent avoir ou voir même les collaborations entre les deux puisque les services sociaux rencontrent les étudiants.

Il y a sans doute des ponts à construire et des renforts à intensifier entre les deux services pour être pleinement efficace dans le combat qui est commun. J'en suis certain.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES RISQUES JURIDIQUES ET DE BONNE  
GOUVERNANCE DU PROJET DE NOUVELLE  
GOUVERNANCE DE VIVALIA »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les risques juridiques et de bonne gouvernance du projet de nouvelle gouvernance de Vivalia ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, le 23 novembre 2019, j'interrogeais votre prédécesseur, le ministre Dermagne, à propos de la note préparatoire rédigée par le DG de Vivalia, l'intercommunale des soins de santé en Province de Luxembourg, sur la future nouvelle gouvernance au sein de l'intercommunale.

Je l'interrogeais sur le fait que le directeur général, invité à «faire un pas de côté» pour rétablir la confiance entre les médecins, les trois conseils médicaux et les politiques qui sont les parties prenantes au sein de Vivalia, et ce, dans le cadre du plan Vivalia 2025, était à l'initiative de la création d'un poste de conseiller stratégique et détaillait les conditions pécuniaires y associées ; poste qui devait lui revenir in fine.

Votre prédécesseur me répondait qu'il n'avait été saisi d'aucune demande et donc ne pouvait exercer son autorité, puisqu'il l'exerce de manière que de manière *ex post*.

Une étape vient d'être franchie, cette nouvelle gouvernance a été présentée en CA le 28 janvier et sera votée ce 11 février. Il me semble dès lors utile et opportun de connaître l'analyse du ministre de tutelle sur ce projet.

Avez-vous été contacté par l'intercommunale ? Vos services ont-ils étudié la validité juridique du projet ? Les conditions pécuniaires pour le conseiller stratégique correspondent-elles aux échelles barémiques en vigueur ?

La CSC attire notre attention, à juste titre sur le fait que les fonctions de directeur général et de conseiller stratégique ne seront plus règlementées par la révision générale des barèmes actuellement applicables dans Vivalia pour toutes les fonctions, à l'exception donc des fonctions dirigeantes.

Le conseiller stratégique assurera la mission de conseil et d'expertise stratégique. Ce qui est, somme toute, assez logique. Mais il aura d'autres prérogatives importantes, telles que le secrétariat général des organes de gestion et des structures juridiques où Vivalia est représentée, la direction juridique et la fonction d'informatique institutionnel.

De surcroît, il pilotera la direction de l'audit et qualité, chargée de l'audit interne, de la qualité, de conseiller à la sécurité de l'information et enfin de la fonction de *data protection officer*.

Toutes ces fonctions stratégiques n'ôtent-elles pas une partie des rôles et des prérogatives de la présidence et des organes de gestion ? Quelle est par ailleurs votre analyse de la création au sein de la nouvelle gouvernance d'une chancellerie ?

Enfin, c'est la dernière question, les délégations en matière d'investissement sont prévues pour le directeur général. On parle du seuil de 250 000 euros pour le DG. Pour le Bureau exécutif, c'est une fourchette entre 250 000 euros et 500 000 euros. Ces délégations sont-elles bien conformes au Code de la démocratie locale ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, vous avez un texte suffisamment précis parce qu'au début, on n'a pas entendu globalement, mais rassurez-vous, on m'a préparé une réponse.

La première des choses que je souhaite vous dire, c'est qu'en toute transparence, je dois vous confirmer que mon cabinet a été contacté par Vivalia concernant son projet de modification de documents sociaux et d'évolution de la structure de gouvernance de l'intercommunale. Parmi les propositions envisagées, il est effectivement question de créer la fonction de conseiller stratégique.

Je dois encore vous dire qu'une réunion de travail s'est tenue le 4 février entre des représentants de Vivalia, des membres de mon cabinet et du SPW Intérieur et Action sociale, concernant les différentes modifications envisagées. Il n'est pas question, à ce stade, d'analyser des délibérations. Donc, aucune délibération dans le cadre de mon action de tutelle générale ou spéciale ne m'a été transmise. Mais il est à ce stade utile de prendre connaissance des intentions de l'intercommunale de réformer ses structures et sa gouvernance.

À la suite de cette réunion, le SPW IAS analyse les informations fournies lors de cette rencontre. Il n'est pas interdit que d'autres réunions voient le jour si nécessaire.

In fine, je dois rappeler mon rôle de ministre de tutelle. Je ne pourrai me prononcer que lorsque l'on me soumettra des actes, c'est-à-dire des délibérations soumises à tutelle. Dans ce cadre, j'aurai à me prononcer relativement à ces actes quant au respect de deux balises : celle de la légalité et celle de l'intérêt général au regard des règles de bonne gouvernance et du statut syndical ainsi que des principes de la fonction publique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Florent.

**M. Florent** (Ecolo). – Je ne mets pas en cause le fait que l'intercommunale vous rencontre ainsi que votre cabinet dans la préparation de la gouvernance, cela me semble tout à fait normal.

Je comprends également votre rôle de tutelle qui s'exerce *ex post*. La délibération n'aura lieu que dans deux jours, mais elle a été présentée. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de déjà vous questionner.

Personnellement, je reste interpellé par le fait que les fonctions de directeur général et de conseiller stratégique ne soient plus règlementées par la révision générale des barèmes. On parle d'un écart de l'ordre de 40 %, ce qui m'interpelle.

Bien entendu, l'adaptation des statuts pécuniaires et administratifs au sein de Vivalia dans le cadre de cet accord intègre aussi une revalorisation des bas salaires et devrait intégrer les mesures fédérales et régionales de revalorisation des métiers de la santé. Pour moi, c'est un minimum, mais, malgré tout, c'est insuffisant. La réalité, c'est que le gap salarial entre les fonctions dirigeantes et le personnel en bas de l'échelle va se creuser.

Je me permettrai de revenir avec des questions plus précises suite à la délibération, qui va vraisemblablement avoir lieu dans deux jours, pour vérifier la validité de tous les actes posés. Vous l'avez compris, Monsieur le Ministre, plusieurs aspects nous posent des problèmes et nous serons d'une prudence de Sioux pour en contrôler les validités juridiques.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA MUTUALISATION DES FOSSOYEURS  
COMMUNAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mutualisation des fossoyeurs communaux ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Roberty (PS).** – Monsieur le Ministre, j'avais promis de revenir en commission sur les cimetières.

Il y a à peu près un an, j'interrogeais votre prédécesseur sur l'initiative de quatre communes wallonnes qui annonçaient vouloir mutualiser les moyens techniques et humains pour procéder à des exhumations dans leur cimetière.

Cette pratique a notamment conduit la Commune de Lessines à établir une convention de mise à disposition des agents communaux auprès d'un tiers.

J'avais par ailleurs rappelé que, dans ma ville de Seraing, un projet similaire avait été mené bien avant cela et plusieurs fois avec les communes de Visé, de Huy, de Wellin ou encore de Verviers au travers de l'accueil de stagiaires fossoyeurs du centre de formation de la Paix-Dieu.

Mutualiser ces moyens humains et techniques permet évidemment de bénéficier d'une main-d'œuvre plus importante, mais cela participe également à un partage de connaissances et de bonnes pratiques, ce qui est tout aussi important.

Pour l'avoir vécu personnellement plusieurs fois à Seraing, le fait de mutualiser les fossoyeurs de

différentes communes permet de professionnaliser le travail des fossoyeurs.

Cela permet également un stage pratique aux stagiaires fossoyeurs qui suivent la formation de la Paix-Dieu, de pratiquer les exhumations avec les meilleures techniques possibles, de pratiquer bien plus d'exhumations qu'avec sa propre équipe, de parler du matériel à utiliser et du matériel de protection individuel, de faire se parler ensemble les fossoyeurs, ce qui permet encore d'améliorer le travail au quotidien dans les cimetières, de conscientiser surtout les autorités communales sur les conditions de travail des fossoyeurs et sur leur importance.

Pouvez-vous revenir sur la proposition de mutualiser par convention les fossoyeurs en Région wallonne afin de pratiquer ensemble les exhumations dans les cimetières ?

À la suite d'une évaluation, votre prédécesseur n'écarterait pas la possibilité d'envisager l'opportunité d'une approche régionale, notamment pour adapter le cadre légal de cette mutualisation de fossoyeurs.

Cette évaluation a-t-elle été menée ? Quel est le retour des communes partenaires ? Depuis, savez-vous si d'autres expériences ont été initiées ?

Quelle est votre position à ce sujet ?

Ce dispositif pourrait-il aider les pouvoirs locaux à pallier le manque de fossoyeurs ?

Quelles seraient les principales difficultés que pourraient rencontrer les communes pour mettre en place ce dispositif et comment les accompagner ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, la possibilité de mutualiser les fossoyeurs dans le cadre des exhumations techniques est un mécanisme d'échange efficace pour certaines communes.

Si je suis informé de telles initiatives, je rappelle que l'information n'est pas une obligation, donc je ne sais pas en mesurer l'exacte étendue.

En ce qui concerne les actions de l'an dernier, j'en reçois des échos positifs, que ce soit en termes d'efficacité du travail, de sécurité des agents ou de psychologie des fossoyeurs, tel que vous le développez dans votre question. Il apparaît clairement que ce mécanisme offre une réelle solution pour certaines communes, face à l'ampleur de la tâche et au manque de moyens en personnel.

On note toutefois que ce mécanisme doit faire face à certaines contraintes :

- il n'est applicable qu'entre un nombre restreint de communes à la fois ;
- il doit être conçu de manière équitable entre les communes ;
- il y a parfois un obstacle quand les travailleurs sont engagés dans des statuts différents.

Enfin, il importe que cette mutualisation soit couverte par une convention conclue entre les entités afin de déterminer les droits et obligations de chacune et notamment d'apporter aux travailleurs toutes les garanties en cas d'accident en dehors du territoire de son employeur.

En conclusion, si la mutualisation – issue des formations mises en place par le Centre des métiers du patrimoine et mon administration – apparaît être une solution efficace entre communes de bonne volonté respectueuses de leurs agents, elle ne peut être considérée comme la seule réponse du pouvoir régional au passif dont ont hérité les communes. D'autres solutions sont en cours d'analyse au sein du groupe de travail Légio qui analyse cette législation. Nous aurons donc l'occasion d'en parler, le moment venu.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** – Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre. J'entends qu'il y a des contraintes. J'entendais ici une collègue dire que c'est compliqué quand on est une petite commune ; au contraire, c'est très facile quand on est une petite commune de se joindre à une grande commune qui a beaucoup plus d'expérience en termes d'exhumation. Je l'ai vécu avec des petites communes comme Wellin ou Visé par rapport à la taille d'une commune comme Seraing, par exemple.

Vous parliez également du nombre de communes qui doivent se mettre ensemble. Le nombre doit être restreint, sinon on ne sait plus faire régner l'ordre au sein de la formation dans le cimetière. Il s'agit effectivement de communes de bonne volonté. Ce n'est pas évident de pratiquer les exhumations, tant au niveau des fossoyeurs – c'est un métier particulier –, mais aussi au niveau de la population. Le pouvoir communal a également une grande responsabilité en termes de communication.

Je suis tout à fait d'accord avec vous, cela ne réglera pas le passif de certaines communes qui ne se sont jamais prêtées au jeu des exhumations, si l'on peut mettre cet horrible mot de « jeu ».

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES RETARDS DES POUVOIRS LOCAUX PAR  
RAPPORT AUX DÉCISIONS DE LA  
COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS (CADA) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les retards des pouvoirs locaux par rapport aux décisions de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, interrogée par un de nos collègues, la ministre Valérie De Bue a récemment indiqué que, si plusieurs pouvoirs locaux s'étaient bien conformés aux décisions de la CADA, ceux-ci avaient agi hors des délais requis. Il en est ainsi des Communes de Huy, de Durbuy, de Saint-Hubert ou encore de Verviers. Certaines décisions doivent être encore exécutées et concernent la Commune de Bernissart.

Dans la Déclaration de politique régionale, votre Gouvernement annonçait vouloir appliquer une transparence administrative au sein des pouvoirs locaux, celle-ci passe par le respect des décisions de la CADA dans les délais impartis. Il faut d'ailleurs rappeler que si la CADA agit, c'est souvent parce que l'entité administrative n'a pas respecté les règles de transparence et de transmissions de documents. Il n'est donc pas acceptable que ces décisions ne soient pas respectées dans les délais.

Qu'allez-vous mettre en place afin que les pouvoirs locaux respectent les décisions de la CADA dans les temps ? Avez-vous effectué des démarches envers les pouvoirs locaux concernés pour avoir les justifications de ces retards ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquiez, dans sa réponse à la question écrite de M. Hazée du 10 décembre dernier, la ministre De Bue a détaillé le relevé des 42 premières décisions de la CADA ordonnant communication. Ces décisions couvrent la période du 7 octobre 2019 au 12 octobre 2020.

Il ressort dudit relevé que sur les 42 décisions, 37 ont fait l'objet d'un suivi conforme dont 25 dans le délai imposé par la CADA, tandis que 5 décisions restent inexécutées. Ces dernières concernent toutes la même entité, à savoir la commune de Bernissart.

À l'occasion du recours en tutelle générale, je veille, à l'instar de mon prédécesseur, à entreprendre les démarches nécessaires à l'égard des pouvoirs locaux retardataires pour obtenir la justification de ces retards, et les inviter, le cas échéant, à respecter les décisions de la commission d'accès aux documents administratifs.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous aviez récemment dit, lors d'une de mes questions, qu'il fallait bien fixer des délais. Ces délais étant fixés, les communes doivent tout faire pour respecter ces délais.

Comme je l'ai rappelé, si la CADA rend une décision, cela veut dire que la commune est déjà en tort au départ, dans la non-transmission de documents envers un citoyen, et que cette demande peut déjà remonter à quelques mois. Pour un citoyen, c'est parfois un vrai parcours du combattant pour obtenir des documents.

Pour ce qui est des solutions, je pense que l'on sera d'accord de dire que tant que les sanctions en cas de non-respect de la CADA ne sont pas prises, les décisions de la CADA ne seront pas toujours prises au sérieux.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA CONCERTATION AVEC LES POUVOIRS  
LOCAUX PRÉALABLEMENT À LA SIGNATURE  
DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES  
OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS  
INTERVENUE LE 26 JANVIER 2021 »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ACCORD CONCLU AUTOUR DE LA TAXE  
PYLÔNE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Bastin, sur « la concertation avec les pouvoirs locaux préalablement à la signature du protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications intervenue le 26 janvier 2021 » ;
- M. Beugnies, sur « l'accord conclu autour de la taxe Pylône ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (cdH). – Monsieur le Ministre, le 26 janvier était signé le protocole d'accord avec les opérateurs de télécommunications. La signature n'a pas fait que des heureux.

Le plus remonté de tous – dans ceux que je connais – est sans doute le député-président Jean-Marc Van Espen de la province de Namur qui s'est fendu d'une déclaration au vitriol sur les réseaux sociaux le 29 janvier. Il nous disait : « Si, dans la presse, nous pouvons lire qu'en vertu de cet accord, la Région wallonne s'engage également à recommander aux provinces et aux communes de ne plus lever de taxes pylônes, les termes sont tout autres dans la circulaire du ministre wallon des Pouvoirs locaux datant du 18 janvier, arrivée à mon cabinet cette semaine. Entre chantage et illégalité, le Gouvernement wallon réussit un véritable tour de passe-passe en faisant pression sur les pouvoirs locaux pour suivre son exemple, sinon pas d'investissements sur le territoire communal ou provincial de la part des opérateurs ! Gangs of Wallonia ». Le Gouvernement est comparé à un gang de bandits par un député-président provincial.

Au-delà de ces échanges costauds, je m'étonne, pour ma part, de l'absence de renvoi explicite à la lutte contre les zones blanches.

Monsieur le Ministre, d'après mes informations, les pouvoirs locaux n'ont pas été concertés avant la signature de cet accord. Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

Le protocole signé par le Gouvernement répond-il à tous les prescrits légaux et constitutionnels ? Que répondez-vous au risque d'illégalité mis en avant par le député-président de la province de Namur ? L'accord porte-t-il atteinte à l'autonomie fiscale des pouvoirs locaux ?

L'accord permettra-t-il de faire diminuer, voire disparaître, les zones blanches en Wallonie ? Ce sujet est-il encore une priorité du Gouvernement ? Quelle est la position politique du Gouvernement à ce sujet ?

Si la Province de Namur maintient sa taxe, mais que des communes namuroises la supprime au niveau communal, des investissements seront-ils possibles sur le territoire de ces communes qui se trouvent en province de Namur qui continuerait, elle, de taxer ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, l'accord que vous avez passé avec les opérateurs télécoms sur la suspension de la taxe pylône nous est récemment parvenu. Ces derniers ne paieront pas de taxe en échange d'un investissement de 11 millions d'euros.

Alors que dans la presse – cela a été dit par mon collègue – on parlait de recommander aux pouvoirs locaux de ne pas lever cette taxe, dans la circulaire que vous avez envoyée, on est sur un autre ton, puisque les communes qui décideraient de ne pas respecter cette recommandation se verraient privées d'investissement

pas les opérateurs télécoms, et ne pourraient pas prétendre à l'appel à projets lancé par la Région, pour améliorer leurs infrastructures informatiques.

Alors que les finances communales sont dans le rouge, les acteurs télécoms qui éviteront cette nouvelle taxe continuent d'engranger de gros bénéfices. Est-il normal de les exempter de taxe uniquement parce qu'ils font leur part normale du travail ? Ne vaudrait-il pas mieux laisser les pouvoirs locaux appliquer les taxes sur les pylônes, comme demandé par certains, et utiliser les compensations octroyées pour solutionner des problèmes comme les cotisations de pension ou autres ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, merci pour votre question relativement à l'accord que le Gouvernement wallon a passé avec les différents opérateurs.

Tout d'abord, puisque tous les deux vous avez évoqué les prises de parole du député Van Espen, je dois tout d'abord vous dire que je l'ai rencontré notamment à ce propos. Ce qui est évoqué, ce sont des déclarations des opérateurs. Je ne voudrais pas que l'on mette pas dans ma bouche ce que je n'ai pas dit, relativement au fait que certaines zones ne seraient pas couvertes s'il y avait taxation.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser, avec le plan de relance Get up Wallonia, le Gouvernement wallon s'est fixé, le 22 avril 2020, des objectifs ambitieux en matière de connectivité et de numérisation du territoire wallon, et ce, au bénéfice à la fois des citoyens, mais aussi des entreprises.

Une première étape a été franchie fin de l'année dernière, par l'attribution, sur mes crédits, de 10 millions d'euros – je l'ai évoqué dans une question précédente – pour faire en sorte que les communes et CPAS puissent améliorer leur dispositif informatique et le numérique sur leur territoire.

Par la conclusion de l'accord de coopération qui couvre la période 2021-2022, vous noterez que c'est une période courte, ce développement du numérique peut encore s'accélérer. Il y a un montant de 10 millions d'euros qui est retenu à destination des communes. J'ai indiqué que j'avais rentré un autre montant de 10 millions d'euros dans le plan de relance européen, pour faire en sorte que nous espérons obtenir 20 millions d'euros à destination de la numérisation des communes. Cette collaboration implique, de la part de la Région, dans l'accord, le maintien de la suppression des taxes régionales, la recommandation auprès des provinces et communes de ne pas lever de taxe sur les mâts, pylônes et antennes, en 2021 et en 2022, ne sont pas concernés 2020, et l'instauration d'un cadre

facilitateur pour le développement de la couverture réseau du territoire.

En contrepartie, les opérateurs s'engagent à augmenter leurs investissements, pour ce qui concerne la lutte contre les zones blanches, à hauteur de 11 millions d'euros, et à intervenir financièrement pour la connectivité, pour la mise en œuvre à l'informatisation des pouvoirs locaux à hauteur de 5 millions d'euros. Il s'agit donc bien d'engagements pris en contrepartie d'une paix fiscale entre différents niveaux des pouvoirs, durant les années de l'accord, comme je l'ai exprimé. Il s'agit aussi d'engagements qui viennent en supplément, non seulement des investissements ordinaires des opérateurs, mais aussi d'un aspect financier actuellement inexistant.

Vous me demandez s'il ne serait pas préférable – je crois que c'est M. Beugnies qui le dit – de laisser les pouvoirs locaux taxer. La réponse à cette question, pour ma part, me semble simple : actuellement, aucune taxe n'est payée par les opérateurs dès lors qu'ils introduisent un recours pour chacune d'entre elle, qui occasionne des frais de justice aux uns et aux autres. Par ailleurs, les taxes enrôlées pour l'année 2019 s'établissent à 2,9 millions d'euros, dont 447 000 euros pour les communes. Les taxes inscrites au budget pour l'année 2020 s'établissent à 2 065 989 euros, dont 113 000 pour les communes.

C'est assez simple, mathématiquement, à faire. Il est donc plus avantageux d'obtenir 5 millions d'euros assurés que 2 065 989 euros de taxes que, de toute façon, les opérateurs ne paient pas. Les opérateurs se réservent le droit – c'est ce qui fait l'objet de votre question – de déduire, tant de leur contribution financière que de leurs investissements supplémentaires, les montants des taxes qui seraient enrôlées. Ils se réservent également le droit de ne pas faire les investissements sur les territoires taxés.

Il s'agit clairement de modalités liées à leur engagement. Il en découle que tout enrôlement diminuera les contributions en termes financiers, réduisant la hauteur du soutien pour l'ensemble des pouvoirs locaux. Il me semble dès lors logique que ces pouvoirs locaux, qui par un enrôlement de taxes engendreront une diminution de la quote-part financière générale, ne puissent pas prétendre à l'appel à projets que je lancerais, dès lors qu'ils se réservent les moyens pour agir.

Sur les autres points soulevés par M. Bastin, je rappellerai qu'au budget 2020, les taxes GSM s'établissent à 2 065 989 euros, dont plus de la moitié, donc 1,2 million d'euros, pour la Province de Namur, montant que les opérateurs ne paient pas. Je réprécise aussi qu'il s'agit d'un accord qui apporte des moyens supplémentaires.

Les investissements supplémentaires – donc au-delà des investissements ordinaires – seront notamment utilisés pour renforcer la couverture à très haut débit des zones du territoire sur lesquelles un déficit est constaté – ce sont les zones blanches. Ils visent également des solutions spécifiques de connectivité rurale et urbaine.

Cet accord ne porte aucune atteinte à l'autonomie des pouvoirs locaux, parce qu'ils ont la possibilité de le faire quand même. La seule conséquence sera la réduction des moyens par les opérateurs qui déduiront à due concurrence ce qu'ils apportent et qu'ils ne seront pas recevables aux appels à projets que je lancerai.

Voilà ce que je pouvais vous dire relativement à cet accord, qu'à titre personnel je défends, parce que je pense que la Wallonie, comme les autres régions, doit pouvoir aborder le tournant du numérique, de la connectivité. Il faut donc que notre territoire soit mis en conditions, qu'il puisse aussi être attractif pour les entreprises.

En outre, il faut que nous puissions trouver des moyens pour mettre aux normes nos différents pouvoirs locaux, qu'ils puissent s'inscrire à la fois dans la connectivité et leur permettre d'aborder le tournant du numérique.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses. Je soutiens la conclusion que vous venez de faire : il est vrai que, dans le mandat précédent, le groupe cdH avait opéré une grande pression à ce sujet au niveau des zones blanches dans les zones rurales. Nous devons les défendre toutes et tous.

Vous dites aussi, Monsieur le Ministre, que vous voulez améliorer le dispositif informatique et la numérisation, mais avant d'améliorer tout cela dans les 49 communes wallonnes qui sont en zone blanche, notre priorité est d'abord d'avoir une bonne connectivité. Quel est l'intérêt d'améliorer nos dispositifs informatiques si nous avons une connectivité nulle ? C'est un peu comme si vous mettiez un moteur de deux-chevaux dans une Ferrari. On veut un bon moteur, on veut que cela tourne, et l'on améliorera après les dispositifs informatiques.

J'ai juste une petite question : quand pensez-vous lancer cet appel à projets ?

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je ne saurai pas vous répondre à l'heure actuelle. Pour être franc, les objectifs ne sont pas incompatibles. Je ne sais pas si je me suis bien exprimé. Il y a, au niveau des opérateurs et au niveau du territoire wallon, la question des zones blanches, et je partage à 100 % ce que vous dites. Il ne faut pas aller très loin, il y a des parties de Huy qui ne sont pas couvertes. On ne considère pas que Huy soit un territoire

fondamentalement rural, mais il y a tout de même un souci à ce niveau-là.

Ceci étant, il y a aussi une autre réalité : il y a les communes, notre population, mais aussi les entreprises. Globalement, on a besoin de mettre le territoire en état d'accueillir des investissements. On peut ne pas partager mon point de vue, mais si nous ne faisons pas en sorte qu'il y ait une sorte de paix fiscale, qu'il y ait un territoire qui soit attractif pour les entreprises, les investissements ne viendront pas en Wallonie. À titre personnel, je pense qu'ils iront – et c'est déjà le cas – plus dans la partie nord du pays. Je ne pense pas que ce soit ce que l'on veut.

On doit résoudre vos préoccupations, c'est-à-dire dire aux opérateurs qu'il y a une obligation de couvrir ces zones blanches. On vient avec des cartes en disant que 98 % du territoire est couvert. Je partage votre point de vue, il faut aller beaucoup plus loin par rapport à cela. Grâce à ces accords et aux moyens que l'on met en œuvre, il faut permettre aux communes de passer ce tournant du numérique, il faut aussi avoir l'esprit que si nous ne faisons pas ce type d'accord, les investissements qui sont créateurs d'emplois, créateurs de richesses, passeront à côté de notre Région.

Je ne demande pas que l'on partage mon point de vue, mais c'est en tous cas pour cela que j'ai pris la responsabilité de pouvoir, au nom des pouvoirs locaux, prendre part à cet accord et de dire : « Je ferai en sorte que l'on garantisse une paix fiscale parce que de toutes les façons, nous n'avons pas ces montants-là et il y a des enjeux qui sont importants pour la collectivité.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). – Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Ministre. si l'on peut faire les deux, tant mieux. Il faut accueillir les entreprises dans de bonnes conditions, mais je pense aussi que la priorité doit être ces fameuses zones blanches. C'est encore plus important aujourd'hui et on en fait la preuve. Mon collègue, M. Florent, peu avant, n'a pas eu une bonne connectivité puisque l'on n'a pas bien entendu. Je pense donc qu'il doit être très proche d'une zone blanche aussi. Ma priorité d'aujourd'hui est donc : « Défendons et donnons la qualité à chacun tant pour les entreprises, pour le télétravail, pour les enseignants, les étudiants qui doivent suivre les cours à distance et même faire des examens ». Je compte donc réellement sur vous et je resterai très vigilant sur le sujet.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. En fait, les opérateurs télécoms, quand ils décident d'investir, c'est de toute façon pour en retirer un bénéfice. Ce n'est pas un cadeau qu'ils font aux Wallons et c'est pour faire du business.

Je rappelle quand même que l'on a en Belgique, les communications les plus chères de toute l'Europe. Un article de fin décembre du *Vif L'Express* explique que pour chaque centaine d'euros qu'un citoyen de l'Union européenne dépense, le Belge en dépense 176,1.

Je voudrais aussi rappeler quelques chiffres. Les bénéfices de Proximus en 2019 s'élevaient à 373 millions d'euros ; Orange Belgium, 54 millions d'euros en 2020 et c'était 3 milliards d'euros pour le groupe Orange en 2019 ; Telenet, 234, 6 millions d'euros en 2019.

Ils se font donc beaucoup d'argent. De plus, comme le dit M. Bastin, malgré le fait qu'ils se fassent beaucoup d'argent, il reste un grand nombre de communes wallonnes qui sont en zone blanche. C'est quelque chose qui n'est pas très logique.

Finalement, ici, la Région leur fait un cadeau supplémentaire en supprimant la taxe pylône comme si elle ne faisait pas assez de profit et ce, au détriment des communes qui sont déjà dans le rouge.

Si les sociétés ne paient donc pas les taxes, on les supprime. En gros, vous expliquez que finalement, ils font des recours et ils ne paient pas les taxes. On décide alors de les supprimer. Je trouve que c'est vraiment une drôle de manière de faire. Quand un citoyen décide de ne pas payer sa taxe, va-t-on la supprimer ? Au contraire, on va lui envoyer des rappels et même des huissiers. Je trouve que c'est un mauvais signal que nous envoyons en ne sachant pas s'imposer en tant que pouvoir public face à des opérateurs privés. C'est justement tout le problème qu'il s'agit d'opérateurs privés. On n'a aucun contrôle.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, je n'ai pas pour ambition de vous convaincre, mais j'aimerais tout de même confronter à votre sagacité le fait qu'entre 5 millions et 2 millions, cinq, c'est plus que deux et même si l'on laisse aller les taxes, on a deux. Quand on a donc cinq, c'est mieux que deux et je le répète, j'assume pleinement le fait de faire un accord de ce type que l'on devra d'ailleurs rapidement renégocier puisque vous aurez été attentif que la période est courte, car j'estime qu'il est nécessaire que l'on puisse rendre aussi la Wallonie attractive pour attirer de l'investissement. Si l'on ne le fait pas... Tout ce que vous dites, c'est vrai qu'il y a un constat. Ce constat, je peux donc le partager. Tout n'est pas manichéen dans notre société, mais je pense qu'il faut pouvoir avoir cette forme de paix fiscale, cette forme d'accord pour attirer de l'investissement. À défaut, on verra alors que les entreprises de pointe qui demandent qu'il y ait un terrain qui soit mis en condition, il ne faudra alors pas se plaindre que tous ces investissements aient lieu dans le nord du pays et pas dans le sud.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – C'est bien cela le problème quand on voit que c'est le privé qui va tout faire au lieu de faire un réseau public qui...

Il y a franchement un problème de service rendu au public. Par exemple, la Poste, si elle était complètement privatisée, le prix du timbre si j'envoie une lettre à mon voisin, coûterait beaucoup moins cher que si je l'envoie au fin fond des Ardennes.

Aujourd'hui le prix du timbre il est exactement pareil partout, et cela n'a aucun sens d'un point de vue capitalistique, cela coûte beaucoup plus cher. Mais il y a une notion de service public. Cela devrait être la même chose.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce n'est pas du tout la même chose, cela c'est le service universel. C'est tout à fait logique que l'on garantisse le même service à chaque citoyen de ce pays.

**M. Beugnies** (PTB). – Tout à fait au niveau internet aussi.

#### **QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'accès aux services bancaires ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). – Monsieur le Ministre, suite aux auditions que nous avons eues lors de la dernière commission et aux nombreux cas de communes et territoires qui sont désertés par les services bancaires, *La Meuse* nous apprend ainsi récemment que dans l'arrondissement de Huy-Waremme, 14 communes n'ont qu'un seul distributeur et deux communes n'en ont pas du tout. Il faut que la Région wallonne réagisse.

Cette disparition des services bancaires est dure pour tout un public et je ne peux m'empêcher de penser particulièrement aux personnes âgées, mais pas que. Certaines maîtrisent très mal Internet et le « onlne banking » et elles ont souvent des problèmes physiques qui les empêchent de se déplacer facilement. De plus, certains petits commerces n'ont pas encore de terminal de paiement. D'où la nécessité de distributeurs dans chaque commune et dans chaque quartier pour les grandes villes.

Allez-vous mettre en place une étude permettant de déterminer un nombre minimum de distributeurs

bancaires par zone géographique selon certains critères comme la densité ou l'accessibilité ?

Allez-vous répertorier les distributeurs bancaires existants ?

Quelles actions allez-vous entreprendre pour répondre aux besoins de la population pour imposer un service minimum en termes de distributeur bancaire ?

Vous concertez-vous avec la ministre de la Ruralité sur cette thématique ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, cette question fait suite au débat intéressant que nous avons eu dans cette commission avec les représentants de Batopin. Certains d'entre vous ont d'ailleurs demandé, ce matin, de pouvoir entendre un autre consortium.

Je suis comme vous, je pense que l'accès à ce service est essentiel et malheureusement, on peut constater que dans certaines petites communes, il est évident que l'accès aux commerces et à certains services nécessite souvent un déplacement. Certains sont plus démunis que d'autres, notamment en termes de transport, ou de capacité à se déplacer sur de plus longues distances. L'évolution que nous connaissons fait que ceux qui étaient déjà éloignés des institutions et de certains services privés le sont encore davantage.

En termes de services bancaires, une tendance claire se manifeste vers plus de paiements en ligne et une diminution progressive de l'accès au cash. Évolution dont souffrent nos centres-villes et les commerçants et services qui les composent.

Cette désertification du centre est dommageable et nuit aux investissements consentis par les communes pour les maintenir.

Pour moi, c'est simple : les services de retrait d'argent doivent être maintenus. Néanmoins, j'estime qu'il n'appartient pas aux pouvoirs publics communaux de prendre en charge ces services.

Je partage avec vous le constat qu'il est essentiel de pouvoir avoir un accès au cash dans les différentes communes. Il y a des personnes qui sont plus en difficultés, plus vulnérables, qui doivent avoir accès à ces services. Parfois, cela concerne des communes rurales, mais cela peut aussi concerner différents centres-villes où l'on voit que les services bancaires vont plus en périphérie, ce qui nuit au secteur économique.

Les communes éprouvent déjà beaucoup de difficultés à financer leurs missions de services publics, pour devoir, en outre, assumer cette tâche. Je pense, par exemple, à l'HORECA. Je trouve que ce n'est pas aux

pouvoirs publics à assumer cela, il ne faut pas conseiller aux communes de pouvoir payer ce type de service.

Dans l'accord de son contrat de gestion, Bpost est dans l'obligation – on le voit d'ailleurs dans certaines communes – de pouvoir assurer une présence minimale et donc c'est le cas. Vous me répondez que Bpost, c'est 100 % l'État et que c'est encore la collectivité qui paie sur le défaut des différents secteurs bancaires.

La matière est d'abord fédérale et pour m'être renseigné, il y a différents textes qui sont déposés au niveau du Parlement fédéral pour imposer aux secteurs bancaires un service minimal aux différentes collectivités. Je crois que c'est d'abord cette voie qui doit être lancée et poursuivie.

En fait, comme je l'ai déjà évoqué, le débat est lancé au sein de l'Union des villes et communes et il s'est poursuivi au niveau des différentes conférences de bourgmestres où le dialogue s'est poursuivi. Globalement, il doit y avoir à la fois un effet d'une loi impérative au niveau du fédéral. Les communes doivent être consultées pour savoir ce qui est important pour elles. Si elles peuvent définir une zone géographique. Donc dans ce sens, nous adresserons un courrier auprès de l'Union des villes et communes ainsi qu'aux différentes conférences d'arrondissement pour nous mettre à leur disposition s'ils souhaitaient bénéficier de l'ingénierie de mon cabinet.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses. On peut déjà quand même se réjouir de se rendre compte que les pouvoirs publics considèrent que c'est un problème sérieux. Ce que l'on peut regretter, c'est que la notion de service public bancaire a complètement disparu. Il n'y a rien d'étonnant puisque les anciennes banques publiques ont été privatisées et que c'est la course au profit qui est la règle et tant pis pour les gens, parce que les distributeurs de billets, cela coûte cher aux banques. C'est ce qui avait été dit lors des auditions. Derrière ceux-ci, des gens en ont besoin.

Cela ne doit pas être une fatalité et les pouvoirs publics devraient pouvoir être en mesure d'imposer un nombre minimum de distributeurs bancaires par zone géographique.

Vous avez raison de dire qu'une part du dossier est fédérale, mais je pense que la région a aussi sa part de rôle à jouer que vous évoquez d'ailleurs avec les communes wallonnes.

On ne doit pas traiter les gens comme des numéros et c'est malheureusement la tendance générale des banques privées qui se cachent derrière les arguments comme la digitalisation pour diminuer les coûts et donc le service.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES INCIDENTS LORS DU DERNIER CONSEIL  
COMMUNAL DE QUAREGNON »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les incidents lors du dernier conseil communal de Quaregnon ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant (MR).** – Monsieur le Ministre, même si les débats communaux se tiennent désormais via visioconférence dans certaines communes, il semblerait que les esprits continuent à s'échauffer dans certains cas.

À titre d'exemple, le dernier Conseil communal de Quaregnon, retransmis sur YouTube, ne s'est pas déroulé dans une atmosphère tout à fait sereine, que du contraire. Les incidents évoqués par la presse relatent une prise de parole assez acerbe du Bourgmestre envers un conseiller communal de l'opposition. Ce dernier serait coupable, selon le Bourgmestre, d'intervenir beaucoup trop souvent en dehors de l'ordre du jour établi.

Se moquant de son orthographe en séance publique et le jugeant indigne d'être citoyen de la commune, le Bourgmestre a également menacé le conseiller de faire appel à vous, Ministre de tutelle, pour le réprimander. Son tort était d'avoir demandé aux enseignants faisant partie du personnel communal leurs besoins en matière de matériel. Cette démarche se faisant sans l'accord du Bourgmestre au préalable.

Avez-vous pris connaissance de cet incident ?

Quelle est votre position ?

Quelles sont les règles de bienséance dans l'organisation des conseils communaux ?

Avez-vous l'intention de prendre contact avec les parties pour tempérer la situation ?

Le Bourgmestre de Quaregnon a indiqué en séance qu'il allait vous saisir par rapport à la situation, pour réprimander le conseiller de l'opposition. Avez-vous été contacté ? Si tel est le cas, je pense que vous allez être contacté dans beaucoup de communes.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, tout d'abord, je n'ai actuellement été saisi d'aucun recours sur la manière dont s'est déroulé le Conseil communal virtuel de Quaregnon, ni par le conseiller ni par le

bourgmestre. Je ne puis donc prendre position sur la situation dont vous me faites part.

Cela étant, qu'ils soient virtuels ou physiques, les conseils communaux doivent permettre l'expression de chacun des mandataires qui y participent. Il est du devoir du président de maintenir la sérénité des débats afin que la démocratie ne soit pas mise en péril. Le règlement d'ordre intérieur du conseil permet, à cet effet, d'offrir un ensemble de règles permettant à chacun d'exprimer son opinion de manière correcte et respectueuse.

Pour ce qui est d'obtenir des informations dans le cadre d'un dossier, il convient que le conseiller s'adresse au directeur général et non directement à un agent communal.

Par ailleurs, différents mécanismes, encadrés par le Code de la démocratie locale, permettent aux conseillers d'interpeller le collègue. Il en va ainsi des dispositions relatives à l'ajout de points à l'ordre du jour, des motions et résolutions ou encore des questions orales ou écrites d'actualité balisées par les différents règlements d'ordre intérieur.

D'une manière générale, tout comportement d'un conseiller est à apprécier en fonction des règles déontologiques, lesquelles prévoient que le conseiller doit adopter une démarche proactive, tant au niveau individuel que collectif, et rechercher l'information nécessaire au bon exercice de son mandat.

Aucun régime disciplinaire n'existe pour un conseiller communal. En revanche, un membre du collège communal peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Voilà que le droit est rappelé.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Cela m'étonnait d'autant plus de la part du bourgmestre, qui est d'ailleurs l'un de nos collègues ici, qui est d'habitude de tempérament assez calme. Il était peut-être fatigué ce jour-là. Comme vous l'avez dit, on doit respecter l'expression de chacun.

Même si l'on est dans l'opposition et que l'on pose beaucoup de questions – on le voit au Parlement, les membres de l'opposition et même de la majorité posent énormément de questions –, il faut laisser libre cours à l'expression.

Ce n'est pas parce qu'un conseiller demande beaucoup de renseignements par rapport au fonctionnement de sa commune qu'il doit être remis à l'ordre et faire l'objet de menaces comme quoi vous allez être saisi pour qu'il soit réprimandé.

Je vous remercie pour tous ces éléments de réponse.

*(M. Beugnies, vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES MISSIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE  
FINANCEMENT DES CULTES ISLAMIQUE ET  
ORTHODOXE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les missions déléguées en matière de financement des cultes islamique et orthodoxe ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, cette question aurait pu être jointe à celles qui vous ont été posées en début de séance sur le financement des zones de secours, mais elle vient à ce moment de l'ordre du jour.

Elle est motivée également par la publication, sur le site internet de l'Association des provinces wallonnes, de cette étude, dont vous avez pu vous-même prendre connaissance, sur les flux financiers provinciaux et commandée au groupe d'académiques CIRIEC.

L'Association des provinces wallonnes, communiquant autour de cette publication, n'a pas hésité à dire ceci : « Après examen des réalités financières provinciales et des projections budgétaires liées au financement des zones de secours, il apparaît que, au-delà de 2022, la situation deviendra tout simplement intenable. Des mesures drastiques devront être prises qui auront pour conséquences, entre autres, l'abandon de missions déléguées puisque les provinces exercent certaines missions pour le compte de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Je voudrais, à travers cette question, non pas revenir sur la problématique globale du financement des zones de secours, mais plutôt revenir sur l'exercice de ces missions déléguées.

Actuellement, sur base de l'article L2232-1, les provinces sont en charge du financement de certains cultes ; en l'occurrence, le financement du culte islamique et le financement du culte orthodoxe. Les provinces ont aussi à assumer des dépenses relatives aux églises, aux cathédrales, aux palais épiscopaux et aux séminaires diocésains. Elles sont donc relativement actives en matière de culte.

Avez-vous eu des contacts avec l'Association des provinces wallonnes ou avec l'une ou l'autre province à propos d'un possible abandon du financement des cultes

par les provinces ? Avez-vous l'intention de prendre contact avec les provinces à ce sujet le cas échéant ?

Qu'induit à vos yeux cette menace pour le financement de ces cultes ? La Région est-elle à même, le cas échéant, de reprendre à sa charge le financement des cultes islamique et orthodoxe ou le financement des dépenses relatives notamment aux églises et cathédrales ?

Quelle est la position politique du Gouvernement à propos de cette menace larvée de l'Association des provinces wallonnes en ce qui concerne cette matière des cultes, qui relève de vos compétences ?

Les missions déléguées paraissent compromises. Quelle est votre analyse de la situation ?

D'avance, je vous en remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, de prime abord, et sans jeu de mots, je dois bien constater que, dans cette matière, on est très imaginaire et que l'on fait feu de tout bois. Je vais pourtant être clair et bref dans ma réponse.

Je ne considère absolument pas que la reprise des financements des zones de secours par les provinces constitue une menace pour le financement des cultes islamiques, orthodoxes ni des fabriques de cathédrales, qui est une mission qui légale, confiée par un décret napoléonien.

Je n'ai, à ce jour, été saisi d'aucune demande de révision du modèle existant par qui que ce soit.

Au-delà, vous savez comme moi que, nous en avons encore discuté aujourd'hui, la reprise doit faire l'objet de travaux et des pistes de solution quant aux modalités de sa mise en œuvre. Cela, nous aurons l'occasion d'en reparler dans les semaines à venir.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Je note que, à ce stade, aucune discussion n'a pu avoir lieu au sujet de ces missions déléguées assumées par les provinces. Ces missions sont assumées en effet en vertu d'un décret napoléonien et elles sont, de ce fait, obligatoires. Elles sont rendues obligatoires par le Code de la démocratie locale.

Il n'empêche que, si l'on lit bien le communiqué de l'Association des provinces wallonnes, on voit bien qu'il y a, à tout le moins, un risque que ce financement soit remis en question. C'est une question d'équilibre

financier global pour les provinces. Je ne manquerai pas d'être attentif aux discussions qui sont en cours, aux hypothèses de travail sur lesquels vous planchez actuellement.

Il serait évidemment très dommageable que de proche en proche, dans différentes compétences, on doive assister à une sorte de retrait du financement provincial sous l'effet de la modification du financement des zones de secours. Ce retrait aurait nécessairement un impact soit sur les compétences financées, soit sur d'autres niveaux de pouvoir, la Région notamment, qui serait amenée à suppléer le retrait des provinces. C'est un débat qui, s'il n'est pas encore tout à fait d'actualité aujourd'hui, s'agissant de cette matière des cultes, risque néanmoins, tôt ou tard, de ressurgir. Il faudra nécessairement y être attentif.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE PLAN D'AIDE GLOBAL POUR LES  
FINANCES LOCALES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan d'aide global pour les finances locales ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, je m'excuse de revenir avec ce sujet, mais vous savez à quel point il est important pour vous comme pour l'ensemble des membres de cette commission. À défaut de recevoir des informations précises sur la mise en œuvre de ce plan, je me permets de vous interroger pour faire le point sur son élaboration.

À ce jour, la *task force* sur les finances locales a-t-elle finalisé ses réflexions ? Le cas échéant, à quelle date un rapport final ou un rapport intermédiaire peut-il être attendu ? Ce rapport final constituera-t-il en tant que tel le plan d'aide global aux finances locales que vous avez annoncé, notamment lors de nos travaux budgétaires ? Concernera-t-il l'ensemble des pouvoirs locaux, les CPAS, les provinces, les organismes paraloaux le cas échéant ?

En termes de méthodologie, sur quelles données se base la *task force* pour travailler ? Où récolte-t-elle les données ? De quels types de données s'agit-il ?

Sauf erreur de ma part, les communes sont parfois interrogées et invitées à transmettre un certain nombre d'informations, mais je ne sais pas dans quelles mesures ces informations parviennent bien effectivement à la *task force* et dans quelles mesures l'information est tout à fait fiable.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, avez-vous pris contact avec la ministre des Pensions du Gouvernement fédéral qui annonce vouloir présenter une réforme des pensions pour le mois de septembre de cette année ? Avez-vous eu l'occasion, comme je vous invite déjà depuis quelque temps, d'aborder avec elle ce problème épineux des cotisations ordinaires et des cotisations de responsabilisation des pouvoirs locaux ?

En matière de pension, que ce soit dans vos contacts avec le Fédéral ou en ce qui concerne le plan d'aide wallon, prend-on la voie vers un second pilier renforcé ou vers un système dont le moteur resterait la capacité de nomination des agents locaux, avec d'éventuelles compensations régionales ? Il y a là un choix stratégique sur lequel je vous ai déjà interrogé en séance plénière et qui me paraît être déterminant pour l'avenir des finances locales.

Enfin, pour élargir le spectre de mon intervention, en ce qui concerne les 250 millions alloués aux grandes villes par le budget 2021, que vous nous avez présenté, doit-on considérer que ces moyens seront affectés complémentaires au mécanisme prévu dans le Code de la démocratie locale, ce mécanisme de perspective de développement urbain ?

Comment le Gouvernement versera-t-il ce subside ? Sur base de quels critères ? Quelles seront les villes qui en seront bénéficiaires ? La Ville de Namur, par exemple, en fera-t-elle partie ? Enfin, comment seront considérées les zones rurales dans votre plan d'aide global ? Leurs préoccupations, leurs défis et leurs problèmes feront-ils l'objet d'une politique cadrée ?

Y aura-t-il aussi, dans votre plan d'aide global, un volet relatif à une possible réforme de la fonction publique locale ? On a déjà eu l'occasion d'en discuter. Cette question n'est, à mes yeux, pas étrangère aux finances locales. Il y a toute une série de thématiques.

Pardonnez mon impatience, mais je me réjouis déjà d'entendre les éléments de réponse que vous pouvez peut-être nous apporter, si ce n'est quant au fond, du moins quant à la méthode que vous utilisez et quant au timing un peu plus précis que vous pourriez peut-être nous communiquer en réponse aux questions que je vous pose.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je comprends votre impatience. Ce sont des sujets qui nous passionnent, mais ce sont des choix entiers aussi importants, je dirais même presque essentiels pour les villes et communes. De ce fait, nous n'avons pas droit à l'erreur. Nous avançons dans l'ensemble des dossiers que vous évoquez. Je vais essayer de vous faire un point de la situation en fonction des éléments disponibles à l'heure où je vous parle. Même si je ne désespère pas

que dans les semaines à venir, on puisse venir avec des points qui auront été présentés au Gouvernement à qui, vous comprendrez, je dois réserver la primeur.

La réflexion sur le plan d'aide global pour les finances locales est toujours en cours au sein de mon cabinet. On avance sur les balises que j'ai déjà évoquées et l'on prépare une note qui est à destination du Gouvernement. Je ne tiens pas objectivement – je pense que nos échanges sont de qualité – à m'enfermer dans des timings, mais on essaie de mettre les dernières touches à cette note. Je ne désespère pas que, dans les semaines à venir, on puisse venir avec un résultat concret au niveau du Parlement.

Pour le moment, les travaux de la *task force* que vous évoquez se basent essentiellement sur les comptes et budgets des communes et des CPAS qui sont transmis à l'administration régionale et sur toute la statistique socioéconomique publiée par les institutions fédérales et régionales.

Nous avons également pris langue avec la ministre fédérale des Pensions. Elle a été sollicitée afin que la Région soit associée, puisque des réflexions devaient être menées sur le dossier des pensions locales, dans le cadre du projet de réforme qui est annoncé par le Fédéral.

Comme je l'ai déjà expliqué, je ne suis pas nécessairement opposé à la mise en œuvre d'un second pilier de pensions, mais cela ne doit pas se faire au détriment des pouvoirs locaux qui n'ont pas les moyens de le faire.

Relativement à la notion de la politique intégrée de la ville, j'ai l'intention de les affecter de manière complémentaire au mécanisme de qui est prévu dans le CLDD, c'est-à-dire le PDU, le Perspective de développement urbain.

Je compte soumettre une note de cadrage de la politique intégrée de la ville au Gouvernement. Nous aurons l'occasion d'en discuter. Je puis vous dire que dans cette note, il y aura les réponses qui seront apportées à ce que vous posez légitimement comme question, à savoir quel type de mécanisme de financement. Je suis plutôt en faveur du droit de tirage. Il est évident que l'on devra définir un périmètre des villes qui sont concernées. Pour faire simple, si l'on veut une politique intégrée de la ville, il est évident que l'on devra éviter un saupoudrage.

Néanmoins, comme vous l'indiquez, j'ai aussi l'intérêt et la charge de l'ensemble des communes de Wallonie. Il y a évidemment les grandes villes, il y a les villes moyennes – si je peux m'exprimer comme cela – ou qui constituent des pôles et il y a la politique de la ruralité. Toutefois, vous comprendrez que je ne peux pas m'exprimer totalement puisque je ne suis pas en charge de la matière.

Globalement, il faut permettre à la fois d'avoir un effet réellement levier sur la politique de la ville, d'avoir des opportunités qui pourront permettre aux villes moyennes également d'avoir des opportunités de redéploiement. Avec ma collègue, je dois me concerter sur la politique liée à la ruralité. Là, vous conviendrez que les compétences sont plus chez Mme la Ministre Tellier que chez moi.

En matière de fonction publique locale, je vous informe que, ce 2 février, nous avons signé une convention sectorielle qui comprenait différents pans et qui mettait surtout en place différents groupes de travail. Il est évident que l'on va essayer d'ici la fin de la législature de mettre l'accent sur l'attractivité, l'accessibilité à l'emploi, la valorisation des compétences, l'évolution des carrières et la motivation du personnel.

Il déterminera les dispositions qui nécessiteront, le cas échéant, un cadre réglementaire contraignant. L'objectif est de faire aboutir ce travail pour la fin 2023 pour que l'on puisse être en état de le faire.

Le groupe de travail se mettra évidemment en lien avec les questions liées à la problématique des pensions.

Voilà ce que je pouvais vous dire par rapport à l'ensemble des questions qui sont évidemment importantes.

En résumé, on avance dans les dossiers. Laissez-moi encore un petit peu de temps pour pouvoir amener les points au Gouvernement auquel je dois évidemment réserver la primeur, mais je conçois qu'il y ait certaines balises et certains sujets et – d'ailleurs c'est un échange – je ne suis pas fermé à ce que vous m'indiquiez certaines tonalités si elles n'avaient pas été rencontrées par ma réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et merci pour ce souci d'un échange, souci que je partage totalement.

Je conçois bien que, derrière le plan global d'aide, il y ait des questions importantes et stratégiques en matière de développement régional qui doivent être résolues au sein du Gouvernement. C'est le cas notamment de ce que vous avez appelé le périmètre des villes éligibles et croyez bien que nous serons attentifs à l'équilibre à trouver entre les réponses à apporter aux grandes villes, la prise en considération des villes de moyenne importance, et l'attention à apporter aux zones rurales. Ce qui supposera évidemment un dialogue avec votre collègue.

Il y a d'autres questions qui soulèvent des enjeux très importants et vous les avez évoqués, notamment en ce qui concerne les pensions.

Mais je me permets peut-être de faire une suggestion. Autant je comprends que les arbitrages doivent intervenir au moment venu au sein du Gouvernement et qu'il vous est difficile de vous prononcer avant que le Gouvernement ne soit saisi des notes que vous annoncez, notamment celle sur la politique de la ville et celle sur le Plan global d'aide aux communes.

Serait-il néanmoins possible d'organiser au sein de notre commission un échange sur les constats, sur les données chiffrées que la *task force* est en train de réunir, sur les enjeux finalement qui se dégagent de ces constats.

Je pense que cela nous permettrait, au niveau du Parlement, de vous accompagner positivement dans votre réflexion et cela fera en sorte que l'échange puisse intervenir, non pas seulement sur les décisions prises lorsque tout sera bouclé et que la majorité devra nécessairement approuver le petit doigt sur la couture du pantalon, mais cela nous permettrait sans doute d'anticiper quelque peu, d'avoir un échange et d'enrichir finalement nos analyses de la situation.

Peut-être un rapport intermédiaire de la *task force* pourrait-il être communiqué ? Peut-être un échange pourrait-il s'organiser sur la base des éléments objectifs que vous aurez pu rassembler avec ceux qui vous entourent et sans préjudice des décisions de fond qui tomberont lorsque le Gouvernement aura été saisi de vos propositions ?

Voilà la proposition que je formule en écho à votre réponse.

*(M. Courard, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA RÉFLEXION SUR LES NOUVEAUX MODES  
DE SÉPULTURE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réflexion sur les nouveaux modes de sépulture ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Ministre, sur la question de la ruralité, un dialogue est indispensable entre le ministre des Pouvoirs locaux, qui est également ministre des communes rurales, et la ministre en charge de la ruralité.

Ce dialogue est aussi souhaitable sur une autre matière, celle sur laquelle je voudrais vous interroger, Monsieur le Ministre.

Le 25 janvier, votre collègue Mme Tellier – pour ne pas la citer –, a déclaré en Commission de la ruralité qu'une étude avait été réalisée en collaboration avec vous-même en charge des funérailles. Cette étude, disait la ministre, a montré des résultats mitigés sur le plan de l'efficacité et des impacts environnementaux.

Néanmoins, je trouve que c'est une problématique qui n'est pas clôturée et je rencontrerai la fondation prochainement pour avoir une discussion ouverte. Je considère que c'est une première étape nécessaire avant d'envisager des travaux parlementaires plus accrus sur le sujet. »

Le sujet est, en l'occurrence, le dossier de l'humusation, pour lequel l'UCL a déjà réalisé une étude, sur laquelle vous aviez pris une position très claire. Le 17 novembre dernier, en réponse à une question écrite que je vous avais adressée, vous me disiez : « L'échec répété des expériences a démontré que l'humusation ne présente les garanties attendues ni en termes d'efficacité ni de salubrité ni, en fin de compte, d'écologie. Cet axe de réflexion est donc abandonné, car il ne laisse entrevoir aucune possibilité de transcription dans l'ordre juridique ».

J'avoue avoir un peu de mal à réconcilier votre position, qui était très claire – le dossier est refermé, la porte est fermée – et la position de votre collègue, Mme Tellier, qui entrouvre la porte, qui annonce une rencontre avec la fondation Métamorphose et qui laisse entendre que le dossier doit se poursuivre.

Le Gouvernement a-t-il abandonné ou non la réflexion à propos de l'humusation ? Le sujet est-il clôturé, comme vous l'annonciez, ou est-il toujours pendant, comme Mme Tellier me l'a confirmé encore ce matin ?

Avez-vous rencontré votre collègue, Mme Tellier, à propos de ce dossier ? Vos échanges sont-ils susceptibles de déboucher sur une position commune ?

Allez-vous vous joindre à Mme Tellier qui m'a confirmé qu'elle rencontrerait la fondation Métamorphose dans les prochaines semaines ? Pourriez-vous ainsi harmoniser vos points de vue ?

Je pose toutes ces questions parce qu'il me semble important d'apporter une clarification à la fois aux familles qui sont intéressées par cette thématique – et il y en a beaucoup – et aux acteurs, notamment cette fondation Métamorphose qui nous interroge régulièrement sur cette technique. Je pense aussi aux scientifiques qui se sont investis dans une étude dont vous avez considéré qu'elle mettait un terme aux recherches.

Il me semble qu'une clarification, une harmonisation des points de vue au sein du Gouvernement serait utile.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour votre interrogation. Je suppose que les réponses de ma collègue nécessitent une mise au point. Pour rappel, l'humusation, terme déposé par la fondation Métamorphose, nous avait été présentée comme efficace avec certitude. Or, les expérimentations de l'UCLouvain, auxquelles ont été associés les « humusateurs » pour la mise en place des protocoles, ont démontré que ce procédé, n'étant pas fiable pour des carcasses de porcs, ne l'était certainement pas en termes de gestion publique pour des restes mortels humains.

Considérant toujours les résultats de l'étude scientifique, ce procédé précis, tel que présenté, ne peut donc raisonnablement plus faire partie des axes de réflexions du Gouvernement wallon dans le cadre du groupe de travail « écofunéraires ».

En second rappel, puisque tout ceci a déjà été présenté à l'Assemblée, l'humusation n'est qu'un des points de réflexion de la thématique des écofunéraires, parce que l'on réduit souvent cette thématique à cela. Son inefficacité n'a certainement pas remis en question l'analyse des autres modes émergents de traitements des restes humains.

Ceci revient à dire et à redire que la thématique des écofunéraires est toujours à l'ordre du jour, mais pas l'humusation au sens strict, à laquelle on pourrait préférer, puisqu'il est déjà exploité, le biocompostage des corps assisté par ventilation. Sur ce point, je ne suis pas fermé à poursuivre les travaux, en collaboration avec l'ensemble des membres du Gouvernement.

Je pense cependant nécessaire de souligner qu'il est du devoir des gestionnaires publics d'intégrer des solutions permanentes dans cette matière. Se précipiter sur une option qui s'affirme écologique, ce que les expérimentations ont clairement infirmé – je ne suis pas scientifique, mais je ne mets pas en doute les scientifiques qui l'ont réalisé, certainement pas ceux de l'UCL – est inenvisageable pour tout politique conscient de son rôle.

Au vu des conséquences publiques liées à cette question, il ne peut être envisagé de s'engager dans la voie de la légalisation d'un nouveau processus, s'il ne possède pas la validation scientifique de son efficacité. Il en va du respect des défunts, des familles, des acteurs des cimetières et, aussi, du respect de l'environnement.

En d'autres termes, pour être clair, mon prédécesseur comme moi-même avons fait réaliser toutes les études scientifiques ; elles sont négatives. Tout le monde peut rencontrer tout le monde, mais pour

ce qui concerne la matière que je gère, ce dossier est clos.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir égayé votre position. Vous êtes cohérent avec vous-même. Je crois pouvoir dire que vous êtes cohérent avec les conclusions des scientifiques de l'UCL. Toute position scientifique peut toujours être contestée, mais à un moment donné, dans l'intérêt général, il faut qu'un gouvernement, lorsqu'il est appelé à tirer les conclusions de ces études scientifiques, soit cohérent.

Jusqu'à présent, je dois bien vous avouer que la cohérence, si elle est dans votre chef et celui de votre prédécesseur, ne semble pas totalement partagée par l'ensemble de vos collègues, en l'occurrence par Mme Tellier. Il faut peut-être encore un peu de temps, le temps de concertations, de rencontres.

Quoi qu'il en soit, je pense que tôt ou tard – et mieux vaut tôt que tard vu le temps qu'on a déjà consacré à ces débats –, il faudra avoir une position commune. Ce serait souhaitable pour l'ensemble des acteurs intéressés par ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'USAGE DES FONDS DE RÉSERVE  
ORDINAIRES PAR LES POUVOIRS LOCAUX »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'usage des fonds de réserve ordinaires par les pouvoirs locaux ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). – Monsieur le Président, pour faire écho à la réflexion que vous avez eue en début de séance à cette commission, je ne cherche pas du tout à faire tourner les compteurs. Tel n'est pas du tout mon objectif, mais je souhaite poursuivre avec M. le Ministre un dialogue que je crois nécessaire sur des sujets que je pense importants. C'est la raison pour laquelle je me permets de poser une nouvelle question, celle qui concerne l'utilisation des fonds de réserve ordinaires par les pouvoirs locaux.

Monsieur le Ministre, on se souviendra que l'année dernière, différentes mesures permettant d'assouplir la gestion des finances locales ont été prises par la voie des pouvoirs spéciaux.

L'article L1314-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation était ainsi modifié, afin d'y

inscrire notamment qu'au cours des exercices 2020 et 2021, les fonds de réserve ordinaires, affectés ou sans affectation particulière, pourront être rapatriés dans l'exercice propre du service ordinaire, comme s'il s'agissait de provisions. C'était une des mesures de soutien décidées à l'époque pour venir en aide aux pouvoirs locaux confrontés aux difficultés liées à la pandémie.

Il me revient à présent, en ce début d'année 2021, que plusieurs communes, à plusieurs endroits du territoire wallon, se voient refuser d'avoir recours à cette disposition. Il semble, en effet, que l'autorité de tutelle demande désormais que l'usage de ces fonds soit conditionné aux montants valorisables dans le cadre des pertes dues à la crise sanitaire. Je relève pourtant que ce critère n'est pas repris en tant que tel dans l'article L1314-1 que j'ai déjà cité. Le problème se pose manifestement dans plusieurs communes, sauf erreur de ma part, à Theux, Herve, Estaimpuis ou encore Braine-le-Comte, pour ne citer que quelques exemples.

Cet article L1314-1 n'a pas été modifié. Aucune condition légale, me semble-t-il, n'est imposée par cette disposition préalablement à l'utilisation des fonds ordinaires comme des provisions.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je me tourne vers vous pour y voir plus clair. Comment se fait-il que plusieurs communes ne puissent plus avoir recours à la possibilité offerte par l'article L1314-1 du Code de la démocratie locale de rapatrier les fonds de réserve ordinaires ? Combien de communes sont concernées par cette difficulté ? Existe-t-il un désaccord entre votre administration et votre cabinet sur l'interprétation à donner à cette disposition légale et au rapatriement des fonds de réserve ordinaires ? Quelle est votre position à ce sujet ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, la disposition que vous visez est l'article 3 de l'arrêté de Pouvoirs spéciaux n° 46 qui dispose ceci : l'article 1314-1 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation est complété par le paragraphe 5 suivant : « Au cours des exercices 2020 et 2021, les fonds de réserve ordinaires, affectés ou sans affectation particulière pourront être rapatriés dans l'exercice propre du service ordinaire comme s'il s'agissait de provision.

Lesdits fonds seront rapatriés dans la fonction ad hoc s'ils sont à usage défini ou simplement dans la fonction 00 recette générale s'ils servent à équilibrer l'exercice propre du service ordinaire.

J'attire votre attention sur la finale de cette disposition qui a été mise en exergue dans la circulaire budgétaire communale du 9 juillet 2020 en son point premier du volet 7 à la page 12 pour être exact.

Celui-ci rappelle les limites imposées par l'article 3, je cite à nouveau : « Pour les communes qui comptabilisent des réserves ordinaires et/ou des provisions excédentaires, il leur est permis de les rapatrier à l'exercice propre à concurrence du déficit autorisé au cours des exercices 2020 et 2021, les fonds de réserve ordinaire et affectés pourront être rapatriés dans l'exercice proprement dit du service ordinaire comme s'il s'agissait de provisions. »

Lesdits fonds de réserve seront appropriés dans la fonction 00 recette générale, s'ils servent à équilibrer l'exercice proprement dit ordinaire.

Dans la mesure où cette disposition dérogatoire visant le rapatriement des fonds de réserve ordinaires et suscités par la crise du Covid, il va de soi qu'elle doit aussi y trouver ses limites.

Le rapatriement desdits fonds de réserve ordinaire est donc permis, mais à concurrence du déficit autorisé soit en 2021 5 % des dépenses ordinaires de l'exercice générées par la crise et justifiées par l'annexe spécifique covid-19.

Les possibilités de rapatriement des fonds de réserve ordinaires doivent donc être lues en combinaison, c'est indiqué dans l'article, avec les déficits autorisés. L'objectif de cette disposition dérogatoire est donc clairement d'aider les communes à passer un capte budgétaire difficile, mais cela vous le saviez.

L'ensemble des mesures dérogatoires ont été prises pour un effet sur les années 2020 et 2021 et n'ont pas pour tout autre motif comme la constitution d'une provision pour les années ultérieures.

Par ailleurs, le Gouvernement a expressément souhaité en baliser la portée et les périodes d'application afin qu'elles n'aient que d'effets que pour les années 2020 et 2021 en prévoyant néanmoins une évaluation à terme de ces mesures.

Je préciserai encore que l'ensemble de ces mesures reste d'application durant l'année 2021 et donc également pour l'élaboration des prochaines modifications budgétaires pour lesquelles les prévisions s'affinent, tant au niveau des recettes que des dépenses. Mon administration applique ces directives comme il se doit et à ma connaissance il y aurait moins de dix communes concernées.

Une voie alternative m'indique-t-on à chaque fois été trouvée en concertation avec les communes concernées.

**M. le Président.** – La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). – Le fait que dix communes soient concernées par ces difficultés est en soi assez révélateur.

Je ne veux pas ici, dans le cadre d'une question orale, remettre en question l'interprétation qui est faite de cet assouplissement autorisé par l'arrêté de pouvoirs spéciaux.

Mais je me permets d'une manière générale de plaider pour que l'on puisse réellement assouplir les contraintes qui enserrant les finances locales. Limiter cette possibilité de rapatriement de réserves ordinaires à concurrence du déficit autorisé peut-être se justifier et en tout cas c'est la position que vous défendez de même que votre administration.

Mais d'une manière générale je pense qu'au-delà des mesures de court terme qui ont été prises par cet arrêté de pouvoirs spéciaux, il faut pouvoir donner aux communes davantage de souplesse, davantage de latitude et en particulier il me semble que la préoccupation qui est celle des dix communes concernées de pouvoir anticiper des charges futures est une préoccupation qui doit aussi être entendue.

Peut-être que dans le plan global des deux communes que vous préparez, y aura-t-il des dispositions apportées réglementaires qui permettraient de répondre à ces difficultés, je crois en tout cas que nous devons les uns les autres continuer à réfléchir sur une certaine forme d'assouplissement par rapport aux contraintes qui enserrant nos finances locales.

Faisons confiance aux communes, elles ne risquent pas d'abuser de dispositifs qui sont mis à leur disposition. Je pense qu'elles sont les mieux placées pour gérer leurs difficultés. Si la Région peut les accompagner dans cette gestion, je pense qu'elle serait davantage dans son rôle qu'en rappelant toute une série de contraintes qui viennent compliquer cette gestion des finances locales. C'est en tout cas le point de vue que je défends et nous aurons certainement l'occasion d'en débattre ultérieurement.

**INTERPELLATION DE M. BEUGNIES À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES EXPULSIONS LOCATIVES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les expulsions locatives ».

La parole est à M. Beugnies pour développer son interpellation.

**M. Beugnies (PTB).** – Monsieur le Ministre, il y a de cela un mois, la suspension des expulsions locatives était levée par votre gouvernement, au prétexte que la situation ne l'imposait plus et ce, malgré les mesures sanitaires encore en vigueur comme le confinement et un stade de l'épidémie qui reste problématique.

Lors du premier confinement, il était déjà pour nous incompréhensible que la Région wallonne soit la première à mettre fin à ce moratoire, puisque la Région bruxelloise l'a prolongé jusqu'au 1er mars. Cette même Région estime que, puisque les mesures nationales prises pour lutter contre le virus sont d'application jusqu'au 1er mars 2021, date à laquelle la situation sanitaire et la pertinence des mesures prises seront examinées, il y a lieu d'aligner sur cette échéance la suspension des expulsions puisque cette mesure est de nature à réduire le nombre de contaminations et le taux de transmission du virus.

Rappelons d'ailleurs qu'à l'heure actuelle, les contaminations ne baissent malheureusement pas. On a atteint ce que l'on appelle un plateau. Elles sont même légèrement en hausse en Wallonie.

Des élus communaux, confrontés à des reprises d'expulsions trouvent malheureux que le moratoire interdisant les expulsions en Wallonie n'ait pas été prolongé et je cite : « C'est quand même particulier que des gens puissent se retrouver, du jour au lendemain, en rue durant cette période critique et en plus en hiver. Ce n'est vraiment pas aider les personnes qui sont déjà dans le besoin ».

Le syndicat des locataires signale d'ailleurs que depuis le 8 janvier, son service reçoit de nombreux appels au secours de Wallons venant d'être expulsés.

Alors que des milliers de travailleurs et travailleuses ont perdu leurs revenus et ne peuvent plus payer la totalité de leur loyer, il faut pouvoir les protéger.

Si cette mesure risque d'impacter les petits propriétaires qui se retrouvent sans revenus, pourquoi ne pas envisager de mettre en place une compensation afin que ceux-ci ne soient pas non plus perdants de cette situation ? Le président du syndicat des propriétaires que j'ai contacté, serait favorable à une telle mesure.

En France, où les suspensions d'expulsions ont été prolongées jusqu'au 31 mai, une indemnisation existe déjà lors de la trêve hivernale et celle-ci sera renforcée du fait de la prolongation des suspensions d'expulsions.

Monsieur le Ministre, le maintien des mesures sanitaires jusqu'au 1er mars ne nécessite-t-il pas le maintien des suspensions d'expulsions durant ce temps ?

Comment justifiez-vous cette différence de décision avec Bruxelles ?

Pourquoi ne pas mettre en place une compensation pour les propriétaires ?

Avez-vous entendu les associations actives dans ce domaine ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin qui souhaite se joindre à l'interpellation.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, c'est un sujet d'importance que M. Beugnies apporte aujourd'hui au sein de cette commission.

Je ne doute pas que M. le Ministre y répondra avec force et conviction parce qu'il a déjà pris ses responsabilités. Il sait ce qu'est le travail de terrain.

M. le Ministre Collignon sait ce que c'est d'être bourgmestre, de rencontrer les gens, de vivre ces problèmes au quotidien et de pouvoir développer avec son CPAS, avec les AIS, avec les sociétés d'habitation sociale, des stratégies et des projets qui répondent réellement à la demande.

Par suite des conséquences sociales du covid-19, l'urgence sociale a été immédiatement activée par le Gouvernement wallon afin d'aider les nombreux citoyens touchés par cette crise sanitaire.

En effet, le Gouvernement wallon et le réseau wallon de lutte contre la pauvreté ont lancé une *task force* d'urgence sociale afin d'adopter une approche concertée des problèmes qui impactent les populations les plus vulnérables.

Aujourd'hui, Monsieur Beugnies, à travers vous, c'est le PTB qui s'indigne. Vous le voyez, on n'a pas attendu ni le Gouvernement wallon, ni les villes et communes ni le Fédéral.

Vous avez vos informations, nous avons les nôtres et je ne manquerai pas de vous le répéter à chaque fois en toute cordialité, en respect pour le travail que vous faites. Mais ici, en respect du travail que nous faisons en tant que Députés, qu'élus municipaux et d'autres comme membres du Gouvernement, n'hésitez pas à prendre vos responsabilités la prochaine fois, à venir mettre la main dans le cambouis et avancer.

Vous avez été pointé du doigt pour un manque de présence à la Sambrienne. Je vais faire une comparaison. Vous l'avez certainement appris hier, vous l'avez lu, un abri de nuit supplémentaire a été créé à Charleroi. Le bourgmestre, Paul Magnette, a demandé à ce que cela soit mis en place.

J'ai travaillé pendant six ans au CPAS de Charleroi, je connais tout le travail social qui est fait là. Il ne faut pas le nier, il faut pouvoir le reconnaître et, comme le disent certains et comme je le dis aussi, ensemble on est plus fort. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice et donc, nous assumons nos responsabilités.

Je tiens aussi à mettre en avant l'initiative de nos ministres tant à la Région, je viens de le faire ici, mais également au Fédéral. Vous devez le savoir, le Fédéral a mis à la disposition des différents CPAS de Belgique une enveloppe spéciale covid. C'est pour cela que dans certaines villes, il y a l'action sociale avec l'enveloppe du Fédéral et, d'un autre côté, une action plus économique. Vous êtes de la région de Mons, vous

savez ce qui a été fait par le bourgmestre, Nicolas Martin, par certains membres du Conseil communal pour aider économiquement les indépendants, les commerçants. Nous avons un Conseil communal ce soir, c'est ce qui va être proposé à Binche.

Le CPAS en tant que tel a un fonds covid délivré par le Fédéral. Ce sont des aides qui s'accumulent. De manière plus transversale, de nombreuses autres aides ont été ou sont accordées à différents niveaux de pouvoir. La situation n'est pas parfaite. On sent cette précarité, on la sent, on la rencontre en permanence citoyenne avec des personnes qui viennent demander des logements. C'est pour cela que je salue tellement l'investissement financier du Gouvernement wallon, 1 milliard 200 millions d'euros, c'est pour répondre à cela. Nous avons eu des soucis, nous en avons encore et nous en aurons encore. Ce n'est que par l'investissement que l'on pourra y répondre.

Par ces propos, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous voyez que l'on est très loin d'être insensible. Au contraire, nous sommes acteurs dans ce dossier, des acteurs de terrain, des acteurs qui apportent des solutions.

Monsieur Beugnies, par rapport à la solution que vous proposez, vous demandez au Gouvernement wallon de payer les propriétaires ? C'est cela que vous proposez ? Une indemnisation des propriétaires par rapport aux locataires.

**M. Beugnies (PTB).** – Oui, tout à fait. Une indemnisation. On compte un peu moins de 200 expulsions par mois, c'est une moyenne.

**M. Devin (PS).** – Mais une indemnisation de combien ? Quand vous dites 200 par mois, c'est 200 expulsions, j'ai bien compris, mais une indemnisation de combien ?

**M. Beugnies (PTB).** – On parle du loyer.

**M. Devin (PS).** – Donc, de combien ?

**M. Beugnies (PTB).** – Du loyer à payer.

**M. Devin (PS).** – Le loyer complet ? C'est cela que vous dites ?

**M. Beugnies (PTB).** – Oui, tout à fait.

Donc pour aider les locataires, le PTB demande que l'on paie les propriétaires.

Monsieur le Ministre, notre groupe soutient le ministre et son équipe dans l'ensemble des démarches qu'il effectue au quotidien et l'incite à poursuivre son travail pour encore améliorer l'accessibilité au logement et à continuer à mettre tout en œuvre dans ses compétences pour aider nos citoyens à surmonter cette crise.

Vous pouvez savoir que les acteurs municipaux que nous sommes aussi bénéficient d'aides. N'hésitez surtout pas à continuer à en donner et faites en sorte, Monsieur le Ministre, que le plan de relance au niveau du logement wallon puisse sortir ses effets.

Je sais que des dossiers sont déposés, que les équipes s'activent sur le terrain, ce qui permet à certains de prendre leur mal en patience.

Par rapport à tout ce qui est du logement, je peux vous assurer, Monsieur Beugnies, que le meilleur est vraiment développé pour pouvoir répondre à l'urgence en la matière. Je vous ai cité l'exemple de Charleroi, mais il y en a d'autres dans notre belle Région.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'ai failli dire : « Merci pour cette interpellation », mais comme vous me la posez régulièrement et que c'est exactement la même qu'il y a 15 jours, j'ai le sentiment d'y avoir répondu. Vous apportez une petite touche complémentaire en disant que le point faible du raisonnement est que les petits propriétaires sont préjudiciés. Tant qu'à faire, que la collectivité paie. C'est un raisonnement assez simpliste. D'autant plus que votre interpellation n'est pas tout à fait exacte sur le plan de la vérité puisque vous affirmez que nous sommes la première Région à mettre fin au moratoire sur les expulsions. Moi qui avais cru depuis longtemps que le PTB était un parti unioniste, vous niez la réalité, puisque la Flandre n'a pas pris du tout, lors du second confinement, de moratoire. Nous ne sommes nullement la première Région puisque la Flandre compte encore dans le paysage politique de ce pays. J'avais cru comprendre que le PTB y était sensible.

Très honnêtement j'ai beaucoup de plaisir à discuter avec vous, d'échanger, mais je pense que l'on touche quand même à la mauvaise foi. Je pourrais me contenter de dire : « Écoutez, Monsieur Beugnies, allez relire ce que j'ai déjà exprimé à de nombreuses reprises. On a déjà eu l'échange », mais je ne le ferai pas malgré ce qui m'est préparé.

**M. Beugnies** (PTB). – On espère que vous changerez d'avis, Monsieur le Ministre ; c'est pour cela que l'on continue.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J'aimerais quand même que l'on sache de quoi on parle. Un contrat de bail, c'est un contrat qui est passé selon l'autonomie des parties. Je choisis mon locataire qui a l'obligation principale de payer son loyer et j'ai l'obligation principale de lui mettre un bien en bon état, salubre et sécurisé. C'est cela l'essence d'un contrat de bail.

Qu'avons-nous fait ? On a connu des circonstances particulières. Il y a une pandémie. Il y a le fait que lorsque je ne perçois pas mon loyer, je dois m'adresser à la justice. Je ne fais pas justice moi-même, je ne change pas moi-même les barillets, comme ça arrive de temps en temps – quelque chose qui n'est d'ailleurs pas assez poursuivi par les parquets, mais je ferme la parenthèse. Je dois obtenir la licitation d'un juge qui arbitre le litige et qui dit : « vous me devez des loyers et je prononce l'expulsion ». On a décidé d'un moratoire, c'est-à-dire que les expulsions judiciaires administratives – en raison non pas du contrat, mais de la pandémie – ne peuvent avoir lieu parce que les possibilités de relogement, les aides sociales, l'accompagnement social, le secteur est restreint. Tant qu'il y a cette situation-là, on l'a fait. On l'a fait grâce aux pouvoirs spéciaux que vous n'avez pas voulu me donner. On a pu prendre cette mesure-là grâce à la mesure que le PTB n'a pas voulu donner. Sur le plan juridique, je n'ai plus les pouvoirs spéciaux, je ne pourrais plus répondre de cette manière-là.

Par ailleurs, un moratoire, c'est quoi ? C'est mettre provisoirement les difficultés sous cloche. Les difficultés disparaissent-elles ? Elles ne disparaissent pas. Quelque part, quand on est ministre du Logement, il faut peser les intérêts en présence et trouver un juste équilibre. Il y a effectivement des propriétaires qui ne sont pas tous multipropriétaires, qui ne sont pas tous millionnaires, qui ont des charges, qui ont des intérêts à rembourser, et qui doivent pouvoir rendre des comptes à leur banque, et donc dans ce juste équilibre, lorsque l'on a mis sous cloche les difficultés, à un moment donné, il faut aussi se poser les questions, et se dire ; « La situation du locataire va-t-elle être améliorée ? N'allons-nous pas aggraver son endettement ? » Donc, tout cela, il faut se le poser sereinement, et pas simplement essayer de faire un effet et de se dire, simplement : « on va dire que, et en plus c'est un ministre socialiste. »

Non, je ne suis pas d'accord, on pèse les choses de manière cohérente, et je vous ai répondu en toute sincérité, la façon dont on abordait les choses. J'ai même ajouté que si la pandémie venait à nouveau à s'accélérer et que l'on puisse restreindre le fait que les services ne pourraient plus fonctionner de manière ordinaire comme elles le font maintenant, on reviendrait sur la mesure. C'est cela, la philosophie que nous soutenons.

Votre idée de se dire que le point faible, c'est que l'État, que la Région wallonne indemnise les propriétaires bailleurs, et que l'on leur donne comme cela, quitus, de toute façon, la collectivité va assumer. Déjà, sur le principe, je trouve que c'est un petit peu particulier parce que si l'on suit votre raisonnement, la collectivité doit payer tout. Donc on va endetter complètement la société, les balises de la Région wallonne, tout cela, on n'en a rien à foutre, donc cela me paraît quand même particulier dans votre raisonnement. Mais ce d'autant plus que vous négligez une chose, c'est qu'en réalité, moi je vais rembourser un propriétaire

sans savoir que la dette est certaine. Parce que les notions juridiques, manifestement, au PTB, on s'assied volontiers dessus. Donc on ne sait même pas si la dette est certaine, on ne sait même pas si elle est validée par un juge de paix et donc on ne sait même pas si cette dette est réelle. En réalité, ce qui peut arriver si l'on suit votre raisonnement, c'est que l'on va instaurer une dette et on va en découler que le propriétaire concerné, lui va toucher à la fois de la Région et puis quand il aura son jugement, il touchera en plus du locataire. Je suppose que c'est ce que vous voulez. C'est que le propriétaire bailleur puisse obtenir deux fois les aides.

Honnêtement, je pense que c'est bien essayé, mais c'est tout sauf sérieux, ce que vous nous proposez. Je crois que tout simplement, vous pourriez introduire le débat en se disant, et là je peux être ouvert à la réflexion, cela a-t-il du sens de faire comme en France de pouvoir interdire les expulsions durant les périodes d'hiver ? C'est une modification législative qui pourrait cheminer ? Y a-t-il des points forts et des points faibles relativement à cela ?

Mais ici, vous êtes complètement hors cadre, et je suis vraiment désolé, j'ai beaucoup de sympathie, et j'aime parler avec vous, mais néanmoins, là on est dans le poujadisme le plus extrême. On est simplement dans l'effet politique et très honnêtement, cela n'aide pas les gens qui eux sont réellement dans la difficulté, et j'irais même plus loin, c'est une forme de mépris à leur égard.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Merci, Monsieur le Président. Des mots forts, quand même. J'ai envie de dire, vous avez raison, on est déjà venus avec cela la fois passée, et on est revenus régulièrement. Vous avez raison, on ne lâche pas l'affaire. Que vous soyez ministre socialiste, libéral, écolo, cela n'a absolument rien à voir, on ne lâche pas l'affaire.

Vous savez pourquoi on ne lâche pas l'affaire ? Parce que l'on parle d'êtres humains. On parle tout simplement d'êtres humains qui risquent, je dis bien qui risquent, je ne dis pas que c'est systématique, mais qui risquent de se retrouver à la rue. J'ai regardé les prévisions météorologiques, cette nuit, on annonce entre -8 degrés et -11 degrés. Imaginez-vous que des gens puissent se retrouver à la rue parce qu'ils se trouvent sans logement ? Je suis sorti de la gare ce matin par le tunnel sous la gare, et juste en face de la gare, il y avait des gens qui dormaient sous des couvertures, les couvertures couvertes de neige. Est-ce cela que l'on veut en Wallonie ? Je trouve que non. Ici on parle d'une mesure d'urgence, d'aide d'urgence, parce que l'on a une situation tout à fait particulière. Il y a la crise sanitaire, il y a maintenant en plus les conditions climatiques qui sont exécrables qui viennent de s'ajouter.

Alors concernant...

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Le sans-abrisme, et le fait d'être expulsé, c'est... Je m'excuse, mais vous parlez de choses que vous ne touchez pas à la réalité. Vous n'avez jamais vu un jugement, vous n'avez jamais vu que l'on doit s'adresser au CPAS, vous ne savez même pas que les bourgmestres ont une obligation de relocation et vous parlez de sans-abrisme.

Vous mêlez tout, vous faites une belle soupe, et vous cherchez un effet. Donc voilà, je vous interromps, pourquoi ? Parce que ce n'est pas exact. Je vous demande d'être plus sérieux, de faire des propositions qui sont juridiquement beaucoup plus charpentées, et de cesser d'essayer de faire des effets. Tout le monde le sait, et tout le monde est offusqué par le sans-abrisme, et nous cherchons des solutions.

**M. le Président.** – La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** – Je voulais continuer par rapport à ce que M. Devin disait, et vous-même l'avez répété : « Le PTB veut donner de l'argent aux propriétaires ». Vous le faites déjà avec l'allocation loyer puisque vous donnez aussi de l'argent aux propriétaires et là cela ne vous pose pas de problème.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – L'allocation loyer n'est pas à destination des propriétaires. C'est à destination des locataires en attente dans les sociétés de logement.

Je suis désolé de vous contredire, mais ce n'est pas du tout la philosophie. On est en train de mélanger et de faire une belle soupe. On peut se rencontrer et en parler...

**M. Beugnies (PTB).** – De manière détournée, c'est un cadeau qui est fait aux propriétaires puisque cela permet de payer le loyer.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je vais me permettre de continuer.

Concernant la suspension des expulsions, vous avez donné l'exemple de la Flandre où il n'y a pas eu de moratoire. Je vous ai donné l'exemple de Bruxelles et de la France, qui est un grand pays, où il y a eu moratoire et aussi l'indemnisation des propriétaires. On sait qu'il y a plein de propriétaires pour qui se sont des rentrées importantes. C'est également le cas en France. On est tous d'accord sur le fait que l'on est dans une situation exceptionnelle, et vous l'avez dit vous-même. Cette situation exceptionnelle n'est pas finie.

M. Devin a parlé des services sociaux. On a déjà dit plusieurs fois que ceux-ci sont déjà débordés par la situation actuelle et les mesures sanitaires. Quand vous devez aller au CPAS, à cause des mesures sanitaires, le service rendu est plus lent, et c'est normal puisque l'on doit respecter les mesures sanitaires. On ne peut donc

pas dire que les services sociaux tournent à plein régime comme avant. Ce n'est pas exact.

Concernant les montants en cas d'aide pour les propriétaires, on parle quand même de petites sommes. On ne parle pas de 33 milliards d'euros. On parle de quelques centaines de milliers d'euros. Il ne s'agit pas que ce soit une mesure d'aide ou d'indemnisation pour les propriétaires qui va durer pendant des mois et des mois, mais au moins jusqu'au 1er mars. On est déjà au mois de février. Si c'est pour un mois, ce ne sont pas des sommes extraordinaires.

On est déçu de voir que le Gouvernement ne change pas d'avis sur la question.

Il y a quelques semaines, j'ai reçu le témoignage – réel et pas du tout inventé – d'une famille avec une personne de 76 ans qui a été expulsée. Ce n'est pas normal, surtout dans une période pareille.

Si l'on suspend les expulsions, les propriétaires sont aussi pénalisés. On sait qu'il y a plein de petits propriétaires qui ont besoin de ces rentrées importantes. C'est pour cela que l'on propose cette mesure d'indemnisation des propriétaires.

J'ai entendu la fois passée – heureusement que cela n'a pas été répété ici – que, sous prétexte de la suspension des expulsions, certains locataires en profitaient pour ne pas payer leur loyer et cela m'avait déjà outré.

*(Réactions dans l'assemblée)*

En séance plénière, M. Lomba a dit que certains locataires profitaient du fait qu'il y avait un moratoire pour ne pas payer leur loyer. C'est quelque chose qui m'a choqué. Ces propos malheureux stigmatisent les locataires.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Vous sortez une phrase de son contexte. Ce que l'on a exprimé, c'est que cela alourdissait l'endettement.

**M. Beugnies** (PTB). – Je trouve cela très méprisant pour les locataires et c'est donner une image des locataires qui n'est pas la réalité.

La suspension des expulsions concerne les expulsions déjà décidées par le juge. Cela ne fait que suspendre l'exécution et cela n'empêche pas le propriétaire de faire des démarches juridiques en cas de non-paiement du locataire.

Ce n'est pas une mesure qui concerne beaucoup de monde, c'est vrai, puisque l'on ne parle pas de milliers d'expulsions par mois, mais pour ces personnes concernées cela change beaucoup. Une indemnisation des propriétaires permettrait de n'avoir aucun perdant avec un budget très peu élevé.

C'est pourquoi nous avons décidé de déposer une motion pour demander la mise en place de cette suspension des expulsions avec une indemnisation des propriétaires.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

M. Beugnies revient tous les 15 jours, avec ce questionnement, cette interpellation propose des motions tous les 15 jours. Ce serait un devoir pour nous de rappeler que le PTB n'a pas voulu travailler à cela au sein du Gouvernement, que le PTB n'a pas voulu travailler à cela au niveau des collèges communaux en rentrant dans les responsabilités communales, alors que cela lui était proposé.

Aujourd'hui, on n'attend pas un mois pour réagir. Charleroi a réagi immédiatement, un abri de nuit supplémentaire. D'autres villes réagissent immédiatement en développant leur plan Grand froid.

Chacun, dans ses responsabilités par rapport à ses capacités, en fonction de la taille de la ville et de son dispositif social, c'est toute la Wallonie qui se mobilise par rapport à cela.

Je voudrais également dire à M. Beugnies, quand il note que des services sociaux ne tournent pas à plein régime comme avant. Ils sont encore plus actifs, parce que la demande est encore plus nombreuse et plus forte. Je voudrais ici souligner le travail impressionnant des membres conseillers de l'action sociale partout en Wallonie, également remercier et saluer le travail de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses dans le domaine social. Ils sont très nombreux. Ils sont soutenus par le Gouvernement wallon. À elles toutes et à eux tous, un grand coup de chapeau.

Je vous dépose aussi une motion pure et simple, dont nous pourrions en discuter en séance plénière dans 15 jours.

J'allais vous dire que nous recevions le document.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Beugnies. La première, motivée, a été déposée par M. Beugnies (Doc. 469 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par M. Devin et Mme Delporte (Doc. 470 (2020-2021) N° 1).

Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE LABEL « LOGEMENT ÉTUDIANT DE  
QUALITÉ » »**

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFORME  
DU BAIL ÉTUDIANT »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Demeuse, sur « le label « logement étudiant de qualité » » ;
- M. Demeuse, sur « l'état d'avancement de la réforme du bail étudiant ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on sait à quel point le logement étudiant est un enjeu fondamental dans la lutte contre la précarité étudiante. On en parlait encore tout à l'heure. Les auditions actuellement en cours sur la précarité étudiante qui associe à la fois notre commission et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que le Parlement bruxellois et de la Cocof, nous le rappellent chaque semaine.

S'il existe des kots publics, leur nombre n'est manifestement pas suffisant au vu de la demande, et les étudiants sont nombreux à louer un logement à des particuliers. Certains se retrouvent malheureusement victimes de bailleurs peu scrupuleux. C'est pour cela que, pour faire face à ce type de situations, a émergé l'idée d'un label Logement étudiant de qualité, dont le but est de protéger les étudiants des excès. Il est gage de sécurité.

La Région de Bruxelles-Capitale a mis sur pied son propre label en 2016. Pour l'obtenir, les kots bruxellois doivent remplir des critères relatifs à leur situation géographique, aux exigences de sécurité, de salubrité et d'équipement, au type de contrat de bail, à la performance énergétique et au coût du loyer et des charges. Le label donne accès à des services de médiateurs agréés en cas de conflit locatif également.

En Wallonie, l'élaboration d'un label similaire est possible depuis 2018, puisque l'article 75 du décret relatif au bail d'habitation stipule en effet que le Gouvernement peut créer et fixer les conditions et les modalités d'octroi d'un label Logement étudiant de qualité. Il n'attend, pour voir le jour, qu'un arrêté du Gouvernement wallon.

Dès lors, Monsieur le Ministre, la première partie de ma question, c'était de savoir où en était l'état d'avancement de ce dossier, qui vous tenait

particulièrement à cœur lorsque vous étiez député. Avez-vous déjà pris des initiatives afin de définir les critères d'octroi de ce label ? Un texte est-il en cours de préparation ? Dans quel agenda vous inscrivez-vous ?

J'enchaîne sur ma deuxième partie de ma question, puisque l'on avait évoqué en octobre dernier la question du bail étudiant au sens large et la réflexion initiée par votre prédécesseur et que vous poursuivez en vue de réformer le dispositif pour l'améliorer. On sait en effet qu'il s'agit d'un système qui a démontré toute son utilité, mais qui a pu aussi montrer certaines lacunes, notamment lors du premier confinement, avec une des difficultés qui préside dans l'obligation pour les étudiants de démontrer leur qualité d'étudiant dans les trois mois de l'entrée en vigueur, ce que beaucoup ignore et ce dont les propriétaires profitent. La question de la résiliation pour force majeure aussi est un élément devant être étudié parmi d'autres.

En octobre, vous m'indiquiez qu'un groupe de travail s'était réuni une première fois en vue d'analyser les difficultés d'application du décret du 15 mars 2018 et que la deuxième réunion prévue n'avait pas pu se tenir à cause du reconfinement que l'on venait de connaître à l'époque.

Vous aviez prévu de reprendre contact avec, notamment les représentants du monde étudiant pour poursuivre la réflexion.

Pourriez-vous l'indiquer où en est aujourd'hui la réflexion de ce groupe de travail ?

Avez-vous repris contact avec les représentants étudiants ?

Quelles sont les remarques et demandes de réformes du bail étudiant qui ressortent de ces contacts ? Quel est désormais le calendrier dans lequel vous vous inscrivez ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour les différentes questions concernant un sujet extrêmement important. Je dois d'abord vous indiquer que mon cabinet et moi-même suivons avec attention les travaux qui sont consacrés à la précarité étudiante. J'ai répondu tout à l'heure à une question sur les CPAS et le rôle des CPAS à l'un de vos collègues. Les CPAS font ce qu'ils peuvent, mais on ne peut quand même pas dire que l'on vit dans une société idéale où les étudiants doivent, pour poursuivre des études, s'adresser au CPAS. Institutionnaliser cela n'est, à mon avis, pas une bonne manière de faire progresser la société, mais ce n'est que mon avis.

Je vais essayer de vous donner quelques réponses, car pour le moment, nous sommes dans des groupes de

travail pour cette matière. Je ne saurais sans doute pas aller au bout des choses, mais je suppose que le dossier reviendra.

Il est exact qu'une étude de faisabilité concernant la création d'un label étudiant a été réalisée par le CEDH en 2013 déjà auprès des étudiants de Liège, Louvain-la-Neuve et Namur. Ces conclusions ont souligné l'importance de veiller aux conditions du logement des étudiants les plus précaires. La moitié des étudiants interrogés déclaraient ne pas être en mesure d'augmenter leur budget logement. Or, le principe même d'un label de qualité est que ceux qui en disposent, peuvent demander davantage pour le bien ou pour le service fourni. Notre crainte relativement à la mise en place de cette labellisation est qu'il risque d'engendrer du logement étudiant à deux vitesses avec des qualités différentes sans offrir nécessairement de solutions à la situation des étudiants précarisés.

Il nous semble donc que dans un premier temps, nous devons concentrer nos efforts pour nous assurer du caractère décent des logements et du respect des normes minimales de salubrité et de sécurité. Malheureusement, je crains que l'on soit d'abord confrontés à ce problème.

En ce qui concerne la réforme même du bail étudiant, il s'agit d'une des questions qui sera abordée au sein de groupe de travail dédié à l'analyse du décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation.

Par ailleurs, mes équipes suivent de près, comme je l'ai indiqué, les travaux de vos commissions conjointes sur la précarité estudiantine.

Il est évident qu'il s'agit là d'un sujet d'importance qui doit être abordé dans son ensemble et pour lequel des solutions doivent être proposées à partir de différentes compétences. Il y a effectivement la nécessité de créer du logement étudiant abordable. Il y a aussi la nécessité de voir le fait du coût des études. Il y a donc un rôle à jouer au niveau de la Fédération, du support que les étudiants sont aussi en droit d'attendre de leurs diverses universités. Vous aurez été attentifs au fait que le Gouvernement fédéral, à travers M. Dermagne, sont en train de réfléchir à l'un ou l'autre dispositif qui ont été générés par la période que nous vivons.

Je ne manquerai dès lors pas de convoquer très prochainement un groupe de travail dédié à ce thème afin d'avancer sur les pistes concrètes de solution relativement aux problèmes qui ont été identifiés et qui ont été accentués par la crise que nous vivons.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – On le voit chaque semaine lors de ces auditions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un des éléments mis en évidence, c'est notamment cette question du logement étudiant et vous en êtes bien conscient. Vous l'avez dit. Il faut

effectivement tout faire pour faciliter l'accès au logement et pour mieux protéger les étudiants.

C'est un des leviers essentiels pour lutter contre la précarité étudiante. Il y a cet enjeu d'accès au logement et du nombre de logements à rendre accessible, mais l'étude de BDO montrait aussi que, outre le nombre de logements, c'est aussi la qualité des logements qui est fondamentale. L'outil du label étudiant est un élément qui peut être intéressant.

J'entends les craintes que vous évoquez et la volonté de travailler avant tout sur la question de la salubrité. Là, je vous rejoins évidemment. C'est un enjeu fondamental. Les deux ne sont pas incompatibles et on peut avancer rapidement sur cet enjeu-là, tout en continuant à travailler sur la question du label étudiant pour essayer de progresser en la matière.

Par rapport au bail étudiant, je reviendrai à la charge. J'entends que les réunions vont avancer.

En attendant, en vue de la rentrée prochaine, il faut travailler sur l'information des étudiants, pour le fait de démontrer leur qualité d'étudiant. Ils ne sont pas toujours au courant. Une fois qu'ils ne le font pas, c'est trop tard, puisqu'ils doivent le faire dans les trois mois de l'entrée dans le bien. C'est un élément fondamental. Tant que l'on n'a pas encore réformé le bail, c'est un des éléments sur lesquels j'attire vraiment votre attention.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA  
DEMANDE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS  
PUBLICS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'impact de la covid-19 sur la demande d'attribution des logements publics ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel** (MR). – Monsieur le Ministre, j'ai pu poser une question similaire à votre prédécesseur, M. Dermagne, mais à ce moment-là, on n'avait pas encore vraiment pu ressentir les effets de la crise sanitaire qui s'est malheureusement accompagnée d'une crise économique dure. Certaines entreprises ne tiennent pas le coup. Nous devons malheureusement prendre en compte que le nombre de faillites ou de restructurations augmentera ces prochains mois. De nombreuses personnes vont se retrouver dès lors sans emploi.

Parmi ces personnes et ces familles qui se trouvent sur la touche, il faut craindre que certaines d'entre elles

ne seront plus en mesure de payer leurs loyers ou leurs prêts hypothécaires. Ils se tourneraient vers les sociétés de logements du service public en vue de l'attribution d'un logement public. Certains effets sont déjà visibles puisque le nombre de demandes de revenus d'intégration au CPAS augmente significativement.

La procédure d'attribution des logements publics est basée, comme vous le savez, sur un classement par points. Actuellement, quatre points sont octroyés pour les ménages dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et qui sont issus en partie d'un travail. Cela correspond à une somme de 30 100 euros augmentée de 2 200 euros par enfant à charge.

Nous devons anticiper le fait que certaines familles vont se trouver dans une situation précaire, ce qui entraînerait une demande plus élevée d'attribution de logements publics. Un classement à cinq points de la catégorie des revenus modestes ou l'inclusion d'une catégorie touchant encore moins de revenus à cinq points, lui aussi, aurait du sens.

Cela pourrait également s'accompagner d'une méthode de calcul des loyers en incluant d'autres facteurs dans le calcul des coefficients X1 et X2 ; M. Demeuse en a parlé.

Qu'en pensez-vous, Monsieur le Ministre ? Constatez-vous une augmentation globale ou localisée de demandes d'attributions de logements dans les SLSP ? Envisagez-vous une modification de la priorisation de l'attribution des logements publics pour une durée temporaire ou non ? Envisagez-vous également une modification de la méthodologie de calcul des loyers en incluant de nouveaux critères ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, il est probable que la crise de la covid-19 ait un impact sur la demande en logements publics. À ce stade, nous ne relevons cependant pas encore de variation notable dans les chiffres dont nous disposons.

On peut néanmoins s'attendre à ce que le nombre de nouvelles demandes s'accroisse dans les prochains mois, en fonction des conséquences économiques de la crise.

La DPR prévoit d'évaluer les mécanismes d'attribution des logements d'utilité publique et, si nécessaire, de les adapter. En cela, elle pourrait permettre de tenir compte de ces évolutions.

Dans ce but, un rapport statistique d'évaluation du système a été commandé au Centre d'étude en habitat durable, CEHD. Il devrait me parvenir très prochainement.

Comme vous le signaliez, on observe que, dans le système actuel, les ménages disposant de revenus de catégorie 1 et issus d'un travail bénéficient de 4 points de priorité, tandis que les personnes qui ont perdu leur emploi depuis moins de 12 mois bénéficient de 3 points. L'impact des pourcentages d'attribution par catégorie de revenus pourrait également être pris en considération dans cette évaluation, si cela s'avère nécessaire.

Les évolutions qui seront décidées dans ce domaine feront l'objet d'un arrêté du Gouvernement wallon, de façon à s'inscrire dans la durée.

Par ailleurs, la DPR prévoit également de procéder à une réforme du loyer des logements d'utilité publique. La prise en compte des revenus sera maintenue, comme le plafond de 20 % pour les locataires aux revenus les plus faibles. Je rappelle au passage que la législation permet déjà, en cas de variation de revenus de plus de 15 %, de demander une révision du loyer.

Au-delà de la situation financière du locataire, la réforme prendra aussi davantage en considération la performance énergétique des logements. Elle ne peut donc être improvisée, et se fondera sur une analyse objective et détaillée de tous ces paramètres.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Monsieur le Ministre, comme vous le dites, actuellement, vous ne voyez pas encore d'impact ou de variation au niveau des inscriptions. Je pense que c'est une situation qui va avoir des effets à long terme. La Wallonie a toujours fait face via la loi locative à des situations de précarité ponctuelle ou temporaire.

Je pense que cette crise est quelque chose qui concerne notre population en Wallonie. Il faudra adapter la loi locative à cette situation, car pour les loyers, l'inclusion de facteurs tels que la variation du PIB, par exemple, permettrait également d'avoir un système plus en adéquation avec une éventuelle future demande. Je suivrai naturellement cette évolution de très près.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES CONSÉQUENCES DES RECOURS AUX  
EMPRUNTS SUR LA TRÉSORERIE ET  
L'ENDETTEMENT DES SOCIÉTÉS DE  
LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC (SLSP) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conséquences des recours aux emprunts sur la trésorerie et l'endettement des sociétés de logement de service public (SLSP) ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel (MR).** – Monsieur le Ministre, comme pour toute société, les SLSP réalisent de nombreux investissements dans le cadre de la construction ou de la rénovation de logements. Les subsides publics étant généralement fixés à 65 %, ces sociétés doivent réaliser des emprunts.

Ceux-ci ont l'avantage d'être souscrits soit à taux zéro, comme il en est le cas avec le plan de rénovation 2020-2024, ou à des taux avantageux proposés par la SWL, comme il en est le cas pour le plan d'Embellissement et de Sécurisation.

Si ces sociétés accueillent de façon très positive les nombreux plans proposés par ce Gouvernement, nous devons garder un œil attentif sur les capacités d'emprunt qui auront des impacts directs sur la trésorerie pouvant renforcer l'endettement de celle-ci. En allant trop loin sur les capacités d'emprunt, certaines SLSP peuvent être contraintes de couper dans les budgets consacrés aux frais de personnel ou de gestion quotidienne.

Par exemple, dans le cadre du plan de rénovation 2020-2024, les SLSP sont chargées de constituer des dossiers complémentaires à concurrence de 50 % maximum du montant de l'enveloppe initiale. Cela pousse ces dernières à emprunter un montant supplémentaire par rapport aux 25 % consacrés au prêt à taux zéro.

Monsieur le Ministre, la politique du Gouvernement en termes de logement est très ambitieuse. Considérez-vous que la mise en place de ces nombreux plans aura un impact significatif sur la trésorerie et sur l'endettement des SLSP ? Ces conséquences ont-elles été prises en compte par vos services ? Cela a-t-il été notifié par les SLSP ? Avez-vous prévu des solutions concrètes ?

En ce qui concerne le plan de rénovation, pouvez-vous me confirmer que les dossiers complémentaires seront à charge des SLSP ? Peuvent-ils bénéficier du prêt à taux zéro proposé par la SWL ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la députée, avant tout, je tiens à rappeler que jusqu'à présent, la mise à disposition d'avances nécessaires au financement des activités immobilières des SLSP a toujours pu être réalisée par la SWL. En outre, les taux appliqués à ces financements permettent aux SLSP de réaliser une opération gagnante.

L'endettement des SLSP auprès de la SWL s'inscrit dans la nécessaire solidarité financière du secteur.

En effet, la trésorerie consolidée des SLSP, centralisée à la SWL est largement positive et a toujours été en mesure de faire face au remboursement des annuités. La SWL m'informe que rien n'indique qu'elle ne soit plus en mesure d'assumer ce rôle à l'avenir.

En ce qui concerne la planification des projets dans le cadre du plan de rénovation 2020-2024, les SLSP ont la faculté de prévoir également une réserve de projets sans planification, équivalente à 50 % du montant de leurs enveloppes proméritées.

Je me dois donc de vous informer complémentirement, cette réserve n'est pas à considérer comme une liste de projets à réaliser et à financer dans le cadre de ce périmètre de phase du plan de rénovation

2020-2030.

Il s'agit de donner la possibilité aux SLSP de substituer à une opération planifiée, avec l'accord de la SWL, une opération de la réserve, afin de pallier les blocages imprévus qui pourraient survenir dans un dossier, tout en garantissant d'atteindre l'objectif du nombre minimum de logements à rénover.

Cela participe donc à la simplification administrative vu que les SLSP ne devront pas formaliser une modification de leur plan de rénovation sous la même forme que l'approbation de leur plan initial.

En ce qui concerne les éventuels dépassements de l'enveloppe avalisée, vu l'ampleur des montants concernés et la contribution financière des 25 % assurée sous la forme d'emprunts à taux zéro, les SLSP doivent veiller à les éviter, par une attention particulière lors du montage des projets et du suivi des chantiers.

Des dépassements plus importants, mais maîtrisés seront autorisés lorsqu'ils seront inévitables pour garantir la rénovation du nombre minimal de logements fixé par le programme. Ils seront financés via les plus-values sur les ventes détenues par les SLSP, une avance complémentaire de la SWL ou, plus exceptionnellement, via le compte courant ordinaire de la société.

À ce propos, la SWL veillera au maintien de l'équilibre de la trésorerie centralisée des SLSP.

Il importe de prendre plusieurs points en considération lorsque l'on évoque l'endettement des SLSP dans le cadre de ce plan de rénovation :

- il s'agit d'investissements et non de dépenses de fonctionnement ;
- à l'endettement correspond un accroissement sensible de la valeur patrimoniale ;
- les investissements auront un impact social immédiat vu la modération des factures énergétiques et l'amélioration du cadre de vie des locataires sociaux ;

- les travaux vont pérenniser durablement un parc qui, sans cela, devait être renouvelé plus tôt ;
- enfin, ils contribuent positivement à la relance des activités en Wallonie, via leur impact favorable sur l'emploi dans le secteur de la construction.

Autant d'éléments qui font la force de cet investissement.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Je pense que vous faites très attention naturellement à l'état financier budgétaire des SLSP et comme vous l'avez dit également le principe de solidarité est très important pour ne pas que certaines sociétés qui ont des disponibilités au niveau de leur compte courant ordinaire soient plus favorisées par rapport aux autres sociétés qui en ont moins.

On n'a pas du tout parlé de la récupération de cet investissement par les sociétés de logement de service public étant donné qu'ils sont plafonnés quelque part par le loyer donc ils ne savent pas récupérer leur investissement.

Il est dès lors d'autant plus important que la SWL assure le rôle de contrôle et de donneur de crédit pour ces sociétés qui en ont moins la possibilité de financer les opérations via leur compte courant ordinaire.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE SUIVI DU PROGRAMME  
D'EMBELLEMENT ET DE SÉCURISATION  
DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT  
(SWL) »**

**QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA  
PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET HYDRIQUE AU  
SEIN DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE  
SERVICE PUBLIC (SLSP) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme Mauel, sur « le suivi du programme d'embellissement et de sécurisation de la Société wallonne du logement (SWL) » ;
- M. Frédéric, sur « les mesures de lutte contre la précarité énergétique et hydrique au sein des sociétés de logement de service public (SLSP) ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel (MR).** – Monsieur le Ministre, dans le cadre du plan Get up Wallonia, le Gouvernement a lancé un programme d'embellissement et de sécurisation des logements publics. Ce programme d'un montant global de 23,8 millions d'euros crée au profit des SLSP un droit de tirage dont les principes sont similaires au plan de rénovation 2020-2024.

La Wallonie participera à 75 % des subsides.

Les directeurs-gérants et les présidents des SLSP wallonnes ont reçu, durant le mois d'octobre, une circulaire relative aux critères d'éligibilité de ces programmes. Ces critères concernent des travaux de sécurisation, d'embellissement ainsi que la mise en place de petits appareillages moins énergivores.

Chaque SLSP avait jusqu'au 31 janvier pour introduire, auprès de la SWL, un projet d'embellissement et de sécurisation. Ce délai est assez court pour remettre un projet complet auprès de la SWL. Nous ne devons pas oublier que chaque société travaille d'arrache-pied sur le plan de rénovation 2020-2024. Il me revient que seulement la moitié des SLSP a remis un projet quelques jours avant la fin du délai. Cela laisse craindre que certains projets soient rentrés en dernière minute sous la précipitation.

La question du choix d'un immeuble collectif se pose également. En effet, si l'immeuble collectif est la norme pour les SLSP basées en milieu urbain, il est possible que d'autres sociétés en milieu rural soient contraintes de proposer des projets de faible ampleur en raison d'un choix limité.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer si les SLSP ont bien pu remettre leurs projets à temps ? Pouvez-vous en donner un nombre ? Est-il question de prolonger les délais pour les SLSP ? Une différenciation sera-t-elle réalisée en raison de la taille des projets ? Quelle est la suite du programme ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

**M. Frédéric (PS).** – Monsieur le Ministre, vous savez qu'avec mon groupe, le parti socialiste, nous sommes extrêmement préoccupés par les problèmes de précarité énergétique et de hydrique.

Un ménage sur quatre était déjà touché par cette précarité en Wallonie ; la crise covid a ajouté de la difficulté à la difficulté. Aujourd'hui, un grand nombre de familles se trouve en immense précarité.

Je sais que le Gouvernement wallon a mis en place un certain nombre de mesures, comme une aide aux détenteurs d'un compteur à budget, la création d'un statut client protégé temporaire, ou en matière d'accessibilité à l'eau, par exemple, une intervention de 40 euros.

Nous avons organisé, vous le savez, et depuis plusieurs mois, un certain nombre d'auditions qui ont permis de dégager des pistes intéressantes tant sur le plan hydrique que sur le plan énergétique. Toutefois, à plusieurs reprises, un phénomène évident a été mis en évidence, c'est que quand on consomme trop, soit c'est parce que l'on ne fait pas attention – c'est une grande minorité –, soit on se trouve dans un bâtiment qui est mal isolé, qui est précaire, endommagé ou qui ne bénéficie pas d'équipements adéquats. Cela a été mis en évidence.

Dans le droit fil de ce qui vient d'être dit par mon excellente collègue, Mme Mauel, on sait qu'il y a une mobilisation de moyens importants de la part de votre secteur du logement. On sait qu'il y aura aussi, dans le Plan de relance, un projet de création de 1 000 logements durables. Cela fait une masse importante d'investissements. C'est une très bonne chose pour la rénovation de ces logements, mais je m'interrogeais sur ce qui était prévu de façon plus spécifique en matière d'équipement pour améliorer la distribution d'eau et la distribution d'électricité.

Ces dimensions-là sont-elles bien prises en compte dans les projets que vous comptez mettre en place ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Monsieur les Députés, cette question importante me permet de faire le point sur les appels à projets que nous avons lancés.

Je peux tout d'abord vous dire – ce fut juste, mais c'est réussi – qu'à la date de l'échéance, toutes les SLSP ont introduit leurs propositions de plan de sécurisation et d'embellissement. L'éventualité d'une prolongation de délai est donc sans objet.

Au 31 janvier, la SWL m'avait déjà communiqué son analyse immobilière et sociale favorable pour les huit premiers plans introduits. Les 55 autres me parviendront prochainement.

Concernant la précarité énergétique et hydrique, le plan de rénovation 2020-2024 est spécifiquement dédié à la rénovation énergétique des logements, avec pour condition la mise en conformité des bâtiments en matière de salubrité et de sécurité. Il s'agit donc d'une action forte de prévention de cette précarité.

La cible prioritaire des opérations sont les logements aux labels PEB les plus défavorables, soit les F et G. Après les travaux, les 25 000 logements du programme atteindront au minimum le label B.

Une première synthèse des plans rentrés par les SLSP confirme que le nombre de logements énergivores de label F et G chutera de près de 44 % à

l'horizon 2024. Ce plan aura donc fortement tiré vers le haut la qualité énergétique des bâtiments.

Complémentairement, le plan de sécurisation et d'embellissement comporte aussi plusieurs types de travaux axés sur les économies d'énergie et la gestion de l'eau, parmi lesquels la mise en place de petits appareillages pour améliorer les performances énergétiques et hydriques des systèmes.

Ces deux programmes prévoient, par ailleurs, l'accompagnement social des locataires concernés, qui visera notamment la réduction du risque de précarité en la matière.

Depuis la mise en œuvre des programmes de rénovation, des sociétés avant-gardistes ont développé des actions en ce sens.

Par exemple, à Châtelet, un appartement pédagogique offre des ateliers de sensibilisation à la maîtrise énergétique, à destination des locataires, afin qu'ils puissent gérer leur logement rénové de manière efficace et durable. De même, à Farciennes, la société de logement propose gratuitement à ses locataires une sensibilisation aux consommations d'eau.

Enfin, concernant le volet « création de logements », la performance énergétique et la gestion de l'eau font partie intégrante des conditions d'éligibilité des programmes qui seront proposés. L'appel à projets récemment approuvé en est d'ailleurs l'illustration.

Parmi ses huit conditions d'éligibilité figurent l'atteinte du standard NZEB – *Nearly Zero Energy Building* – ou Q-ZEN – Quasi zéro énergie – et l'obligation de prévoir un système de récupération et de valorisation de l'eau de pluie.

Bien sûr, le logement d'utilité publique a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'excellence environnementale, mais, comme vous le voyez, les mesures concrètes prises par ce Gouvernement le font avancer dans cette voie et elles sont exemplaires pour notre société.

La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre pour toutes ces explications. Je n'ai pas bien compris, lorsque vous disiez que toutes les SLSP ont pu introduire leurs projets, si cela concernait le programme de rénovation ou spécifiquement le programme d'embellissement et de sécurisation. Si tel est le cas, c'est parfait et il n'y a pas de prolongation de délais à demander, comme vous le dites.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je confirme, c'est les deux.

**Mme Mauel (MR).** – OK. Donc j’espère qu’un maximum de sociétés peut bénéficier de cette subvention pour embellir et sécuriser les logements.

Je suis également heureuse d’entendre que ce programme contient d’importants travaux accessoires au niveau de la performance énergétique ainsi qu’au niveau de l’accompagnement de la maîtrise énergétique qui, selon moi, est un volet aussi important que le volet technique, car on parle quand même d’une consommation provoquée par les personnes. Elles doivent donc être en mesure de maîtriser correctement leur propre consommation. Je vous remercie pour votre réponse.

**M. le Président.** – La parole est à M. Frédéric.

**M. Frédéric (PS).** – Je remercie le ministre pour sa réponse. Puisque Mme Mauel est contente, je suis au moins aussi content qu’elle parce que je trouve cela rassurant, Monsieur le Ministre, d’une part sur la mise en conformité au label PEB le plus favorable sur les 25 000 logements, c’est parfait.

Le petit appareillage, parfois c’est avec des détails que l’on arrive à faire de grosses économies.

Il y a une autre dimension qui m’intéresse, celle de l’accompagnement social. Je pense qu’il y aura lieu aussi de voir à cet égard. Il y a tout un débat sur les tuteurs d’énergie dans les CPAS. Il y en a 48 sur l’ensemble des communes wallonnes. C’est en réflexion chez votre collègue, la ministre Tellier, d’étendre ces missions aussi à la précarité hydrique et il y aura peut-être une association heureuse à faire entre les sociétés de logement de service public et les CPAS pour optimiser l’utilisation de ces tuteurs d’énergie qui ont un accompagnement technique, social et éducatif. Ce dernier est important parce qu’il faut parfois réapprendre les gestes de base.

Merci beaucoup pour vos réponses et bonne soirée.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES  
RÉFÉRENTS SOCIAUX ET DE  
L’ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES AU  
SEIN DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE  
SERVICE PUBLIC (SLSP) »**

**M. le Président.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Devin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le renforcement du rôle des référents sociaux et de l’accompagnement des ménages au sein des sociétés de logement de service public (SLSP) ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin (PS).** – Monsieur le Ministre, après mon chef de groupe et avant mon collègue carolo, vous voyez l’implication du PS dans cette commission.

M. Frédéric, notre chef de groupe, vient de parler de la question de l’accompagnement social. Je vous la pose maintenant. Je voudrais vous dire la coordination au sein du groupe wallon socialiste. Elle est extrême, est pertinente et très efficace.

Il nous revient du terrain une demande accrue en matière d’encadrement pour des locataires éprouvant des difficultés dans la gestion de leur logement, ce que l’on appelle la pédagogie de l’habitat. À cela aussi, M. Frédéric qui est un expert en matière de pédagogie par sa formation, mais également par le rôle qu’il remplit ici au sein du groupe socialiste du Parlement wallon.

Face à des actes qui peuvent aller, de simples dégradations jusqu’à de véritables mises à sac des logements dédiés à la location, les sociétés de logement de service public qui en sont les victimes, se trouvent démunies lorsqu’il s’agit de procéder à leur remise en état, de percevoir les arriérés locatifs ou encore de récupérer les frais de justice dans les cas les plus aigus.

Mes questions portent sur les moyens mis à la disposition des SLSP pour prévenir et endiguer autant que faire se peut ce phénomène et accompagner bien évidemment ces locataires pour qu’ils soient conscients de ce qu’est une propriété, de ce qui est un bien en location et de comment se comporter pour qu’ils puissent y rester, pour qu’ils puissent y vivre au mieux et donc s’y épanouir.

D’aucuns plaident pour un nouveau renforcement du rôle et du nombre des référents sociaux ainsi que de l’accompagnement des ménages, dans le cadre des politiques existantes.

Une manière également et surtout, de participer à la cohésion sociale. Nos fameuses cités-jardins et et à l’intégration des populations les plus précarisées, pour un mieux-vivre ensemble.

Quelle est votre analyse sur cette problématique et sur les propositions de solutions suggérées ?

Ne pourrait-on envisager de diffuser, au sein de l’ensemble des SLSP, une synthèse des bonnes pratiques et des bons réflexes en matière de pédagogie de l’habitat, que chacun applique dans sa zone, pour en faire profiter pleinement les autres au bénéfice plein et entier des locataires de nos habitations publiques ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, voilà un

sujet important même s'il faut toujours le dire ; la majorité des ménages sont respectueux de leur habitation. Cela étant, il ne faut pas nier pour autant que des situations plus complexes de dégradation existent. Il convient par conséquent d'y faire face en renforçant la prévention au regard des besoins détectés sur le terrain tout en impliquant les locataires dans une logique de mieux habiter.

En cela, votre question souligne l'intérêt de renforcer les politiques sociales en matière de logement, notamment par la fonction du référent social soutenu par le Gouvernement.

Le référent social est un levier essentiel d'intervention auprès des familles en difficulté reconnues, à ce titre, par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 février 2014. Les moyens accordés dans ce cadre ne sont pas maigres. En 2020, pas moins de 3 321 000 euros ont permis de subventionner les 87 référents sociaux des 63 SLSP ainsi que les opérateurs qu'il facilitent l'insertion des ménages précarisés dans le logement social avec l'aide des référents sociaux.

Le travail d'accompagnement, notamment en termes de pédagogie nécessite beaucoup de temps pour recréer du lien avec les familles, parfois en décrochage social. Le cumul des difficultés exige donc une approche globale qui s'appuie sur un réseau de partenaires locaux. La SWL est chargée de cette mise en réseau afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire. L'organisation de plateformes de concertation permet d'aborder les difficultés rencontrées sur le terrain et d'identifier des pistes de solution. Une veille sociale et le partage des outils sur l'intranet complète donc le dispositif. Par ailleurs, la SWL et/ou d'autres opérateurs comme les régies de quartiers proposent chaque année, des modules de formation à destination des référents sociaux. Enfin, le plan de rénovation des logements publics 2020-2024 a posé le cadre pour renforcer l'accompagnement social des 25 000 ménages qui verront leur logement rénové. C'est important.

C'est ainsi que près de 8 millions d'euros ont été accordés aux SLSP pour les soutenir dans leur mission sociale. Ce financement prévoit l'engagement de nouveaux intervenants sociaux en appui aux référents sociaux habituels. La SWL est également dotée d'une équipe d'appui renforcée par quatre agents qui sera chargée d'apporter son assistance sur le terrain auprès des sociétés et de leurs usagers.

**M. le Président.** – La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et je me réjouis de cet encouragement au renforcement de l'accompagnement social. Des locataires en ont à l'évidence besoin. Nous souhaitons les aider au mieux. Vous avez raison, à l'unisson, on peut le reprendre : ensemble, on est plus fort. C'est effectivement avec la collaboration de

plusieurs associations, de plusieurs institutions que nous pourrions accompagner, aider au mieux les locataires et donner ainsi à nos sociétés de logement public une possibilité d'entretenir au mieux l'ensemble des bâtiments afin qu'elles puissent répondre à la demande importante.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA CRÉATION DE LOGEMENTS PUBLICS  
PAR L'IMPOSITION DE CHARGES  
D'URBANISME »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la création de logements publics par l'imposition de charges d'urbanisme ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy (PS).** – Monsieur le Ministre, la question du logement est centrale pour nous socialistes et notre présence massive à la fin de cette commission en témoigne.

La DPR prévoit des objectifs ambitieux en matière de création de logements publics, puisque le Gouvernement s'est engagé à créer quelque 3 000 logements publics pour les SLSP, tandis que 5 000 logements doivent être créés et pris en gestion par des AIS.

Quel est l'état d'avancement de cet important chantier ? Quel bilan pouvez-vous faire à ce stade de la législature ? Quelle est la ligne de conduite envisagée par le Gouvernement pour les prochains mois ?

Il apparaît qu'un levier d'action permettant d'atteindre les objectifs de la DPR en la matière serait de recourir à l'imposition de charges d'urbanisme prévoyant la création de logements publics dans le cadre de projets d'une certaine ampleur.

Le groupe PS avait déposé, au cours de la législature précédente, une proposition de décret tendant à imposer de telles charges, soit via la mise à disposition de logements à une AIS ou, à défaut, à une SLSP, soit par la vente selon des mécanismes de préemption de logements, prévus par le CoDT. La proposition déposée visait alors tout projet portant sur la création d'au moins six logements.

Le ministre de l'Aménagement du territoire m'a renvoyé vers vous à la suite de la question que je lui posais récemment. Il m'indiquait que votre cabinet avait été associé à la *task force* sur la thématique des charges d'urbanisme.

Pourriez-vous me faire l'état d'avancement de vos travaux sur ce point ? Quelles sont les orientations que vous entendez poursuivre en la matière ?

Outre la prise en gestion par les AIS ou les SLSP, le recours à des charges d'urbanisme pourrait également constituer un levier dans la création de logements étudiants et permettre d'augmenter l'offre de ce type d'hébergement à des prix réduits, au bénéfice de jeunes rencontrant des difficultés financières pour se loger durant leurs études. Cela a été évoqué par mon collègue, M. Demeuse, tout à l'heure.

Quelle est votre position à ce sujet ? La création de logements de ce type est-elle envisagée par ce biais ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, merci pour votre question qui me permet de faire le point sur un dossier important, qui me tient à cœur, puisque nous avons été un des auteurs de la proposition de décret.

S'agissant de la création de 3 000 logements publics, trois phases sont planifiées pour construire le futur droit de tirage.

La première a consisté à lancer un premier signal fort quant à la volonté de changer de paradigme dans les futurs projets de création. Il s'est matérialisé par l'appel à projets de création de logements récemment approuvé par le Gouvernement.

En intégrant un ensemble de critères d'éligibilité économique, social, technique et environnemental, il a permis de mesurer la grande réceptivité et réactivité des SLSP.

Quelque 653 logements ont ainsi été proposés par les sociétés, et 215 ont pu bénéficier d'une aide régionale pour l'instant.

La deuxième action consiste à réévaluer, adapter et exploiter les cadres réglementaires, pour permettre le développement de toutes les notions qui structurent l'approche durable.

Elle est en cours de mise en œuvre via la révision des arrêtés du Gouvernement qui organisent le financement du logement d'utilité publique et l'élaboration, avec la SWL, d'accords-cadres au profit des SLSP. L'opération devrait être finalisée d'ici le mois de mai.

La troisième qui vient d'être lancée consiste à définir les modalités du futur droit de tirage de création de logements publics que j'espère lancer à la mi-2021.

J'aborde maintenant le volet qui concerne les AIS. Une première estimation réalisée par le Fonds du

logement relève une augmentation de quelque 750 logements pris en gestion depuis septembre 2019. Ce chiffre pourra être précisé courant avril, quand l'ensemble des rapports d'activité des AIS seront établis.

Par ailleurs, plusieurs autres mesures ont été déployées, comme une campagne de sensibilisation vis-à-vis des pouvoirs locaux non encore affiliés à une AIS, la reconnaissance d'une nouvelle AIS, et le lancement prochain d'un plan de communication par le Fonds du logement. Le marché public a été lancé la semaine dernière.

Enfin, une réflexion quant à la pertinence de mettre en place certaines mesures fiscales est en cours d'élaboration.

La réponse au défi du logement implique que tous les moyens d'action utiles puissent être mis en œuvre et mobilisés, et de ne négliger aucune piste. Parmi ceux-ci, les charges d'urbanisme me paraissent également une piste importante.

Cette matière est régie par le CoDT. Son contrôle légal nécessite toutefois d'être réévalué et adapté, de manière à rendre le mécanisme beaucoup plus attractif.

En ce sens, le ministre Borsus a mis sur pied un groupe de travail chargé d'émettre des propositions pour alimenter la réflexion sur la révision des textes réglementaires.

Deux réunions avec les représentants des secteurs public et privé ont déjà permis d'identifier les facteurs qui devraient être pris en compte pour renforcer l'attrait du mécanisme, notamment dans la proportionnalité à établir entre l'ampleur des projets et les charges qui seraient imposées aux promoteurs.

Ces réunions de concertation vont se poursuivre, avant que l'administration ne formule, sur cette base, des propositions d'évolution du CoDT.

Croyez bien que je ne manque pas de sensibiliser le ministre Borsus sur l'importance des mesures à mettre en œuvre et sur cet aspect de la DPR. Néanmoins, je pense que même dans le cadre actuel, les collectivités peuvent se saisir des charges d'urbanisme. Toute la difficulté consiste, comme je l'ai dit, à avoir un rapport proportionnel entre ce que l'on demande aux différents promoteurs et aussi un élément de sécurité juridique pour les collectivités. Mais le processus a effectivement un avantage qui nous permettra de créer rapidement du logement avec des fonds privés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy (PS).** – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez indiqué dans votre réponse, on sent que le Gouvernement avance. J'espère qu'il va avancer avec l'ensemble des moyens disponibles. Il ne faut

effectivement pas uniquement compter sur l'épargne privée. C'est dans ce sens que vous œuvrez.

Je pense que le groupe PS a toujours travaillé de manière constructive pour la création de logements publics. Vous le savez puisque vous connaissiez bien la proposition de décret que nous avons déposée, je pense que la pénurie de logements ne fera que s'accroître ces prochaines années. La pression sur les citoyens, notamment ceux qui connaissent les plus grandes difficultés pour se loger, ne fera qu'augmenter.

Je pense qu'il faut avancer le plus vite possible, en tenant du compte du phénomène de proportionnalité. Il ne faut pas faire peu aux investisseurs, mais je pense que le mécanisme des charges d'urbanisme, s'il est généralisé au territoire wallon, permettra une harmonisation sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce sens que nous voulons avancer et que nous serons attentifs ; notamment aux résultats du travail de la *task force* sur les charges d'urbanisme.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'HABITAT INCLUSIF SOLIDAIRE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'habitat inclusif solidaire ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, j'ai déposé cette question avant de savoir que Habitat et Participation allait nous demander d'être entendu au sein de la commission. Malgré tout, je pensais tout de même vous la poser, car vous avez préparé une réponse.

Au mois de janvier l'ASBL Habitat et Participation au travers de son groupe de travail « habitat inclusif solidaire » a organisé deux journées d'information en ligne relative au développement en Wallonie de l'habitat inclusif et solidaire.

Ce type d'habitat consiste en une formule innovante de logement collectif ouvert sur son quartier, sur le modèle d'une collocation, au sein duquel certains colocataires sont porteurs d'un handicap ou de fragilité psychique. L'objectif étant de permettre à ces personnes à besoin spécifique de vivre de manière la plus autonome possible en communauté tout en valorisant les compétences et l'expérience de chacun et chacune.

Il existe déjà en Wallonie plusieurs projets de ce type. Toutefois, il manque encore un cadre de reconnaissance clair pour ces structures. Rappelons que la DPR indique que le Gouvernement entend soutenir le

développement de logements innovants et qu'il encouragera des alternatives d'accueil et d'hébergement fondé sur la qualité de vie et le respect des droits des personnes en situation de handicap.

L'habitat inclusif solidaire s'inscrit clairement dans ces objectifs.

Bien que ces enjeux touchent en partie aux compétences de votre collègue, la ministre de l'Action sociale, j'aimerais vous entendre sur l'habitat inclusif solidaire en votre qualité de ministre du Logement.

Ainsi, une des recommandations proposées est de faciliter l'attribution aux porteurs de projets d'habitats inclusifs et solidaires de bâtiments ou de terrains publics ou privés grâce à un partenariat avec des acteurs tels que les CPAS, les AIS, les communes, la Région ou encore les propriétaires privés. Je pense, par exemple, aux bâtiments vides et aux terrains appartenant à la SWL.

Une autre piste serait de garantir par commune un pourcentage de logements pour les personnes en situation de handicap et/ou de fragilité psychique.

Avez-vous pu prendre connaissance des recommandations faites par l'ASBL Habitat et Participation concernant l'habitat inclusif solidaire ? Comment analysez-vous celle-ci ?

Le développement de l'habitat inclusif solidaire est-il à l'étude ?

Dans vos compétences du logement, qu'est-ce qui est mis en place en vue de favoriser le développement de ce type d'habitat ?

Avez-vous eu des contacts avec les acteurs du logement, que ce soit les CPAS, les AIS, la SWL ou le SLP sur cette question bien précise ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui clôturera notre séance du jour sur une thématique importante.

Je dois vous avouer que je n'ai pas encore pu prendre connaissance des conclusions de l'ASBL, mais comme vous, nous avons reçu une invitation, je demanderai à mon cabinet d'analyser la chose.

Il est évident que l'on est dans le cadre de l'accès au logement qui est un droit fondamental pour tous qui doit assurer la dignité de notre population, mais aussi ici pour un public qui est plus fragile dans un élément d'inclusion sociale.

Il est évident qu'il y a un nombre croissant de personnes, qu'elles soient âgées ou en situation de

handicap – vous l'avez évoqué – qui souhaite choisir leur habitat. Avoir un habitat qui soit adapté et qui souhaite évidemment les personnes avec qui elles partagent leur habitat. Il s'agit en quelque de concilier la notion d'inclusion sociale et le fait de vivre en autonomie.

L'accès au logement, habiter chez soi, être inclus dans son quartier en lien avec les autres est une question qui traverse mes compétences, celles du logement, mais aussi celles de l'action sociale et de la santé. Ce droit à habiter ou à continuer à habiter chez soi est essentiel pour tous.

Les chemins pour l'atteindre sont multiples, mais le concept d'habitat solidaire et inclusif est indéniablement une fortune respectueuse des droits des personnes à l'auto-détermination, qui concoure à l'inclusion dans notre société.

Cela étant, comme vous l'indiquez, cette matière relève aussi en grande partie des compétences de ma collègue Mme la Ministre Morreale.

Je peux vous indiquer que nous avons travaillé ensemble sur une fiche projet que nous avons rentrée au niveau du plan de relance européen. Il y a une partie qui concerne la création de logements plus classiques – 1 000 logements d'utilité publique -, mais aussi une enveloppe qui a été évaluée, de mémoire, à 130 millions d'euros qui visaient une fiche projet relative à du logement à destination de personnes vulnérables.

Donc, si ces fiches sont retenues – ce que j'espère, car elles sont transversales –, je pense qu'elles peuvent avoir un effet démultiplicateur sur la société à la fois en termes d'investissements et, socialement, être utiles à la société en rencontrant des manques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différentes formes que prendront, soit des appels à projets, soit des prises en charge par les différents secteurs directement. On n'a pas encore défini et le tout est évidemment que l'on puisse être retenu, parce que les objectifs sont nobles et – vous avez raison – qu'il faut faire en sorte que l'on n'oublie pas ce public plus en difficulté.

Néanmoins, vous savez comme moi que les questions de moyens sont importantes et nous espérons, à travers cette fiche, en avoir retenu quelques.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). – Je comprends bien qu'il faut attendre que l'on entende l'ASBL « Habitat et Participation » pour certaines réponses.

Je voudrais juste ajouter qu'à la diversité des besoins doit correspondre la diversité des réponses et les logements inclusifs en font partie.

Donc, j'espère que la fiche des 130 millions d'euros pour des logements pour personnes vulnérables puisse.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** – La question orale de M. Hazée, à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le droit de préférence pour le locataire en cas de vente du logement » est transformée en question écrite.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**M. le Président.** – Les questions orales de :

- M. Beugnies, sur « le suivi des recommandations de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du groupe Publifin » ;
- M. Beugnies, sur « les responsabilités politiques dans l'affaire Nethys » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 17 heures 46 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Aymé Argelès, Manager Environnement, Technologie et coordination des dossiers transversaux à la confédération Construction wallonne  
M. Christophe Bastin, cdH  
M. John Beugnies, PTB  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. René Collin, cdH  
M. Hervé Cornillie, MR  
M. Philippe Courard, Président  
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
M. Laurent Devin, PS  
M. Benoît Dispa, cdH  
M. Manu Douette, MR  
M. Yves Evrard, MR  
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo  
M. Eddy Fontaine, PS  
M. André Frédéric, PS  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Maxime Hardy, PS  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Jean-Pierre Lepine, PS  
M. Éric Lomba, PS  
M. Jean-Charles Luperto, PS  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Germain Mugemangango, PTB  
M. Hervé-Jacques Poskin, Directeur du cluster Éco-construction  
Mme Sabine Roberty, PS  
Mme Rachel Sobry, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
APW	Association des provinces wallonnes (ASBL)
ASBL	association sans but lucratif
BATOPIN	Belgian ATM Optimisation Initiative
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
CA	conseil d'administration
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CE2S	Construction : engagement éco-sociétal (projet Interreg)
CEHD	Centre d'études en habitat durable (ASBL)
CIRIEC	Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (ASBL)
CLDD	Conseil local du développement durable
CLT	community land trust (organisme foncier solidaire)
CO2	dioxyde de carbone
Cocof	Commission communautaire française
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
DG	directeur général / direction générale
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
HTTPS	HyperText Transfer Protocol Secure (protocole de transfert hypertextuel sécurisé)
IAS	Intérieur et Action sociale (Service public wallon)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
IT	Infraction touristique
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NZEB	nearly zero energy building (bâtiment à énergie quasi nulle)
PCM	Plan communal de mobilité
PDU	Programme de développement urbain
PEB	Performance énergétique des bâtiments
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
Q-ZEN	quasi zéro énergie
RCA	régie communale autonome
Resa	gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz
SA	société anonyme
SLP	Service (fédéral) de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain

UCLouvain  
VMC

Université catholique de Louvain (anciennement UCL)  
ventilation mécanique contrôlée